



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

BILAN DU PAPI GAVE DE PAU BIGOURDAN – 2015-2021

RAPPORT

MAI 2022



SOMMAIRE

1	Contexte.....	4
1.1	Présentation du bassin versant	4
1.2	Stratégie du PAPI.....	5
2	Déroulement du PAPI.....	5
2.1	Gouvernance	5
2.2	Avenant n°1 – PAPI Gave de Pau amont	6
2.3	Avenant n°2 – PAPI Gave de Pau amont	6
2.4	Modifications financières 2021	7
2.4.1	Concertation.....	7
2.4.2	Description	7
2.5	Evolution du budget prévisionnel du PAPI 2015-2021.....	9
3	Bilan qualitatif et quantitatif des actions	10
3.1	Bilan global	10
3.1.1	Bilan technique.....	10
3.1.2	Bilan financier	12
3.1.3	Zoom sur la répartition géographique	14
3.2	Bilan par objectifs stratégiques.....	15
3.2.1	Des indicateurs globaux difficilement quantifiables	15
3.2.2	Indice de réussite des actions	15
3.2.3	Disposer d’une gouvernance unique.....	16
3.2.4	Préserver la mémoire des deux dernières crues.....	16
3.2.5	S’appuyer sur les retours d’expérience des crues passées	17
3.2.6	Améliorer la résilience du territoire	17
3.2.7	Définir un programme de travaux réaliste en PAPI 2.....	19
3.2.8	Améliorer la surveillance hydrométéorologique	19
3.2.9	Achever l’élaboration des PCS.....	20
3.2.10	Mise en conformité des ouvrages décret 2007.....	20
3.2.11	Réussir 80% des opérations en fin de PAPI	21
3.2.12	Synthèse sur l’atteinte des objectifs stratégiques	24
4	Conclusion et perspectives	25



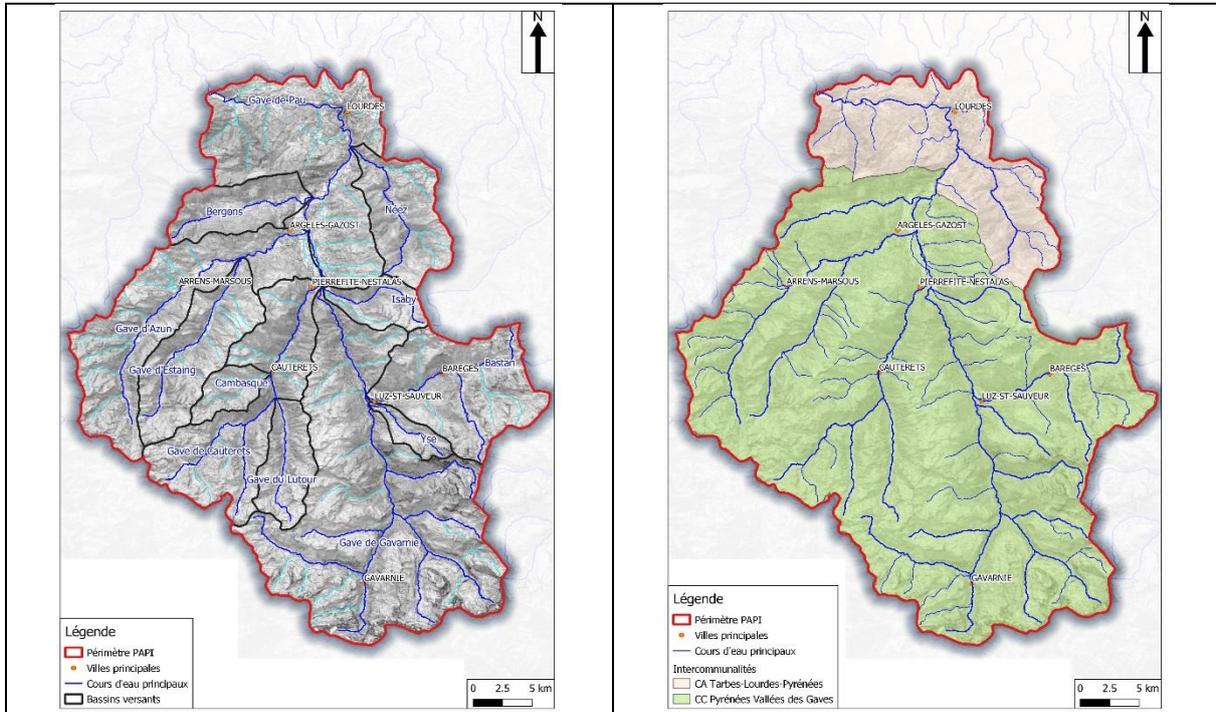
LISTE DES ANNEXES

<i>ANNEXE 1 : Tableaux de synthèse en dépenses et recettes au 31/12/2021</i>	<u>27</u>
<i>ANNEXE 2 : Fiches bilan PAPI</i>	<u>31</u>
<i>ANNEXE 3 : Rappel des indicateurs globaux mis en place en début de PAPI</i>	<u>96</u>
<i>ANNEXE 4 : Bilan sur les opérations post-crue hors-PAPI</i>	<u>97</u>

1 CONTEXTE

1.1 PRESENTATION DU BASSIN VERSANT

Le bassin versant du Gave de Pau amont sur lequel repose un Programme d'Actions de Prévention des Inondations représente la partie montagnarde du cours d'eau et couvre une superficie de 1150km². La majeure partie du territoire est soumise au risque de crue torrentielle.



Carte 1 : Réseau hydrographique du Gave de Pau Bigourdan et EPCI

Bassins versants	Surface (km ²)	Périm. (km)	Long. Chem. Hydraul. (km)	Source (mNGF)	Exutoire (mNGF)	Pente moy (%)	Alt. Max. BV (mNGF)
Bastan	105	49	19	2470	658	9.5	3090
Gave d'Estaing	77	45	18	2100	660	8.0	2790
Yse	14	20	9	2370	670	18.9	2740
Gave du Lutour	38	29	12	2550	1033	12.6	2980
Cambasque	20	20	7	2270	905	19.5	2780
Gave d'Azun	211	72	21	2180	420	8.4	3145
Gave de Cauterets	178	73	26	2500	457	7.9	3300
Gave de Gavarnie	459	116	36	2600	457	6.0	3300
Neez	66	39	15	1600	393	8.0	2340
Isaby	26	24	12	2300	460	15.3	2490
Bergons	46	33	14	1440	405	7.4	1880
Gave de Pau	1150	180	68	2600	312	3.4	3300

Tableau 1 : Caractéristiques des principaux bassins constitutifs du Gave de Pau Bigourdan (Source : PLVG via IGN 1/25 000^{ème})

1.2 STRATEGIE DU PAPI

Le PAPI Gave de Pau amont complet, a été labellisé en Commission Mixte Inondation le 9 juillet 2015. La convention cadre a été signé le 10 décembre 2015.

Ce programme, à réaliser initialement sur deux ans, comptait 49 actions pour un montant global de 15 808 575 € HT.

Les deux grands principes de ce premier PAPI sont les suivants :

- Poursuivre la mise en sécurité des personnes et des biens suite aux crues de 2012 et de 2013, tout en préservant la mémoire de ces événements ;
- Réaliser les études nécessaires pour la définition du programme de travaux portés par le PAPI 2 qui devait avoir une durée de 6 ans à partir de 2017-2018.

Les objectifs du PAPI sur lesquels reposent les principes d'action sont les suivants :

- Disposer avant la fin du premier PAPI d'une gouvernance unique et réactive à l'échelle du bassin versant du Gave de Pau Bigourdan pour favoriser la cohérence amont-aval du programme d'actions ;
- Préserver la mémoire des deux dernières crues et en particulier celle du 18 juin 2013 en réalisant des retours d'expérience globaux (zones inondables, dégâts observés sur domaine public et privé, alerte et gestion de crise) ;
- S'appuyer sur les retours d'expérience des crues passées pour améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme ;
- Améliorer la résilience du territoire en se fixant une réduction du coût des dommages de 50% d'ici 2024 (fin du PAPI 2) sur une crue moyenne de type juin 2013 ;
- Disposer d'un programme de travaux réaliste pour le deuxième PAPI tenant compte des espaces fonctionnels des cours d'eau et des effets possibles de crues exceptionnelles ;
- Améliorer la surveillance hydrométéorologique des cours d'eau et la gestion de crise à l'échelon communal voire intercommunal ;
- Doter l'ensemble des communes couvertes par un PPR approuvé d'un PCS arrêté par les services de l'Etat,
- Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques existants vis-à-vis du décret de 2007 ;
- Atteindre l'achèvement et la réussite de plus de 80% des opérations d'ici la fin du premier PAPI.

Pour mener à bien la fin du premier programme d'actions, deux avenants ont été pris :

- Avenant n°1 pris le 14/08/2018
- Avenant n°2 pris le 10/11/2020

A noter qu'en 2021 une modification financière déposée par le PLVG a été validée par le préfet le 24/09/2021.

2 DEROULEMENT DU PAPI

2.1 GOUVERNANCE

Depuis la labellisation du PAPI, ont été mis en œuvre :

- ▶ 1 comité de pilotage (COFIL) par an à l'exception de l'année 2020 pour cause de pandémie, soit un total de 5 COFIL
- ▶ 7 comités des financeurs (COFIN)
- ▶ 6 comités techniques (COTECH)

Dans la mesure du possible, les COFIL PAPI sont mis en œuvre à l'occasion de comité rivière puis de comité GEMAPI depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2017. Ils permettent de présenter l'état d'avancement des programmes mis en œuvre pour la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations : contrat de rivière (achevé en 2020), le programme pluriannuel de gestion (PPG), les contrats Natura 2000, le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Les membres du COFIL sont les communes du bassin versant, les élus de la commission GEMAPI et les partenaires institutionnels, techniques et financiers.

Le COTECH et COFIN permettent de faire le point sur l'avancement du PAPI avec les partenaires techniques et financiers. Ils fixent en général l'ordre du jour du COFIL à venir qui arrête les décisions.

Les comptes-rendus de toutes ces réunions de concertation sont disponibles.

2.2 AVENANT N°1 – PAPI GAVE DE PAU AMONT

Un premier avenant adressé pour instruction à la DDT 65 en juin 2017, a été signé le 14 août 2018 par l'ensemble des parties prenantes : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Régional Occitanie, Préfet des Hautes-Pyrénées et Président du PLVG. Les modifications apportées avaient été les suivantes :

- Modification 1 : Prolongation de deux ans du PAPI Gave de Pau amont jusqu'au 31.08.2019,
- Modification 2 : Ajout d'une opération à l'axe 6 du PAPI et modification du montant d'une opération,
- Modification 3 : Changement de la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations suite à la prise de compétence GemAPI au 1^{er} janvier 2017.

Les modifications financières apportées par le premier avenant étaient les suivantes :

- Montant initial PAPI (hors animation) : 15 808 575 € HT,
- Montant PAPI après avenant 1 (hors animation) : 16 639 009 € HT.

Soit une augmentation de 5.2% par rapport au montant initial du PAPI.

2.3 AVENANT N°2 – PAPI GAVE DE PAU AMONT

Un deuxième avenant adressé pour instruction à la DDT 65 en juin 2019, a été signé le 10 novembre 2020 par l'ensemble des parties prenantes : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Régional Occitanie, Préfet des Hautes-Pyrénées et Président du PLVG. Les modifications apportées avaient été les suivantes :

- Modification 1 : Prolongation du délai du 1^{er} PAPI jusqu'au 31/12/2021,
- Modification 2 : Augmentation du montant de six actions de l'axe 6,
- Modification 3 : Demande de financement via le budget de l'axe 7 pour financer la régularisation du système d'endiguement de Geu.

Sans tenir compte de l'animation et en tenant compte de l'augmentation induite par l'ajout de l'action 6-16 dans le cadre de l'avenant n°1, l'augmentation globale du PAPI est de 8.7% suite à l'avenant n°2,



soit une augmentation de 1 360 434 € HT. Le montant global du programme d'actions s'élève à 17 487 009 € HT à l'issue du deuxième avenant.

2.4 MODIFICATIONS FINANCIERES 2021

2.4.1 Concertation

Une présentation a été faite les 17 et 28 juin 2021 aux élus de la commission GELMAPI et des communes concernées, pour éviter de perdre des financements sur certaines actions de l'axe 6 du PAPI pour les raisons suivantes :

- Travaux prévus mais non réalisés en PAPI 1 du fait d'évolution réglementaire,
- Augmentation du budget de certaines opérations suite à la production des études de conception.

Un comité des financeurs s'est tenu le 1^{er} juillet 2021. Il a permis d'échanger avec les partenaires financiers sur la réorganisation financière et les modalités de sa mise en œuvre.

Le COPIL PAPI du 13 juillet 2021 a permis :

- D'acter la réorganisation financière du programme d'actions,
- De présenter le bilan provisoire du 1^{er} PAPI,
- D'acter le dépôt d'un PEP en 2022.

Le conseil syndical a délibéré le 23 septembre 2021 pour acter cet avenant simple au PAPI (pas de modification financière à la hausse du premier programme).

Les derniers arrêtés attributifs ont ensuite été sollicités auprès de l'Etat pour permettre le financement des dernières opérations du PAPI à horizon fin 2024.

2.4.2 Description

Un comité des financeurs s'est tenu en juillet 2021 pour présenter les modifications que le COPIL du 13 juillet 2021 a validé. En résumé les modifications sont les suivantes :

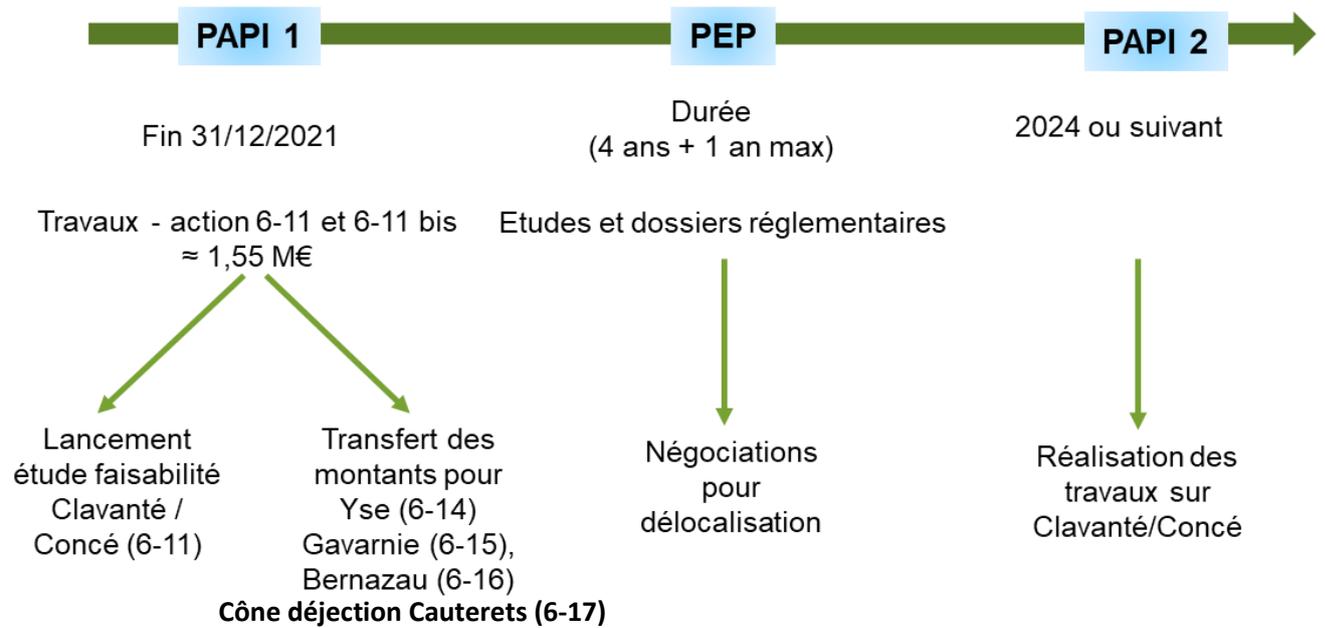


Figure 1 : Principe de réorganisation en fin de PAPI 1 gave de Pau amont

L'action 6-11 sera diminuée de 1 261 029 € HT, et l'action 6-11bis de 265 000 € HT, pour alimenter les actions suivantes :

- Travaux Yse aval (6-14) : +260 000 € HT
- Travaux Gavarnie (6-15) : +731 029 € HT
- Travaux Bernazau (6-16) : +310 000 € HT
- Travaux cône déjection Cauterets (6-17) : +225 000 € HT

Une enveloppe de 165 000 € HT a été maintenue sur l'action 6-11 pour engager l'étude de faisabilité de délocalisation dont le reste à charge est supporté à part égale entre le PLVG et la commune de Cauterets. Il est important de préciser que si le scénario 3 relatif à la délocalisation venait à ne pas pouvoir se faire, un scénario de protection alternatif sera étudié.

Il est important de noter que cette réorganisation financière au sein de l'axe 6 se fait sans modification du montant global du montant du PAPI, ni modification du montant global de l'axe 6.

Sont présentés dans les tableaux ci-dessous les montants des actions avant et après réorganisation financière :

Avant réorganisation financière :

Référence de la fiche d'action	MOA	Coût global	HT ou TTC	Etat FPRNM	% Part.
6-11	PLVG	1 564 775.	HT	782 330.	50.0%
6-11bis	PLVG	265 000.	HT	132 500.	50.0%
6-14	PLVG	4 372 800.	HT	2 186 000.	49.99%
6-15	PLVG	800 000.	HT	400 000.	50.0%
6-16	PLVG	640 434.	HT	256 160.	40.0%

Après réorganisation financière :

Référence de la fiche d'action	MOA	Coût global	HT ou TTC	Etat FPRNM	% Part.
6-11	PLVG	303 746.	HT	151 873.	50.0%
6-11 bis	PLVG	0.	HT	0.	50.0%
6-14	PLVG	4 632 800.	HT	2 316 000.	50.0%
6-15	PLVG	1 531 029.	HT	765 515.	50.0%
6-16	PLVG	950 434.	HT	380 160.	40.0%
6-17	PLVG	225 000.	HT	112 500.	50.0%

La note décrivant la réorganisation financière et la validation du préfet sont disponibles en annexe du présent bilan.

2.5 EVOLUTION DU BUDGET PREVISIONNEL DU PAPI 2015-2021

Le graphique ci-dessous permet de présenter l'évolution du montant global du PAPI (animation comprise) et du montant des aides sur la période 2015-2021.

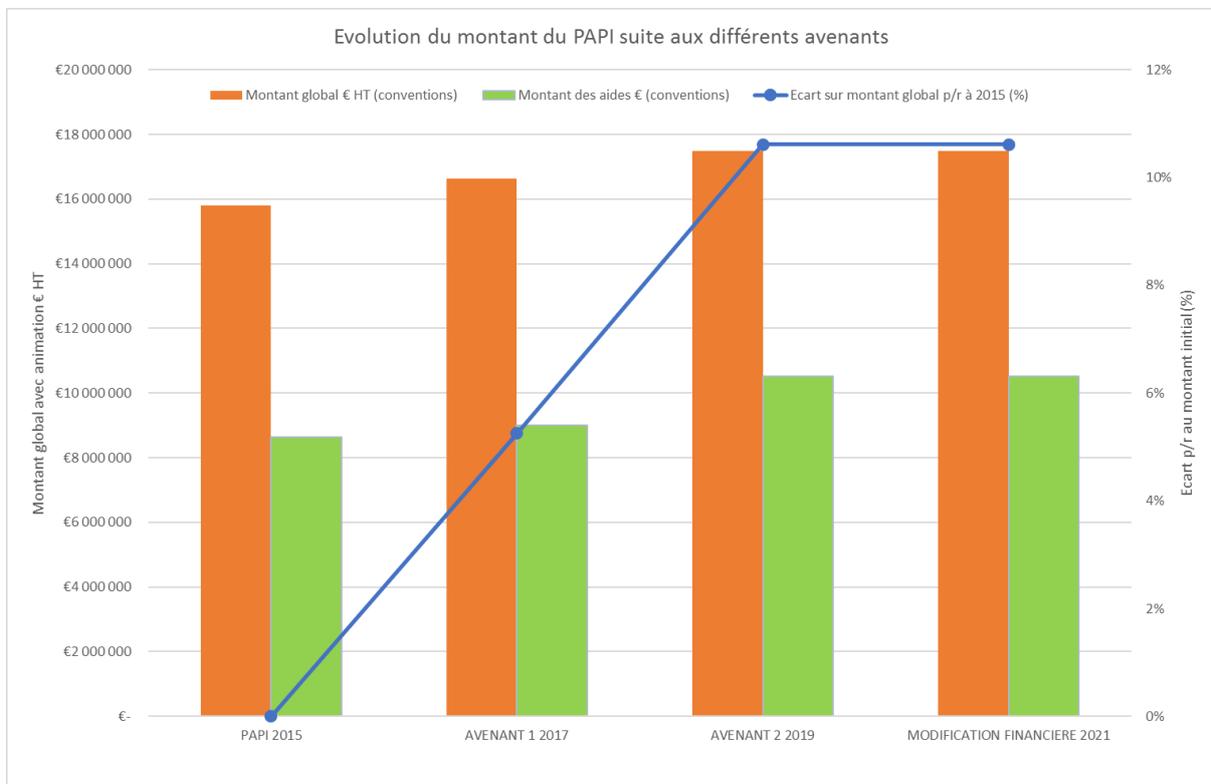


Figure 2 : Evolution du montant prévisionnel du PAPI Gave de Pau amont sur la période 2015-2021

L'augmentation du montant global du PAPI sur la période 2015-2021 a été d'environ 10%, soit une hausse d'un peu plus de 1.6 M € HT. Les recettes augmentent au global de 1.8 M€, cette augmentation est essentiellement liée à la prolongation des aides pour l'animation, à l'ajout d'une opération et au nouveau programme d'intervention du Conseil Régional pour l'Eau, pris en 2018, et qui est plus engagé sur le volet prévention des inondations avec une diminution du reste à charge pour le PLVG sur certaines opérations.

3 BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF DES ACTIONS

3.1 BILAN GLOBAL

3.1.1 Bilan technique

Le tableau ci-dessous, permet de faire le point sur le nombre d'opérations réalisées, en cours ou abandonnées par axe, à la date du 31/12/2021 :

	NOMBRE D'ACTIONS			
	PREVU	ABANDONNE	EN COURS	REALISE
AXE 0	2	0	0	2
AXE 1	13	1	5	7
AXE 2	4	1	1	2
AXE 3	4	1	3	0
AXE 4	5	2	3	0
AXE 5	5	1	4	0
AXE 6	17	2	9	6
AXE 7	3	2	1	0
TOTAL	53	10	26	17
TAUX	100%	19%	49%	32%

Tableau 2 : Nombre d'actions prévu, abandonné, en cours et réalisé par axe au 31/12/2021

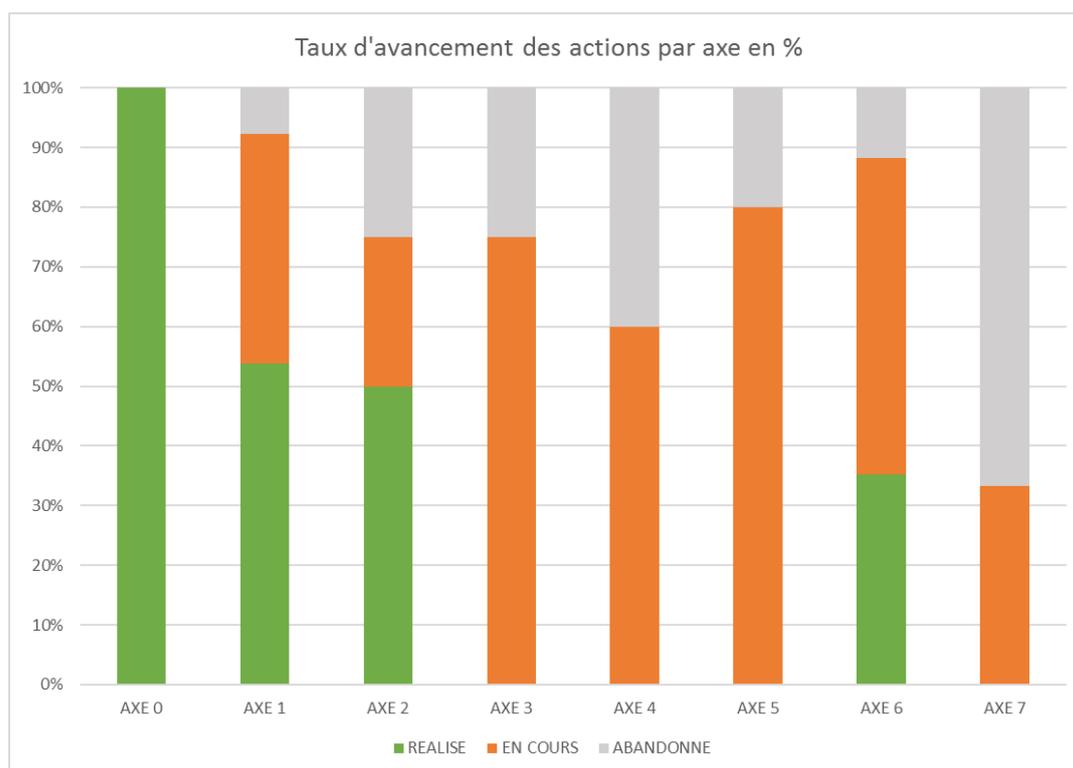


Figure 3 : Taux d'avancement des opérations par axe (en nombre)

Il ressort que 81% du nombre total des actions ont démarré ou ont été réalisées. Le nombre d'actions réalisées le plus important concerne les axes 1 et 6 qui comptent le plus grand nombre d'actions et les taux de financement les plus élevés. Ces axes poursuivent les objectifs d'amélioration de la résilience du territoire et de développement de la culture du risque.

Pour l'axe 7, la seule action 7.2 aujourd'hui mise en œuvre, permet de mener trois opérations via deux arrêtés différents :

- Régularisation du système d'endiguement de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom sur le Gave de Cauterets
- Régularisation du système d'endiguement de Geu sur le Riu Gros
- Définition d'une stratégie de protection du centre-ville de Lourdes

Les actions abandonnées sont les suivantes :

- Action 1.4 = Analyse du risque et retour d'expérience des campings exposés aux risques d'inondation, sous maîtrise d'ouvrage communale
- Action 2.4 = Mise en place d'un groupe de travail impliquant les offices de tourisme pour définir des actions de prévention, sous maîtrise d'ouvrage offices de tourisme
- Action 3.4 = Réalisation d'un exercice de crise, sous maîtrise d'ouvrage de la préfecture
- Action 4.3 = Etude pour mettre en cohérence la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme intercommunaux, sous maîtrise d'ouvrage des EPCI
- Action 4.5 = Mise en compatibilité du SCOT TOL vis-à-vis du futur PGRI Adour-Garonne, sous maîtrise d'ouvrage de l'ancien syndicat en charge du SCOT
- Action 5.2 = Intégrer le volet inondation à l'OPAH portée (initialement) par le PLVG et engager les premiers diagnostics de vulnérabilité, sous maîtrise d'ouvrage PLVG puis EPCI à partir de 2020
- Action 6.9 = Etude hydrologique et hydraulique d'un bassin versant de la commune d'Omex pour réduction de la vulnérabilité des habitations, sous maîtrise d'ouvrage PLVG
- Action 6.10 = Travaux de réhabilitation du pont vieux pour limiter le risque de formation d'embâcles, sous maîtrise d'ouvrage PLVG
- Action 7.1 = Recensement et proposition de classement pour l'ensemble des ouvrages formant digue ou barrage, sous maîtrise d'ouvrage Etat
- Action 7.3 = Labellisation PSR pour définition des programmes de travaux sur les ouvrages hydrauliques (digue ou barrage) dans le cadre du PAPI 2, sous maîtrise d'ouvrage PLVG

Ces actions ont été abandonnées pour l'une des raisons suivantes :

- Opération pas ou très mal financée : actions 6.9, 5.2
- Evolution dans la réflexion de l'action : action 6.10
- Modification administrative ou réglementaire substantielle : actions 4.3, 4.5, 7.1 et 7.3
- Maîtrise d'ouvrage autre et manque de mobilisation des acteurs : action 1.4, 2.4 et 3.4

Il s'agira de réfléchir lors de la stratégie du futur programme d'études à la façon de repenser certaines de ces actions qui peuvent améliorer la résilience du territoire.

3.1.2 Bilan financier

Le Tableau 3 présente par axe les montants en dépenses et en recettes des 7 axes du PAPI et de l'animation.

	MONTANT DEPENSE (HT ou TTC)					MONTANT RECETTE €			
	PREVU INITIAL	ENGAGE FINAL	FACTURE	Taux P/R ENGAGE	Taux P/R INITIAL	TOTAL	PERCU	Taux AVANCEMENT	Taux SUB
AXE 0	448 000.00 €	482 862.31 €	482 862.31 €	100%	108%	362 096.00 €	306 385.93 €	85%	63%
AXE 1	1 223 200.00 €	921 960.91 €	791 811.85 €	86%	65%	858 019.40 €	546 960.58 €	64%	69%
AXE 2	87 000.00 €	69 677.50 €	64 231.98 €	92%	74%	57 250.00 €	24 143.27 €	42%	38%
AXE 3	264 000.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	100%	5%	- €	- €	-	0%
AXE 4	144 000.00 €	332 422.00 €	332 422.00 €	100%	231%	332 422.00 €	332 422.00 €	100%	100%
AXE 5	1 070 000.00 €	4 086 324.26 €	4 006 324.26 €	98%	374%	4 041 824.26 €	4 000 699.26 €	99%	100%
AXE 6	13 908 009.00 €	13 857 036.90 €	8 592 707.14 €	62%	62%	8 132 344.40 €	4 326 150.84 €	53%	50%
AXE 7	684 000.00 €	363 348.76 €	127 392.73 €	35%	19%	243 000.00 €	58 276.38 €	24%	46%
TOTAL	17 828 209.00 €	20 127 632.64 €	14 411 752.27 €	72%	81%	14 026 956.06 €	9 595 038.26 €	69%	67%

Tableau 3 : Bilan financier en dépenses et en recettes au 31/12/2021

Explication des taux en dépenses et recettes présentés dans le tableau précédent :

- Taux p/r engagé = montant facturé/engagé final
- Taux p/r initial = montant facturé / prévu initial
- Taux avancement = recette perçue/recette totale
- Taux sub = recette perçue / dépense facturée

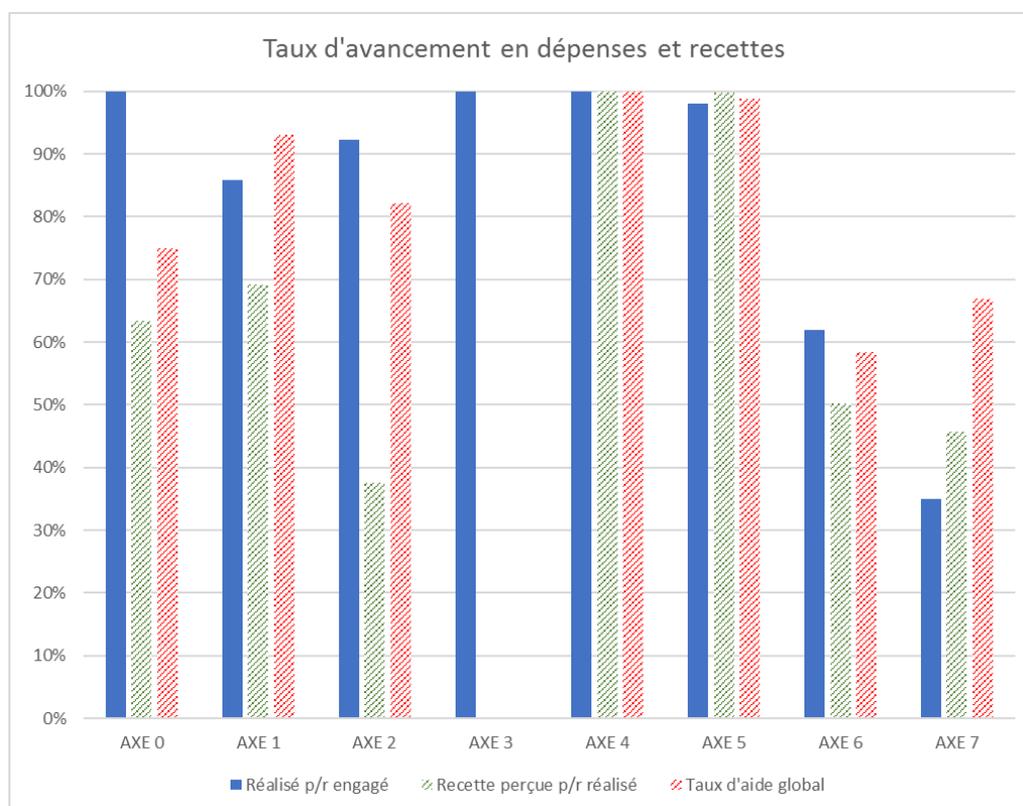


Figure 4 : Taux d'avancement en dépenses (continu) et en recettes (discontinu)



Le détail en dépenses et recettes de toutes les actions et pour chaque financeur du PAPI sont disponibles en annexe 1 au présent rapport.

Pour les axes 4 et 5, le taux de réalisation par rapport aux montants initiaux est largement supérieur à 100% du fait d'actions portées par l'Etat et initialement prévues sur 2 ans.

Le montant des recettes « TOTAL » correspond aux subventions pour lesquelles des arrêtés ont été obtenus et pour lesquelles les assiettes prévisionnelles étaient parfois plus larges que la réalité. Dans quelques cas, et uniquement pour le fonds Barnier, des arrêtés ont été obtenus mais les actions n'ont pas été réalisées : actions 1.4, 2.4 ou 4.3 par exemple.

Le montant total des dépenses « ENGAGE FINAL » est supérieur au montant des dépenses « PREVU INITIAL » car les acquisitions amiables des biens exposés au risque de crue torrentielle via le fonds Barnier (100% d'aides pour l'acquisition y compris les frais notariés et la démolition des biens sur base de l'estimation de France Domaine) s'élèvent à 3 991 324 € depuis les crues de 2012 et 2013. Le PAPI prévoyait 800 000 € sur cette action 5.5. De même, les études PPR et leur mise à jour s'élèvent à 332 422 € TTC contre 84 000 € TTC prévus au PAPI sur les actions 4.1 et 4.2. La prolongation de 4 ans du PAPI explique ces résultats.

Le montant engagé par rapport au montant total initial est inférieur de 891 k€ et s'explique par la non-réalisation ou la réduction du montant de certaines actions par rapport au budget prévisionnel.

En ce qui concerne l'animation du PAPI, le montant des dépenses correspond aux salaires chargés de l'animateur, des frais spécifiques (déplacement, formation...) et des frais de structure qui s'élèvent à environ 40% du montant des salaires chargés. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Occitanie retiennent pour le calcul de l'assiette une valeur de 20%.

En dépenses :

A ce jour le PAPI a été réalisé à 81% par rapport au programme financier initial. L'augmentation du montant de l'action 5-5, géré par l'Etat et les communes pour l'acquisition amiable de biens exposés à des crues torrentielles explique ce résultat. En raisonnant de façon plus objective sur le montant des dépenses engagées, le taux de réalisation s'élève à 72%.

En recettes :

Le taux de financement des dépenses facturées s'élève au global à 67%. Rappelons que le taux de financement global du PAPI 1 s'élève à 61%, en se référant au reste à charge prévisionnel du deuxième avenant.

Les recettes perçues les plus importantes concernent l'axe 6 et les travaux sur le Bastan et l'Yse.

Les travaux suivants n'ont à ce jour pas encore commencé :

- ▶ Actions 6.11 et 6.11bis relatives aux travaux de protection de Clavanté/Concé à Cauterets (seule la maîtrise d'œuvre a commencé pour l'action 6.11) – ajustement de l'opération suite à évolution réglementaire, les travaux ne seront pas portés en PAPI 1 (modification financière 2021)
- ▶ Action 6.15 : travaux de protection du Gave de Gavarnie à Gavarnie-Gèdre – démarrage en 2023
- ▶ Action 6.16 : travaux de protection du Bernazau à Sassis – démarrage en septembre 2022
- ▶ Action 6.14 : travaux sur l'Yse entre le pont de la RD921 et la confluence avec le Gave de Gavarnie

- ▶ Action 6.17 : travaux de confortement des protections de Pierrefitte/Soulom

Ces travaux représentent au global un montant de près de 4 M€ HT. Les dossiers réglementaires associés à ces projets ont été produits ou sont en cours de dépôt (actions 6.14 et 6.17).

Pour permettre de prolonger le financement de ces opérations de travaux, les arrêtés attributifs ont été prolongés jusqu'au 31.12.2024.

3.1.3 Zoom sur la répartition géographique

3.1.3.1 *Ce que disent les actions du 1^{er} PAPI*

Au regard de la répartition géographique, le PAPI1 s'est concentré plus sur l'amont que sur l'aval.

	ACTIONS PAPI AVEC IMPACT		
	COMMUN	AMONT	AVAL
AXE 0	0.1	-	-
AXE 1	1.1 à 1.13	-	-
AXE 2	2.1 à 2.4	-	-
AXE 3	3.1 ; 3.2 ; 3.4	-	3.3
AXE 4	4.1 à 4.4	-	4.5
AXE 5	5.1 ; 5.2 ; 5.5	75% de 5.4	5.3 ; 25% de 5.4
AXE 6	6.1 ; 6.2	6.3 ; 6.4 ; 6.5 ; 6.6 ; 6.11 ; 6.12 ; 6.13 ; 6.14 ; 6.15 ; 6.16 ; 6.17	6.7 ; 6.8 ; 6.9 ; 6.10
AXE 7		11% 7.2	89% 7.2

Tableau 4 : Répartition des actions PAPI en fonction de leur effet géographique

3.1.3.2 Le bilan de la répartition géographique

Pour illustrer ces propos, le tableau suivant permet de présenter le reste à charge prévisionnel et mandaté avec effet géographique selon qu'il s'agit d'actions portées par le PAPI ou en travaux post-crue hors-PAPI (détails fournis pour mémoire en annexe).

	RAC PREVISIONNEL SUR OPERATIONS ENGAGEES					
	AMONT		AVAL		COMMUN	
PAPI	6 149 801.45 €	89%	224 230.00 €	3%	515 601.10 €	7%
HORS PAPI	1 075 295.29 €	35%	1 642 686.91 €	54%	337 500.00 €	11%
GLOBAL	7 225 096.74 €	73%	1 866 916.91 €	19%	853 101.10 €	9%
	RAC PAYE SUR OPERATIONS ENGAGEES					
	AMONT		AVAL		COMMUN	
PAPI	4 173 062.36 €	87%	88 478.71 €	2%	560 737.16 €	12%
HORS PAPI	781 614.53 €	34%	1 554 587.26 €	68%	- 54 052.49 €	-2%
GLOBAL	4 954 676.89 €	70%	1 643 065.97 €	23%	506 684.67 €	7%

Tableau 5 : Répartition du reste à charge prévisionnel et mandaté sur les actions PAPI, hors-PAPI et global avec effet géographique

Il ressort que le premier PAPI a principalement concerné le secteur amont avec un reste à charge prévisionnel qui s'élève à près de 90% pour des actions ayant des effets sur le territoire de la CCPVG. Seuls 11% du reste à charge prévisionnel des actions du PAPI concernent des opérations ayant des effets communs ou aval.

La répartition géographique des effets des actions pourrait être pensée autrement, considérant que les travaux de ralentissement dynamique des crues de l'axe 6 (actions 6.13 et 6.14) ont un impact commun pour le territoire. **Dans ce cas la répartition, au global (PAPI + hors PAPI), des interventions est la suivante : 30% amont, 20% aval et 50% commun. L'objectif initial défini par Espélia en 2016 est presque atteint dans ce cas de figure.**

3.2 BILAN PAR OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.2.1 Des indicateurs globaux difficilement quantifiables

Pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le PAPI, 23 indicateurs globaux avaient été mis en place en fonction d'objectifs qui reprenaient les objectifs stratégiques du PAPI et les axes du cahier des charges PAPI. Seul un quart de ces indicateurs sont disponibles et sont exploités dans le présent bilan. Compte tenu de la complexité à obtenir les informations sur certains indicateurs et compte tenu du fait que certaines actions du premier PAPI ne sont pas encore achevées, le futur programme d'études préalables pourra s'attacher à mettre à jour cette liste d'indicateurs pour les rendre plus facilement opérationnels et disponibles.

La liste des indicateurs globaux associés aux objectifs est disponible en annexe 4.

3.2.2 Indice de réussite des actions

A défaut d'indicateurs globaux, trop difficilement accessibles à ce stade, le présent bilan s'est attaché à renseigner les indicateurs de suivi (moins intégrateurs) mis en place sur chaque fiche action du 1^{er} PAPI pour évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques que cherchent à atteindre ces actions du PAPI.

Pour évaluer ces actions en fonction des indicateurs de suivi, il est proposé de mettre en place un indice de réussite décrit de la façon suivante :

Indice	Description de l'indice
-	aucun indicateur n'a été atteint – action abandonnée ou reportée par exemple
+	atteinte partielle de certains indicateurs – objectifs de l'action partiellement atteint
++	atteinte complète des indicateurs – objectifs de l'action complètement atteints
+++	dépassement des indicateurs initiaux – objectifs de l'action dépassés

Tableau 6 : Description de l'indice de réussite des actions

Les fiches bilan ont été mises en œuvre et sont disponibles en annexe 2.

Une pondération est affectée à chaque objectif stratégique à partir d'une pondération par rapport à la moyenne des indices de chaque action permettant d'atteindre l'objectif.

3.2.3 Disposer d'une gouvernance unique

L'ensemble de la compétence GeMAPI a été transférée au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) au 1^{er} janvier 2017. La clé de répartition des deux EPCI constituant le PLVG, à savoir, la communauté de communes de Pyrénées Vallées des Gaves et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été fixée à 50% pour chacun des deux membres (clause de revoyure prévue et donc possible).

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 0.1 : Animation du PAPI Gave de Pau 2015-2021	Faite	++	++
Action 0.2 : Etude juridico-financière pour la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI	Faite	++	

Tableau 7 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Cet objectif de gouvernance unique était une condition nécessaire pour la réalisation du programme d'actions.

3.2.4 Préserver la mémoire des deux dernières crues

Le tableau ci-dessous permet de présenter les indices de réussite des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 1.1 : Pose repères de crues	En cours	+	+
Action 1.2 : Capitalisation des médias et des témoignages liés aux crues de 2012 et 2013	Faite	++	
Action 1.3 : Pose de 5 bornes informatives le long des cours d'eau pour se souvenir des crues passées et valoriser les milieux aquatiques	En cours	-	
Action 1.7 : Cartographie de l'espace de mobilité et des zones inondables suite aux crues de 2012 et 2013 – les intégrer aux DICRIM	Faite	++	
Action 1.8 : Mettre en place des interventions pédagogiques en direction des scolaires	En cours	+	
Action 1.10 : Réalisation d'une exposition photographique itinérante autour des inondations sur la vallée des gaves	En cours	-	

Tableau 8 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Les détails de chaque action sont fournis dans les fiches bilan placées en annexe.

3.2.5 S'appuyer sur les retours d'expérience des crues passées

Le tableau ci-dessous permet de présenter les indices de réussite des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 1.4 : Analyse du risque et retour d'expérience des campings exposés aux risques d'inondation et évaluation/rédaction des cahiers de prescriptions particulières	Abandonnée	-	++
Action 1.13 : Bilan exhaustif des dommages directs et indirects par commune sur les biens publics et privés suite aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013 – Document de synthèse par commune	Faite	++	
Action 6.1 : Mise à jour de l'espace de mobilité admissible suite à la crue du 18 juin 2013 et élaboration	Faite	++	

Tableau 9 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Les détails de chaque action sont fournis dans les fiches bilan placées en annexe.

3.2.6 Améliorer la résilience du territoire

Le tableau ci-dessous permet de présenter les indices de réussite des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 1.9 : Assistance aux communes dans l'élaboration des DICRIM	En cours	+	+
Action 3.2 : Associer les radios locales dans la diffusion des consignes de sécurité en période de crise	En cours	+	
Action 3.3 : Amélioration des moyens téléphoniques pour l'astreinte de la ville de Lourdes	En cours	+	
Action 4.1 : Poursuivre l'élaboration des PPRN sur les communes non couvertes et impactées par les crues récentes	En cours	+	
Action 4.2 : Modifier ou réviser les PPRN pour intégrer des prescriptions concernant les enjeux existants et à venir face aux risques inondations et intégrer les connaissances liées à l'aléa de la crue de juin 2013	En cours	+	
Action 4.3 : Etude pour mettre en cohérence la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme intercommunaux en anticipation de la loi ALUR	Repensée	+	
Action 4.4 : Associer le PLVG dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme communaux pour améliorer la prise en compte du risque inondation	En cours	+	
Action 4.5 : Mise en compatibilité du SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes avec le futur PGRI Adour-Garonne	Abandonnée	-	
Action 5.1 : Réaliser une étude diagnostic sur les communes impactées par les crues (hors Lourdes) pour évaluer les mesures de réduction de vulnérabilité des biens publics, des réseaux et des entreprises privées	En cours	+	
Action 5.2 : Intégrer le volet inondation à l'OPAH portée par le PLVG et engager les premiers diagnostics de vulnérabilité sur les biens d'habitation et les bâtiments publics situés en zone inondable	Démarrée puis abandonnée	-	
Action 5.3 : Réaliser une étude diagnostic pour définir les actions de réduction de vulnérabilité sur la commune de Lourdes et les chiffrer	En cours	+	
Action 5.4 : Recensement, cartographie et définition d'un programme d'entretien sur l'ensemble des protections de berge intéressant la sécurité publique (hors digue)	En cours	++	
Action 5.5 : Acquisition amiable de biens bâti sinistrés et exposés au risque d'inondation torrentielle	En cours	++	
Action 6.10 : Travaux de réhabilitation du pont Vieux pour limiter le risque de formation d'embâcles	Abandonnée	-	
Action 6.11 : Travaux d'aménagements hydrauliques pour la protection du secteur de Clavanté et de la plaine de Concé	En cours après modification	-	
Action 6.12 : Réfection du pavage du passage Aladin sur la commune de Cautejets	Faite	++	
Action 6.13 : Travaux de recalibrage et d'aménagement du Bastan intermédiaire et aval	Faite	++	
Action 6.14 : Etudes et travaux d'aménagement, de confortement et de protection des berges de l'Yse entre le pont de Villenave et le Gave de Pau	En cours	++	
Action 6.15 : Travaux de sécurisation des pistes touristiques du cirque de Gavarnie	En cours	+	
Action 6.16 : Travaux de stabilisation du lit, protection des berges et recalibrage du lit du Bernazau dans sa traversée de Sassis	En cours	+	
Action 1.11 : Edition d'un bulletin annuel PAPI tiré à 500 exemplaires	Faite	++	

Tableau 10 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Les détails de chaque action sont fournis dans les fiches bilan placées en annexe.

3.2.7 Définir un programme de travaux réaliste en PAPI 2

Le tableau ci-dessous permet de présenter les indices de réussite des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 1.5 : Réalisation de levés LIDAR topographiques sur le Gave de Pau amont et ses principaux affluents avec réalisation de photographies aériennes	Faite	++	+ / ++
Actions 1.6 et 6.2 : Construction d'un modèle hydraulique entre Villelongue et Saint-Pé-de-Bigorre et étude pour vérifier la faisabilité de considérer la voie verte des gaves comme un ouvrage de protection hydraulique contre les crues du Gave de Pau	Fait (1.6) et en cours (6.2)	++	
Action 1.12 : Lancer un programme de recherche sur l'aménagement à prévoir sur le lac des gaves dans le cas d'un arasement du seuil de Préchac	Faite	+++	
Action 6.3 : Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique des Gaves d'Azun et d'Estaing	En cours	+	
Action 6.4 : Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique du Gave de Cauteerets	En cours	+	
Action 6.5 : Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique du Gave de Gavarnie	En cours	+	
Action 6.6 : Réalisation d'un modèle physique du cône de déjection du Gave de Cauteerets pour définir un programme d'aménagement justifié par une AMC	Faite	++	
Action 6.7 et 6-7 bis : Etude hydraulique et AMC pour proposer des aménagements sur le Rieutord et le Ruisseau Blanc pour protéger les enjeux de Lourdes, Jarret et Lézignan	Faite	+++	
Action 6.8 : Etude hydraulique pour évaluer l'opportunité de réaliser pièges à embâcles en amont de Lourdes	En cours	+	
Action 6.9 : Etude hydrologique et hydraulique d'un bassin versant de la commune d'Omex pour définition de travaux de réduction de la vulnérabilité	Abandonnée	-	

Tableau 11 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Les détails de chaque action sont fournis dans les fiches bilan placées en annexe.

3.2.8 Améliorer la surveillance hydrométéorologique

Le tableau ci-dessous permet de présenter les indices de réussite des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 2.1 : Mise en place d'un groupe de travail technique pour l'amélioration de la surveillance et de la prévision des crues	Faite	++	++
Action 2.2 : Etude de faisabilité pour améliorer le réseau de mesure hydrométéorologique et de surveillance sur le bassin versant du Gave de Pau bigourdan	En cours	+++	
Action 2.3 : Travaux pour l'amélioration des réseaux de mesures et de surveillance	Faite	++	
Action 2.4 : Mise en place d'un groupe de travail impliquant les offices de tourisme et les socio-professionnels pour définition d'actions	Abandonnée	-	

Tableau 12 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Les détails de chaque action sont fournis dans les fiches bilan placées en annexe.

3.2.9 Achever l'élaboration des PCS

Le tableau ci-dessous permet de présenter les indices de réussite des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 3.1 : Retour d'expérience et accompagnement des communes exposées aux risques inondations couvertes par un PPR approuvé	En cours	+	-/+
Action 3.4 : Réalisation d'un exercice de crise type crue torrentielle à l'échelle de la vallée des gaves	Reportée	-	

Tableau 13 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Les détails de chaque action sont fournis dans les fiches bilan placées en annexe.



Figure 5 : Présentation de la maquette pédagogique sur le risque inondation réalisée par le C-PRIM

3.2.10 Mise en conformité des ouvrages décret 2007

Le tableau ci-dessous permet de présenter les indices de réussite des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif :

DESCRIPTION DE L'ACTION	SITUATION	INDICE DE REUSSITE PAR ACTION	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Action 6.17 : Travaux de confortement d'un enrochement et mise en place de clapets anti-retour sur le cône de déjection du Gave de Cauterets	En cours	+	+
Action 7.1 Recensement et proposition de classement pour l'ensemble des ouvrages hydrauliques formant digue ou barrage sur le territoire du PLVG	Abandonnée	-	
Action 7.2 : Mise en conformité des ouvrages hydrauliques par les gestionnaires au titre du décret digues de 2015	En cours	++	
Action 7.3 : Labellisation PSR pour définition des programmes de travaux sur les ouvrages hydrauliques de type digue dans le cadre du PAPI 2	Abandonnée	-	

Tableau 14 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

Les détails de chaque action sont fournis dans les fiches bilan placées en annexe.

3.2.11 Réussir 80% des opérations en fin de PAPI

3.2.11.1 Moyens mis en œuvre

Le service prévention des inondations est en charge de la mise en œuvre du PAPI avec le soutien des agents du service gestion des milieux aquatiques. Ces services ont été instaurés suite à la prise de compétence GEMAPI par le PLVG en janvier 2017. A noter que lors du transfert de la compétence GEMAPI en 2017, un ETP en charge du suivi des travaux post-crue au sein du SYMIHL n'a pas suivi le transfert de la compétence, raison pour laquelle le recrutement d'un chargé d'études a eu lieu début 2019 au sein du service prévention des inondations. L'effectif de ce service a été au plus de 5 agents sur la période 2019-2020. Leurs missions étaient les suivantes :

- ▶ 1 élève doctorante pour analyser le fonctionnement de l'ancien lac des gaves et proposer des pistes d'aménagement (action 1.12 du PAPI)
- ▶ 1 chargé d'études pour le développement de la culture du risque et l'amélioration de la gestion de crise
- ▶ 1 chargée de missions travaux – secteur fluvial
- ▶ 1 chargé de missions travaux -secteur torrentiel
- ▶ 1 directeur adjoint en charge de l'animation du programme d'actions

Depuis la fin de la thèse, soutenue en juillet 2020, le service prévention est composé de 4 agents dont les compétences en génie civil, hydraulique, gestion de crise, environnement et communication permettent la mise en œuvre efficace des actions du programme.

2015-2016	1 animateur PAPI
2017-2018	4 agents
2019-2020	5 agents
2021	4 agents

Tableau 15 : Evolution des effectifs du service prévention des inondations depuis la labellisation du PAPI

3.2.11.2 Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Suite aux crues de juin 2013 qui ont très lourdement impacté le bassin versant du Gave de Gavarnie (Barrada, Yse, Bastan, Héas, Bernazau...), des enveloppes fonds calamités ont été débloquées et attribuées aux communes du bassin pour remettre le territoire sur pied en reconstruisant les infrastructures existantes impactées à niveau de fonctionnalité identique. La gestion à l'échelle communale n'était pas adaptée car les problématiques dépassaient le cadre de la commune et ces

dernières n'étaient bien souvent pas assez dimensionnées pour suivre techniquement et administrativement ces travaux post-crue. Le préfet a donc désigné en 2014 le SIVOM du Pays Toy, dont la seule compétence était à l'époque l'abattoir, mais dont le périmètre coïncidait avec la zone d'intervention, comme structure compétente en travaux en rivière. Ce syndicat a vu son budget annuel multiplié par 100, et devenait l'interlocuteur privilégié des communes et de la mission post-crue de l'Etat dans le suivi technique et financier des opérations de travaux. Alain MASY, aujourd'hui en poste au PLVG, était recruté en février 2014 par le SIVOM en tant que chargé de mission post-crue.

L'Etat a financé à hauteur de 95% une mission de conduite d'opération portant sur la réalisation des travaux de reconstruction suite aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013. Cette mission a été confiée à la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG) dont les missions ont principalement consisté à accompagner le chargé de mission post-crue du SIVOM dans les missions suivantes sur le périmètre du SIVOM :

- ▶ Concertation avec les propriétaires fonciers pour la réalisation des travaux
- ▶ Appui sur le suivi des procédures réglementaires liées au code de l'environnement
- ▶ Accompagnement sur la rédaction des pièces administratives des marchés publics et sur le suivi de leur exécution
- ▶ Suivi en dépenses et recettes des opérations d'études et de travaux pour titrer le plus rapidement les opérations réalisées, développer une relation de confiance avec la trésorerie.

Ce marché de conduite d'opération s'est déroulé sur la période 2014-2018, le montant total pour sa mise en œuvre a été de 1 022 350 € HT. Il a permis la réalisation des travaux sur le Bastan, le Bolou, l'Yse, le Barrada, le Gave d'Héas et d'avancer sur les études de maîtrise d'œuvre sur Gavarnie, l'Yse amont et le Bernazau. A compter de 2017, ses missions se sont élargies au territoire d'intervention du PLVG.

Le PLVG a relancé en 2018 un marché de conseil, d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du PAPI et de la compétence GEMAPI. Ce marché a démarré en février 2019, les principales missions confiées aux prestataires sont les suivantes :

- ▶ Mission A : Assistance en phase pré-opérationnelle (accompagnement à la préparation de certaines actions)
- ▶ Mission B : Phase de suivi des études et travaux (suivi opérationnel de certain(e)s études et travaux)
- ▶ Mission C : Conseil et expertise juridiques spécifiques (mission transversale)
- ▶ Mission D : Mission d'assistance auprès des communes (PCS, diagnostic de vulnérabilité...)

Ce marché est en cours est a été attribué au groupement CACG (mandataire), SEPIA et SCET. Initialement prévu pour une durée de 24 mois, ce marché a été prolongé et certaines opérations ont été ajoutées par avenant, tel le suivi des subventions ou l'élaboration des dossiers de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en accompagnement des communes. Le montant global du marché s'élève à 280 000 € HT et ne bénéficie d'aucun financement. A ce jour 230 000 € HT ont été consommés. Les missions se concentrent à l'heure actuelle sur :

- ▶ La concertation avec les propriétaires riverains concernés par des travaux
- ▶ Le suivi des subventions, tuilage avec les services du PLVG sur l'année 2022

Ce marché devrait s'achever d'ici la fin 2023. Cet appui technique et financier a été et est un atout dans la bonne réalisation du premier programme d'actions.

A noter que le nouveau cahier des charges PAPI 3 prévoit pour les nouveaux programmes d'actions le financement possible d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les structures porteuses de PAPI.

3.2.11.3 Etat d'avancement du programme d'actions

La partie Bilan technique permet de répondre à cette question. Le montant des dépenses restant à réaliser d'ici 2024 dans le cadre du 1^{er} PAPI s'élève à 5.7 M€.

A noter que plus de 80% des actions du 1^{er} PAPI ont à ce jour démarrées ou été réalisées. L'objectif stratégique peut donc être considéré comme atteint.

DESCRIPTION DE L'ACTION	INDICE DE REUSSITE	INDICE GLOBAL DE REUSSITE
Réalisation du programme en nombre d'actions : 32% réalisées (17 actions), 49% en cours (26 actions), 19% abandonnées (10 actions)	+	+
Réalisation du programme en montant : 14 411 752 € réalisés sur 20 127 632.64 € engagés, soit 72% de réalisation	+	

Tableau 16 : Tableau de synthèse de l'atteinte d'un objectif stratégique

3.2.12 Synthèse sur l'atteinte des objectifs stratégiques

L'atteinte des objectifs stratégiques peut se synthétiser de la façon suivante :

Objectifs	Points forts	Points faibles	Atteinte objectif
Disposer d'une gouvernance unique	-Réactivité démontrée	- Coûts pas en adéquation avec les moyens financiers disponibles	++
	-Cohérence des interventions	- Difficulté à répondre à toutes les sollicitations	
	-Interlocuteur unique et qualifié pour les communes	-Clarification de la compétence prévue début 2023	
Préserver la mémoire des deux dernières crues	-Nombreuses actions achevées	-Du temps pour la réalisation des outils de sensibilisation	+
	-Forte implication des partenaires financiers	-Plus communiquer auprès du public	
		-Certaines actions non démarrées	
S'appuyer sur l'expérience des crues passées	-Bonne capitalisation des données historiques, sur les dommages notamment	-Assez peu d'actions mises en œuvre	++
Améliorer la résilience du territoire	-Mobilisation forte du PLVG sur cet objectif, nombreuses actions inscrites	- Effort pour développer l'implication du PLVG en matière d'aménagement du territoire	+
	-Travaux de protections aboutis sur l'Yse et le Bastan	- Des actions non engagées ou à poursuivre (réduction de la vulnérabilité)	
Définir un programme de travaux réaliste en PAPI 2	-des études programmatiques engagées avec Moe partielle et dossier réglementaire en cours	-ACB/AMC en torrentiel délicate (guide non sorti)	+ / ++
	-Hiérarchisation des secteurs exposés	-Délais de réalisation des études	
		-Coût des études aussi cher que certains travaux de protection	
Améliorer la surveillance hydrométéorologique	-Meilleure visibilité et anticipation sur réaction des cours d'eau	-Coût de fonctionnement à prévoir avec temps humain important	++
	-Mise en place d'une astreinte avec surveillance temps réel possible	-Concentrateur toujours pas mis à disposition des communes	
Achever l'élaboration des PCS	-travail avec la préfecture en cours	-retard dans l'accompagnement des communes sur l'élaboration des PCS	- / +
Mise en conformité des ouvrages hydrauliques	-Dépôt de deux dossiers réglementaires pour classement de système d'endiguement dans les délais réglementaires (avant mi-2023)	- Tous les systèmes d'endiguement ne sont pas encore identifiés -Evolution réglementaire importante en cours de PAPI	+
Réussir 80% des opérations en fin de 1 ^{er} PAPI	-Atteinte de 80% des actions engagées/réalisées sur l'aspect financier	- 20% des actions abandonnées	+

Tableau 17 : Tableau de synthèse faisant état de l'atteinte des objectifs stratégiques du 1^{er} PAPI

Rappel du Tableau 6 : Description de l'indice de réussite des actions

Indice	Description de l'indice
-	aucun indicateur n'a été atteint – action abandonnée ou reportée par exemple
+	atteinte partielle de certains indicateurs – objectifs de l'action partiellement atteint
++	atteinte complète des indicateurs – objectifs de l'action complètement atteints
+++	dépassement des indicateurs initiaux – objectifs de l'action dépassés

4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le 1^{er} PAPI dans sa version initiale était beaucoup trop ambitieux avec 15 M€ à réaliser en deux ans. Il aura fallu finalement 6 ans pour réaliser 32% du programme (en nombre d'actions). Toutefois, au 31/12/2021, plus de 80% de actions sont engagées et vont se poursuivre jusqu'à fin 2024. Le présent bilan est donc provisoire.

Même si les travaux post-crue 2012 et 2013 portés par le SIVOM du Pays Toy et le SYMIHL ont été financés avec des taux exceptionnels, respectivement fixés à 95 et 80%, ces travaux s'élevaient à plusieurs dizaines de millions d'euros. Le reste à charge pèse encore dans le budget de la collectivité qui a recourt à l'emprunt en plus des contributions de ses membres pour porter les actions d'investissement du premier PAPI et les travaux post-crue liés aux événements récents (2018, 2019...).

Espélia, en 2015, avait fixé les montants des contributions à part égale entre les deux EPCI pour transférer la compétence GEMAPI selon un principe de solidarité amont-aval en tenant compte des programmes en cours de l'époque (plan de gestion, contrat de rivière, PAPI...). A la lumière de ce bilan provisoire, il ressort que le reste à charge du PAPI pour le PLVG concerne à 90% le territoire amont, à 3% le territoire aval et à 7% l'intérêt commun du bassin versant. Si les travaux portés par le PLVG et liés à la problématique des inondations (travaux post-crue 2018, Soum de Lanne, ...) sont ajoutés, le reste à charge s'élève 70% pour l'amont, 20% pour l'aval et 10% en intérêt commun. Espélia avait projeté un reste à charge entre l'amont et l'aval réparti entre 65% d'intérêt commun, 30% pour l'amont et 5% pour l'aval en fin de premier PAPI. Il ressort que le fait d'avoir un PAPI sur une plus longue période augmente les coûts des opérations en elles-mêmes et de leur suivi, d'où le report des travaux sur Clavanté/Concé pour financer les travaux sur le secteur du Pays Toy décidé en comité de pilotage en 2021.

Les crues récentes et le non-versement des subventions pour les travaux sur Soum de Lanne ont accentué les difficultés financières du PLVG.

Malgré un financement important des partenaires (Etat, Région, AEAG), il n'est pas possible de partir sur un deuxième programme de travaux, des études sont à poursuivre sur 2022-2025 pour orienter les actions à mener dans le cadre du deuxième PAPI. Le dernier COPIL du PAPI en 2021 a acté le principe d'un programme d'actions de type programme d'étude préalable (PEP).

Malgré tout, ce premier programme a permis de doter le territoire d'une gouvernance unique beaucoup plus réactive pour porter les travaux d'urgence ou d'intérêt général en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI.

Enfin, le Programme d'Etudes Préalables (PEP) qui démarrera fin 2022 permettra de finaliser les études nécessaires à l'établissement d'un deuxième PAPI dont les travaux devront concerner majoritairement le secteur aval. Ce deuxième PAPI devrait voir le jour à horizon 2024-2025. A noter que les actions de la future SLGRI qui auront vocation à réduire les conséquences de crues sur le TRI de Lourdes pourront concerner les 69 communes du bassin versant (en contexte torrentiel, les effets amont/aval restent toutefois limités, si ce n'est les actions sur la charge sédimentaire).

ANNEXES

Pour les actions PAPI sur la période 2015-2021

Axe 0 : Animation et gouvernance																			
Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL prévisionnel ou réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel €	Reste à charge payé €	Montant restant à payer € HT ou TTC
0-1	Animation du PAPI Gave de Pau bigourdan 2015-2021	PLVG	448 000	448 000	482 862	35	148 400.00 €	119 470.88 €	35	148 400.00 €	138 320.00 €	10	65 296.00 €	48 595.05 €	20	482 862	85 904.00 €	176 476.38 €	0
0-2	Etude juridico-financière pour la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI et animation de l'étude	PLVG	Déjà financée																
TOTAL € AXE 0 (1 action)			448 000	448 000				156800			119 470.88 €	147000			138 320.00 €	44800		48 595.05 €	89600

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																									
Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL prévisionnel (HT ou TTC)	Montant GLOBAL prévisionnel ou réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autre fonds (%)	Etat autre fonds prévisionnel €	Etat autre fonds versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel €	Reste à charge payé à date HT ou TTC	Montant restant à payer € HT ou TTC
1-1	Pose de 100 repères de crues dans les centres urbains et le long de la Voie Verte de la Vallée des Gaves	PLVG	40 000	40 000	40 000.00 €	- €	0	0	50	20 000.00 €	13 930.00 €	0	0	0	0	- €	- €	15	6 000.00 €	4 179.00 €	35	34 895.00 €	14 000.00 €	16 786.00 €	5 105.00 €
1-2	Capitalisation et référencement des photos et des vidéos réalisées pendant et après les crues Recueil de témoignages auprès de la population exposée aux crues	PLVG	40 000	48 000	59 819.79 €	- €	0	0	40	24 000.00 €	23 927.92 €	0	0	0	40	22 874.40 €	22 874.00 €	0	- €	- €	20	59 819.79 €	11 963.96 €	13 017.87 €	- €
1-3	Pose de 5 bornes informatives le long des cours d'eau pour se souvenir des crues passées et valoriser les milieux aquatiques	Communes	Porté par le Contrat																		100				
1-4	Analyse du risque et retour d'expérience des campings exposés aux risques d'inondation et évaluation/rédaction des cahiers de prescriptions particulières	Communes	70 000	84 000	- €	- €	0	0	50	42 000.00 €	- €	0	0	0	0			0			50	- €	42 000.00 €	- €	- €
1-5	Réalisation de levés LIDAR topographiques et bathymétriques sur le Gave de Pau amont et ses principaux affluents avec réalisation de photographies aériennes	PLVG	150 000	180 000	164 823.58 €	- €	0	0	32.5	58 500.00 €	53 568.00 €	0	0	0	32.5	59 579.00 €	53 568.00 €	15	25 500.00 €	24 724.00 €	20	164 823.58 €	32 964.72 €	32 963.58 €	- €
1-6	Elaboration d'un modèle numérique 2D sur le gave de Pau entre Villelongue et Saint-Pé-de-Bigorre	PLVG	180 000	216 000	174 102.00 €	- €	0	0	32.5	70 200.00 €	51 752.00 €	0	0	0	32.5	70 200.00 €	42 125.83 €	15	30 542.00 €	21 379.00 €	20	155 200.80 €	34 820.40 €	58 845.17 €	18 901.20 €
1-7	Cartographie de l'espace de mobilité et des zones inondables suite aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013 et les porter à connaissance en les intégrant aux DICRIM	PLVG/Etat	Réalisé en régie																		100				
1-8	Mettre en place des interventions pédagogiques en direction des scolaires	PLVG	26 000	31 200	31 200.00 €	- €	0	0	40	12 480.00 €	- €	0	0	0	40	- €	- €	0	- €	- €	20		6 240.00 €	- €	31 200.00 €
1-9	Assistance aux communes dans l'élaboration des DICRIM	Communes	50 000	60 000	60 000.00 €	- €	0	0	50	30 000.00 €	1 528.57 €	0	0	0	0	- €	- €	0	- €	- €	50	3 057.14 €	30 000.00 €	1 528.57 €	56 942.86 €
1-10	Réalisation d'une exposition photographique itinérante autour des inondations sur la vallée des gaves	PLVG	15 000	18 000	18 000.00 €	- €	0	0	40	7 200.00 €	- €	0	0	0	40	- €	- €	0	- €	- €	20	- €	3 600.00 €	- €	18 000.00 €
1-11	Edition d'un bulletin annuel PAPI tiré à 500 exemplaires	PLVG	5 000	6 000	9 652.80 €	- €	0	0	50	3 000.00 €	3 000.00 €	0	0	0	0	- €	- €	0	- €	- €	50	9 652.80 €	3 000.00 €	6 652.80 €	- €
1-12	Lancer un programme de recherche sur l'aménagement à prévoir sur le Lac des Gaves dans le cas d'un arasement du seuil de Préchac	Universités/PLVG/SYMIHL	300 000	300 000	341 058.74 €	- €	0	0	32.5	71 563.00 €	55 367.94 €	0	42 000.00 €	42 000.00 €	32.5	125 506.00 €	110 065.32 €	15	16 875.00 €	11 319.00 €	20	341 058.74 €	68 211.75 €	122 306.48 €	- €
1-13	Bilan exhaustif des dommages directs et indirects par commune sur les biens publics et privés suite aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013 - Elaboration d'un document de	PLVG/Communes	200 000	240 000	23 304.00 €	- €	0	0	50	120 000.00 €	11 652.00 €	0	0	0	0	- €	- €	0	- €	- €	50	23 304.00 €	11 652.00 €	11 652.00 €	- €
TOTAL € AXE 1 (12 actions)			1 076 000	1 223 200	921 960.91 €	- €	-	-	480 080.00 €	458 943.00 €	214 726.43 €	0	42 000.00 €	42 000.00 €	265 080.00 €	278 159.40 €	228 633.15 €	110 400.00 €	78 917.00 €	61 601.00 €	367 640.00 €	791 811.85 €	258 452.82 €	263 752.47 €	130 149.06 €

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations																									
Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL prévisionnel ou réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autres fonds (%)	Etat autres fonds prévisionnel €	Etat autres fonds versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel €	Reste à charge payé à date HT ou TTC	Montant restant à payer € HT ou TTC
2-1	Mise en place d'un groupe de travail technique pour l'amélioration de la surveillance et de la prévision des crues sur la Gave de Pau amont	Etat/PLVG	Réalisé en régie																						
2-2	Etude de faisabilité pour améliorer le réseau de mesure hydrométéorologique et de surveillance sur le bassin versant du Gave de Pau amont	PLVG	25 000	25 000	19 678	0	0	0	50	12 500.00 €	3 472.50 €	0	0	0	0	0	0	15	3 750.00 €	1 041.75 €	35	14 895.00 €	6 887.13 €	10 380.75 €	4 782.50 €
2-3	Travaux pour l'amélioration des réseaux de mesures et de surveillance	PLVG/ Communes	50 000	50 000	50 000	0			40	20 000.00 €	13 096.68 €	0	0	0	0	0	0	20	15 000.00 €	6 532.34 €	40	49 336.98 €	20 000.00 €	30 370.98 €	663.02 €
2-4	Mise en place d'un groupe de travail impliquant les offices de tourisme et les professionnels du tourisme et définition d'actions	Offices de tourisme	10 000	12 000	0	0			50	6 000.00 €	- €	0			0			0	- €	- €	50	- €	- €	- €	- €
TOTAL € AXE 2 (4 actions)			85 000	87 000	69 678	0	0	0	38 500.00 €	38 500.00 €	16 569.18 €	0	0	0	0	0	0	13 750.00 €	18 750.00 €	7 574.09 €		64 231.98 €	26 887.13 €	40 751.73 €	5 445.52 €

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise																									
Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL prévisionnel ou réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autres fonds (%)	Etat autres fonds prévisionnel €	Etat autres fonds versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel €	Reste à charge payé à date HT ou TTC	Montant restant à payer € HT ou TTC
3-1	Retour d'expérience et accompagnement des communes exposées aux risques inondations couvertes par un PPR approuvé dans l'élaboration ou la révision de leur plan communal de	Communes	170 000	204 000	14 000	0			0			0			0			0			100	14 000.00 €	0	0	0
3-2	Associer les radios locales dans la diffusion des consignes de sécurité en période de crise	PLVG/ Radios Locales	20 000	24 000	-	0			0			0			0			0			100	0	0	0	0
3-3	Amélioration des moyens techniques pour l'astreinte de la ville de Lourdes	Commune de Lourdes	20 000	24 000	0	0			0			0			0			0			100	0	0	0	0
3-4	Réalisation d'un exercice de crise type crue torrentielle à l'échelle de la vallée des gaves	Préfecture des Hautes-Pyrénées	10 000	12 000	0	0			0			100			0			0			0	0	0	0	0
TOTAL € AXE 3 (4 actions)			220 000	264 000	14 000	0			0			12 000.00 €			0			0			252 000.00 €	14 000.00 €	0	0	0

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																									
Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL prévisionnel ou réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autres fonds (%)	Etat autres fonds prévisionnel €	Etat autres fonds versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel €	Reste à charge payé à date HT ou TTC	Montant restant à payer € HT ou TTC
4-1	Poursuivre l'élaboration PPRN sur les communes non couvertes et impactées par les crues récentes	Etat	45 000	54 000	332 422	0			100	332 422.00 €	332 422.00 €	0			0			0			0	332 422.00 €	0	0	0
4-2	Modifier ou réviser les PPRN pour intégrer des prescriptions concernant les enjeux existants et à venir face aux risques inondations et intégrer les connaissances liées à l'aléa de la crue de juin 2013	Etat	25 000	30 000	0	0			100			0			0			0			0	0	0	0	0
4-3	Etude pour mettre en cohérence la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme intercommunaux en anticipation de la loi ALUR	Communautés de communes	50 000	60 000	0	0			50			0			0			0			50	0	0	0	0
4-4	Associer le PLVG dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme communaux pour améliorer la prise en compte du risque inondation	PLVG	En régie par le PLVG		0	0															100	0	0	0	0
4-5	Mise en compatibilité du SCOT TOL vis-à-vis du futur PGRI Adour-Garonne	Syndicat Mixte du SCOT TOL	En régie par le syndicat		0	0															100	0	0	0	0
TOTAL € AXE 4 (5 actions)			120 000	144 000	332 422	0	0	0	114 000.00 €	332 422.00 €	332 422.00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000.00 €	332 422.00 €	0	0	0

Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL prévisionnel ou réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autre fonds (%)	Etat autre fonds prévisionnel €	Etat autre fonds versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel €	Reste à charge payé à date HT ou TTC	Montant restant à payer € HT ou TTC
5-1	Réaliser une étude diagnostic sur les communes impactées par les crues pour évaluer techniquement les mesures de réduction de vulnérabilité des bâtiments et infrastructures publics, des intégrer le volet inondation à l'OPAH portée par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et engager les premiers diagnostics de vulnérabilité sur les biens d'habitation situés en	Communes /Entreprises	150 000	150 000	75 000	0			50	37 500.00 €	2 125.00 €	0			0			0	1 000.00 €	1 000.00 €	50	5 000.00 €	37 500.00 €	1 875.00 €	70 000.00 €
5-2	Réaliser une étude diagnostic pour définir les actions de réduction de vulnérabilité sur la commune de Lourdes et les chiffrer	PLVG	50 000	60 000	0	0			0			0			0			0			100	0	0	0	0
5-3	Recensement, cartographie et définition d'un programme d'entretien sur l'ensemble des protections de berge intéressant la sécurité publique (hors digue)	Commune de Lourdes/Privés /Sanctuaire	60 000	60 000	20 000	0			50	10 000.00 €	4 250.00 €	0			0			0	2 000.00 €	2 000.00 €	50	10 000.00 €	10 000.00 €	3 750.00 €	10 000.00 €
5-4	Acquisition amiable de biens bâti sinistrés et exposés au risque d'inondation torrentielle	PLVG	Réalisé en régie		0																		0	0	
5-5		Communes	800 000	800 000	3 991 324	0			100	3 991 324.26 €	3 991 324.26 €	0			0			0			0	3 991 324.26 €	0	0	0
TOTAL € AXE 5 (5 actions)			1 060 000	1 070 000	4 086 324	0	0	0	905 000.00 €	4 038 824.26 €	3 997 699.26 €	0	0	0	0	0	0	0	3 000.00 €	3 000.00 €	165 000.00 €	4 006 324.26 €	47 500.00 €	5 625.00 €	80 000.00 €

Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL prévisionnel ou réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autre fonds (%)	Etat autre fonds prévisionnel €	Etat autre fonds versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date d'avril 2022 € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel € HT ou TTC	Reste à charge payé à date avril 2022 € HT ou TTC	Montant restant à payer à avril 2022 € HT ou TTC
6-1	Mise à jour de l'espace de mobilité admissible suite à la crue du 18 juin 2013 et élaboration des principes d'une stratégie de gestion	PLVG	10 000	10 000	16 325	0			32.5	3250	3250	0			32.5	5224	5224	15	3000	2993	20	16 325	3 265	4858	0
6-2	Etude pour vérifier l'utilité et la faisabilité de considérer la Voie Verte des gaves comme un ouvrage de protection hydraulique et/ou analyse des zones d'expansion des crues potentielles en	PLVG	180 000	180 000	159 899	0			32.5	58500	21907.55	0			32.5	38 175.00 €	22 908.28 €	15	26149	10111.28	20	127950.69	31980	73024	31949
6-2 bis	Compléments à l'action 6-2	PLVG	70 000	70 000	70 000	0			32.5	22750	0	0			0			15			52.5	0	36750	0	70000
6-3	Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique des gaves d'Azun et d'Estaing et de leurs principaux affluents, définition d'un programme de travaux justifié par une AMC	PLVG	230 000	230 000	241 966	0			32.5	74750	39231	0			32.5	73597	33196	15	66000	9812	20	136 500	48393	54261	105466
6-3 bis	Compléments à l'action 6-3	PLVG	100 000	100 000	110 000	0			32.5	32500	0	0			0			15			52.5	0	57750	0	110000
6-4	Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique du gave de Cauterets et de ses deux principaux affluents, et de l'Isaby et du Malin définition d'un programme de travaux	PLVG	260 000	260 000	222 421	0			32.5	84500	21457	0			32.5	65000	19500	15	39000	9903	20	107781.49	44484	56921	114640
6-5	Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique du gave de Gavarnie et de ses principaux affluents, définition d'un programme de travaux justifié par une AMC	PLVG	230 000	230 000	231 453	0			32.5	74750	35982	0			32.5	57223	30446	15	50600	10086	20	155322.98	46291	78809	76130
6-5 bis	Compléments à l'action 6-5	PLVG	40 000	40 000	40 000	0			32.5	13000	0	0			0	0	0	15	0	0	52.5	0	21000	0	40000
6-6	Réalisation d'un modèle physique sur le cône de déjection du Gave de Cauterets, modélisé depuis le seuil Berti jusqu'à l'aval du pont interzone, définition d'aménagements sur	PLVG	190 000	190 000	162 538	0			50	95000	37374	0			0	0	0	15	28500	11212	35	117274.3	56888	68688	45264
6-7	Etude hydraulique et AMC pour proposer des aménagements sur le Rieutort et le ruisseau Blanc pour protéger les enjeux des communes de Lourdes, Jarret et Lézignan	PLVG	80 000	80 000	77 190	0			45	18000	18000	0			20	15422	12499	15	11566	11566	20	77190	15438	35125	0
6-7 bis	Compléments à l'action 6-7	PLVG	110 000	110 000	110 000	0			45	49500	0	0			0	0		15	0		40	0	44000	0	110000
6-8	Etude hydraulique pour évaluer l'opportunité de réaliser deux pièges à embâcles en amont de la ville de Lourdes	PLVG	35 000	35 000	35 000	0			50	17500	0	0			0			20	2180	0	30	450.6	10500	451	34549
6-8 bis	Compléments à l'action 6-8	PLVG	95 000	95 000	95 000	0			50	47500	0	0			0	0	0	0	0	0	50	0	47500	0	95000
6-9	Etude hydrologique et hydraulique d'un bassin versant de la commune d'Omex pour définition de travaux de réduction de la vulnérabilité de biens d'habitation via AMC	PLVG	25 000	25 000	0	0			0	0	0	0			0			15			85	0	0	0	0
6-10	Travaux de réhabilitation du pont Vieux pour limiter le risque de formation d'embâcles	PLVG	10 000	10 000	0	0			0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0
6-11	Travaux pour réduire la vulnérabilité du secteur de Clavant/Concé sur la commune de Cauterets	PLVG	1 564 775	1 564 775	303 746	0			50	782330	57325	0			0	0	0	0	0	0	50	139288.48	151873	81963	164458
6-11 bis	Compléments à l'action 6-11	PLVG	265 000	265 000	0	0			0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0
6-12	Réfection du pavage du passage Aladin sur la commune de Cauterets	PLVG	600 000	600 000	637 129	0			50	318 565	318 565	0			0	0	0	0	0	0	50	637 129	318565	318564	0
6-13	Travaux d'aménagement du Bastan intermédiaire et aval	PLVG	4 000 000	4 000 000	4 005 106	0			50	2 000 000	1 999 211	0			0	0	0	0	0	0	50	4 005 106	2002553	2005895	0
6-14	Etudes et travaux d'aménagement, de confortement et de protection des berges de l'Yse entre la microcentrale en amont du pont de Villenave et le gave de Pau	PLVG	4 372 800	4 372 800	4 632 800	0			50	2 316 000	1 363 570	0			0	0	0	0	0	0	50	2 811 548	2316400	1447978	1821252
6-15	Travaux de sécurisation des pistes touristiques du cirque de Gavarnie	PLVG	800 000	800 000	1 531 029	0			50	765 515	35 000	0			0	0	0	0	0	0	50	89 063	765515	54063	1441966
6-16	Travaux de stabilisation du lit, protection des berges et recalibrage du lit du Bernazau dans sa traversée de Sassis	PLVG	640 434	640 434	950 434	0			40	380 160	65 274	29	279 374	68 165	0			11	104 765	52 383	20	171 778	187235	-14044	778656
6-17	Travaux de confortement d'un enrochement et mise en palce de clapets anti-retour sur le cône de déjection du Gave de Cauterets	PLVG	0	0	225 000	0			50	112 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	0	112 500	0	225000
TOTAL € AXE 6 (15 actions)			13 908 009	13 908 009	13 857 037	0			6 671 961	7 266 570	4 016 147	0	279 374	68 165	311 750	254 641	123 773	228 750	331 760	118 066	6 343 309	8 592 707	6 318 880	4 266 556	5 264 330

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques																									
Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL réel	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel	Etat BOP181 Versé	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autre fonds (%)	Etat autre fonds prévisionnel	Etat autre fonds versé	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel	Reste à charge payé à date	Montant restant à payer € HT ou TTC
7-1	Recensement et proposition de classement pour l'ensemble des ouvrages hydrauliques formant digue ou barrage sur le territoire du PLVG	Etat	20 000	24 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7-2	Mise en conformité du système d'endiguement de Pierrefitte-Nestalas et Soulom	PLVG	50 000	50 000	40 709	0	0	0	50	25000	20379.79							0	0	0	50	40343.03	20354.38	19963.24	366
7-2	Mise en conformité du système d'endiguement de Geu	PLVG	100 000	100 000	72 640	0	0		50	50000	0							20	13000	0	30	22524	21792	22524	50 116
7-2	Etude pour la définition de la stratégie de protection de la ville de Lourdes	PLVG	250 000	250 000	250 000	0	0	0	50	125000	27068.99							20	30000	10827.6	30	64525.7	75000	26629.11	185 474
7-3	Labellisation PSR pour définition des programmes de travaux sur les ouvrages hydrauliques dans le cadre du PAPI 2	Communes	150 000	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL € AXE 7 (3 actions)			570 000	684 000	363 349	24 000			240 000	200 000	47 449	0	0	0	0	0	0	30 000	43 000	10 828	390 000	127 393	117 146	69 116	235 956
TOTAL ACTIONS 2015-2021			17 487 009	17 828 209	20 127 633	180 800	148 400	119 471	8 449 541	12 335 259	8 625 012	12 000	0	0	723 830	681 200	490 726	427 700	532 023	245 314	7 637 549	14 411 752	6 797 440	4 827 831	5 715 880

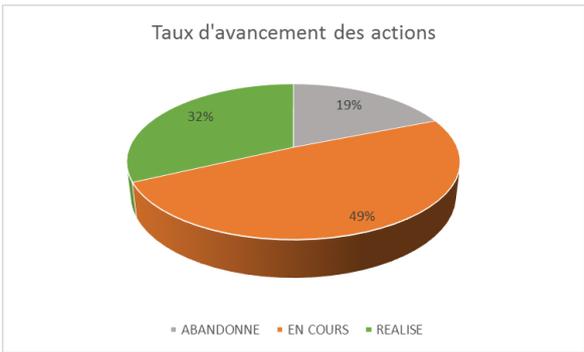
AXE 0 : Animation du PAPI Gave de Pau bigourdan

ACTION 0-1 : Animation du PAPI Gave de Pau bigourdan 2015-2021

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 448 000 €

Territoire d'application : Périmètre du PAPI

 <p>Taux d'avancement des actions du PAPI</p>	 <p>Assises de l'eau réalisées par le PLVG en 2016</p>
<p>Objectifs : Animer, coordonner et rendre compte des actions inscrites au PAPI Gave de Pau bigourdan</p>	
<p>Avancement : Fait</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fin officielle du PAPI 1 de type complet au 31/12/2021 : durée de 6 ans et 4 mois ▶ 81% des actions inscrites au PAPI démarrées ou réalisées ▶ 60% de subventions prévisionnelles versées ▶ 1 comité de pilotage (COFIL) par an à l'exception de l'année 2020 pour cause de pandémie, soit un total de 5 COFIL ▶ 7 comités des financeurs (COFIN) ▶ 6 comités techniques (COTECH) 	
<p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuite des actions du PAPI 1 jusqu'en décembre 2024, 5.7 M€ à réaliser en 2 ans et demi ▶ Présentation du bilan provisoire du PAPI 1 au printemps 2022 ▶ Préparation du Programme d'Etudes Préalables (PEP), validation du programme à fin 2022 ▶ Animation PEP aidée par Etat et Agence de l'Eau Adour-Garonne (plus d'aide régionale) 	
<p>Prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Animation du PAPI assurée en régie par chargé de mission PAPI ▶ Assistance de la CACG en AMO du PLVG pour les demandes de versement des subventions (pas de financement de l'AMO) et accompagnement juridique ou sur la concertation sur certaines actions 	
<p>Montant final des dépenses : 482 862 €</p>	
<p>Montant des recettes reçues au 31/12/2021 : 306 386 €</p>	
<p>Indicateurs : 17 actions réalisées et 26 actions engagées</p>	
<p>Indice de réussite</p>	<p>++</p>
<p>Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI</p>	

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-1 : Pose de 100 repères de crues dans les centres urbains et le long de la Voie Verte de la Vallée des Gaves

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 40 000 €

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015



Objectifs : Capitaliser les informations et les témoignages des crues d'octobre 2012 et de juin 2013

Avancement : **En cours**

- ▶ Un premier inventaire des laisses de crues disponibles a été réalisé dans le cadre d'un stage durant l'été 2015. Celui-ci avait ainsi déterminé les plus pertinentes pouvant être matérialisées en repères de crues.
- ▶ Le PLVG a ensuite lancé un marché de services et de fournitures pour retenir un cabinet de géomètres – MA-GEO - chargé d'assurer les levés topographiques nécessaires au nivellement des laisses de crues et installer les repères de crues. La société Empreintes a fourni l'ensemble des macarons produits selon le modèle réglementaire.
- ▶ Sur les 100 repères de crues réalisés, 51 ont pu être apposés sur le bassin versant du Gave de Pau bigourdan

Echéances à venir :

- ▶ Stage M2 en 2022 pour identifier les laisses de crues pouvant être matérialisées avec des repères de crues
- ▶ Relancer une consultation auprès des communes pour poursuivre l'opération d'implantation des repères de crues sur le territoire
- ▶ Alimentation de la base de données nationale sur les repères de crues

Prestataires :

- ▶ Empreintes, pour la fourniture des repères de crues
- ▶ MA-GEO pour les levés topographiques et la pose des repères

Montant des dépenses réalisées : 34 895 € HT

Montant des recettes perçues : 18 109 €



Indicateurs : 51 repères de crues installés	
Indice de réussite :	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-2 : Capitalisation et référencement des photos et des vidéos réalisées pendant et après les crues. Recueil de témoignages auprès de la population exposée aux crues

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 60 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015



Objectifs : Capitaliser les informations et les témoignages des crues d'octobre 2012 et de juin 2013

Avancement : **Faite**

- ▶ Cette opération a permis de recenser et de récupérer plus de 8 000 médias (films, photos, articles...) sur les crues de 2012 et 2013, mais également de crues plus anciennes : 1937, 1979, 1982...
La mission fut confiée au C-PRIM sur le volet recensement et archivage et à l'agence multimédia Otidea pour le développement d'une plateforme de visualisation numérique. Un grand nombre de ces médias sont visibles sur le site internet dédié à la mémoire des inondations en vallées des gaves : <http://inondations.valleesdesgaves.com/>
- ▶ La maison de production Obatala a également réalisé un film en mémoire de la grande crue de juin 2013, diffusé auprès des partenaires le 8 décembre 2017. Deux versions courtes ont été aussi produites sur la compréhension de l'origine du phénomène climatique et sur la gestion de crise. Ces vidéos sont disponibles sur internet, 7 000 vues pour le film dans sa version longue, et 32 000 vues pour sa version courte.

Echéances à venir :

- ▶ Commémoration des 10 ans de la crue de juin 2013

Prestataires :

- ▶ Groupement OTIDEA/C-PRIM pour l'archivage et la valorisation des photos et vidéos des crues historiques
- ▶ OBATALA pour la réalisation du film

Montant des dépenses réalisées : 59 819,79 € TTC

Montant des recettes perçues : 23 927,92 €

**Indicateurs :**

- Plus de 8000 photos et vidéos collectées et référencées
- Un site internet dédié à la mémoire des inondations en vallées des gaves créé
- Réalisation d'un film et de 2 versions courtes

Indice de réussite :**++****Répartition géographique :** Action avec intérêt commun pour les deux EPCI

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-4 : Analyse du risque et retour d'expérience des campings exposés aux risques d'inondation et évaluation/rédaction des cahiers de prescriptions particulières

Maitre d'ouvrage : Communes

Montant prévu : 84 000 € TTC

Territoire d'application : Communes couvertes par un PPR approuvé ou prescrit avec présence de campings situés en zone inondable

Objectifs : Définir un état initial de la vulnérabilité des campings exposés ; proposer des mesures de réduction du risque	
Avancement : Abandonnée <ul style="list-style-type: none"> ▶ Action non démarrée au 31/12/2021 	
Echéances à venir : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Action à repenser dans le Programme d'Etudes Préalables (PEP) sur 2022 	
Concertation : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Point avec le SIDPC en 2021 pour évaluer coordination possible entre communes, préfecture et PLVG 	
Montant final : 0 €	
Indicateurs : 0 cahier de prescriptions notifiés	
Indice de réussite	-
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

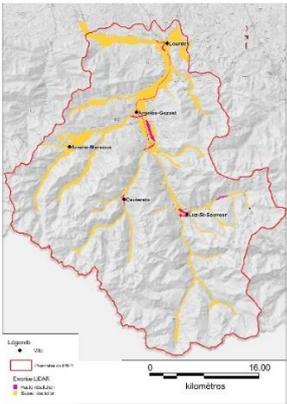
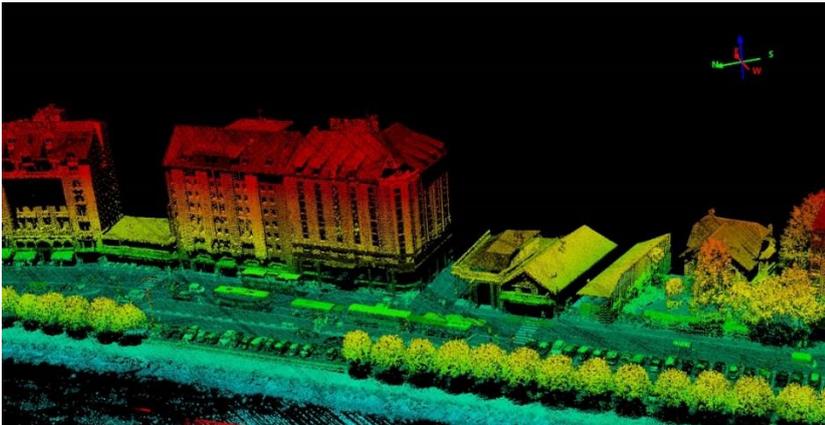
AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-5 : Réalisation de levés LIDAR topographiques sur le Gave de Pau amont et ses principaux affluents avec réalisation de photographies aériennes

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 180 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015

 <p><i>Emprise LIDAR 2016</i></p>	 <p><i>Exemple de rendu haute résolution sur Lourdes</i></p>
<p>Objectifs : Permettre la réalisation d'études hydrauliques et morphodynamiques sans levés topographiques trop importants</p>	
<p>Avancement : Fait</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vol réalisé entre le 6 et le 10 septembre 2016 – 235 km de linéaire de cours d'eau et 110 km² de surface relevés ▶ Formation des agents du PVG et d'un agent du conseil départemental à l'exploitation des données sous ArcGIS les 19 et 20 juin 2017 ▶ Levés LIDAR réalisé sur les Gaves de Gavarnie, d'Héas, de l'Yse, du Bastan, de Cauterets, d'Azun, d'Estaing, du Bergons, du Neez, du Rieutord et du Gave de Pau. ▶ Levés de très haute précision (erreur inférieure à 10 cm) avec orthophotographie à 10cm voire 4cm pour les zones à fort enjeu. ▶ Exploitation de ces données pour études hydrauliques de la voie verte, projet de recherche sur l'ancien lac des gaves, des schémas directeurs de bassin versant, du Rieutord... ▶ Mise à disposition de ces données auprès des partenaires : RTM, DDT, CD65 	
<p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Exploitation des données pour les études ▶ Voir si nouveau levé à grande échelle à prévoir 	
<p>Prestataire : ATGT et Hélimap</p>	
<p>Montant final des dépenses : 164 824 € TTC</p>	
<p>Montant final des recettes : 131 860 €</p>	



Indicateurs : Mise à disposition de ces données auprès des partenaires : RTM, DDT, CD65 ; utilisation de la donnée pour de nombreuses études du PLVG ; formation des agents du PLVG et du CD65	
Indice de réussite	++
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

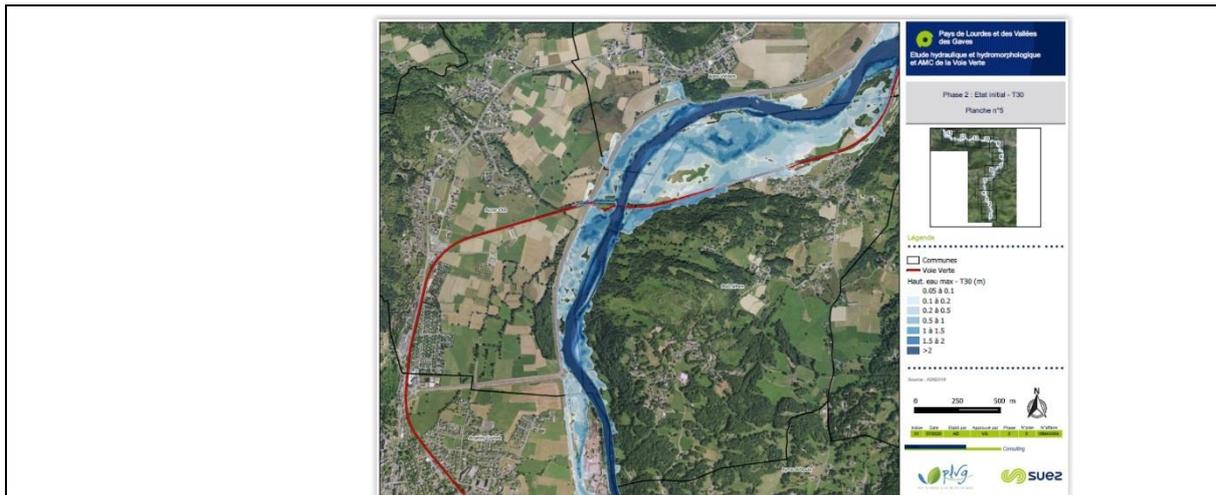
AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-6 : Construction d'un modèle hydraulique entre Villelongue et Saint-Pé-de-Bigorre

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 180 000 € TTC

Territoire d'application : Communes couvertes par un PPR approuvé ou prescrit avec présence de champs situés en zone inondable



Exemple de cartographie produite pour la crue de période de retour 30 ans sur le secteur d'Ayzac-Ost, Agos-Vidalos et Boo-Silhen

Objectifs : Disposer d'un modèle unique exploitable par les collectivités et les services de l'Etat pour envisager des aménagements en lien avec la PI et la GEMA

Avancement : **Faite**

- Etude démarrée en janvier 2018. Etude comportait 4 phases : état des lieux, diagnostic, proposition d'aménagement avec analyse coût/bénéfice et étude de faisabilité avec définition du programme de travaux. Les trois premières phases ont été réalisées.
- Les premières phases de cette étude ont permis de définir l'hydrologie des crues de référence du Gave de Pau et les emprises des zones inondables du Gave pour différentes occurrences de crue.
- Le modèle hydraulique développé par SUEZ a permis de modéliser les aménagements du Lac Vert, travaux portés par le service GEMA.
- L'étude de faisabilité et le programme de travaux seront réalisés pour la fin d'année 2022. Ils concerneront les secteurs de Boo-Silhen et de Ger, secteurs où la voie verte peut constituer un ouvrage de protection avec des effets significatifs sur l'aléa.

Echéances à venir :

- ▶ Réalisation de l'étude de faisabilité
- ▶ Choix d'engager ou non le programme de travaux

Prestataire : SUEZ Consulting

Montant final : 155 280 € TTC

Indicateurs : Utilisation des données hydrauliques pour définir stratégie de protection sur : amont lac des gaves, lac vert, travaux du gave de Pau intermédiaire, secteur Geu et Ger

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI

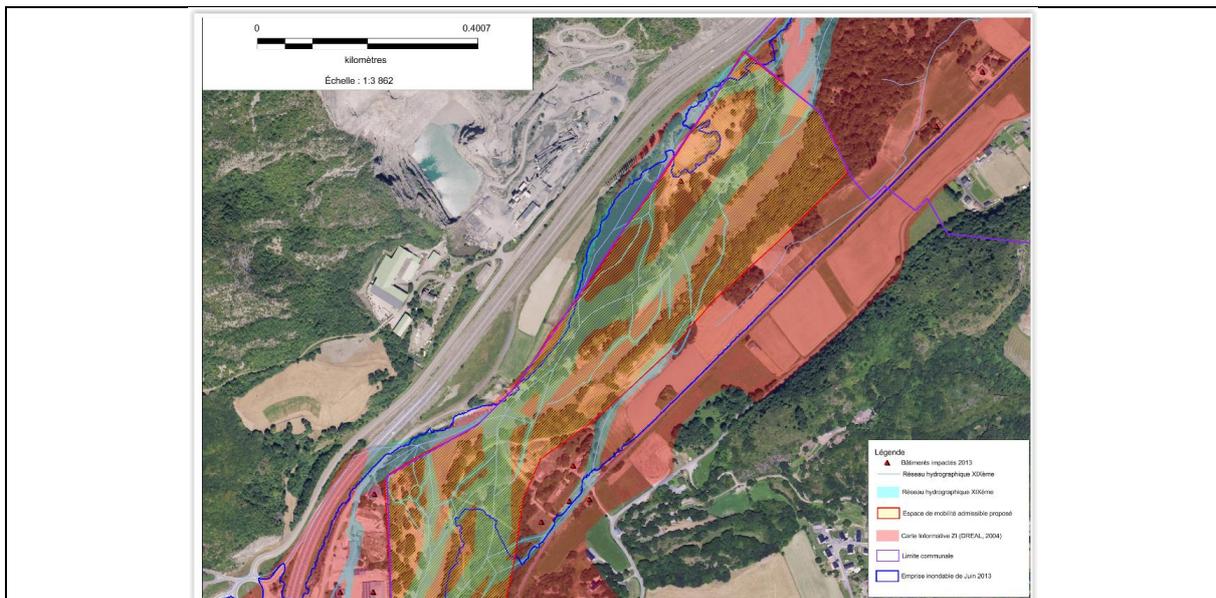
AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-7 : Cartographie de l'espace de mobilité et des zones inondables suite aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013 et les porter à connaissance en les intégrant aux DICRIM

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : Opération réalisée par un prestataire en 2012 puis utilisation des données et concertation en régie

Territoire d'application : Communes couvertes par un PPR approuvé ou prescrit avec présence de campings situés en zone inondable



Exemple de définition de l'espace de mobilité admissible sur la commune de Geu

Objectifs : Préserver la mémoire des deux dernières crues ; porter à connaissance de la population les emprises inondables

Avancement : **Faite**

Mission confiée en 2012 dans le cadre du contrat de rivière au bureau d'études GEODIAG pour définir en concertation avec les élus, l'espace de mobilité admissible. Mise à jour faite suite aux crues de 2012 et 2013. Les communes devaient délibérer pour arrêter le périmètre de l'espace de mobilité et définir les principes de gestion au sein de cet espace : pas de protection en dur, éviter l'implantation de nouveaux enjeux, restaurer les espaces boisés rivulaires...

Crue 2012 : recensement DREAL des laisses de crue

Crue 2013 :

- ▶ relevé des laisses de crues par PLVG et SPC, production de l'emprise inondable de la crue de 2013 – couche SIG disponible
- ▶ cartographie des zones inondables du Bastan par le RTM

Etudes hydrauliques et hydromorphologiques portées par le 1^{er} PAPI se sont appuyées sur ces résultats et permettent d'affiner les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et les zones inondables

La mission principale a été réalisée, il reste à porter à connaissance les informations dans les DICRIM

Echéances à venir :

- ▶ Porter à connaissance de ces emprises auprès de la population (DICRIM, bulletin d'infos...)
- ▶ Poursuivre la concertation autour de l'espace de mobilité admissible



Prestataire : Geodiag en 2012 ; Service de Pr�vision des Crues GAD, RTM, PLVG	
Montant final des d�penses : 0 � (dans le cadre du PAPI)	
Montant final des recettes : 0 �	
Indicateurs : 12 communes ont d�lib�r� pour acter l'emprise de l'espace de mobilit� admissible	
Indice de r�ussite :	+
R�partition g�ographique : Action avec int�r�t commun pour les deux EPCI	

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-8 : Mettre en place des interventions pédagogiques en direction des scolaires

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 31 200 € TTC ; outils pédagogiques : 12 000 € ; Intervention dans 40 écoles sur ½ journée : 19 200 €

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan



Maquette de sensibilisation du public au risque inondation développée par le Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C-PRIM)

Objectifs : Apprendre au jeune public à mieux appréhender le cycle de l'eau et les sensibiliser aux risques inondations

Avancement : **En cours**

En 2022, un stagiaire intègre pour 5 mois le service PI du PLVG pour avancer sur le développement de ces outils et sur la consultation à lancer. Ces outils pédagogiques permettront de sensibiliser le jeune public sur la prévention des inondations en s'appuyant sur les crues récentes de 2012 et 2013 pour en expliquer le contexte et les effets. A noter que le film mémoire sur la crue du 18 juin 2013 dispose d'une version courte à l'attention du jeune public pour expliquer l'origine et les effets des crues torrentielles.

Des outils pédagogiques ont été développés par le Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C-PRIM), association qui œuvre pour le développement de la culture du risque sur le massif pyrénéen. Ces outils sont : un jeu de piste, une maquette inondation, des expositions itinérantes. Des interventions auprès des scolaires ont été réalisées sur Luz-Saint-Sauveur et Aucun. Le C-PRIM a également profité du PIRIBUS (projet POCTEFA) pour sensibiliser les riverains de la vallée en septembre 2021. Ces interventions n'ont pas été financées par l'action 1-8 du PAPI.

Une collaboration plus étroite doit être trouvée entre les communes du territoire, le C-PRIM et le PLVG pour coordonner les actions de sensibilisation.

Echéances à venir :

- ▶ Définir les outils pédagogiques à mettre en œuvre en concertation avec les outils existants
- ▶ Poursuivre la collaboration entre le C-PRIM et le PLVG pour coordonner les actions de sensibilisation
- ▶ Mettre en place les premières interventions



Prestataire : Non désigné à ce jour	
Montant final des dépenses : - €	
Montant final des recettes : - €	
Indicateurs : Film pédagogique et outils du C-PRIM utilisés pour sensibiliser le public de la vallée	
Indice de réussite	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-9 : Assistance aux communes dans l'élaboration des DICRIM

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 60 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015



Conférence plénière



Inauguration des repères de crues

Objectifs : Communes concernées doivent disposer d'un DICRIM à jour

Avancement : **En cours**

- ▶ Le PLVG a organisé en juin 2017, en partenariat avec le Pays des Nestes, l'Etat et l'Association Départementale des Maires de France, un forum dédié à l'information préventive et la gestion de crise à l'attention des élus et techniciens des collectivités situées dans le périmètre des deux PAPI. L'objectif de cette journée était de donner aux élus les connaissances élémentaires sur les obligations réglementaires et les outils pour y faire face.
- ▶ L'évènement a donné la parole à des intervenants de qualité tels que l'IRMA, le CEPRI, le C-PRIM, la ville de Sommières et des témoins des territoires du PLVG touchés par la crue de juin 2013. Le forum a rassemblé plus de 70 participants au Palais des Congrès de Lourdes le 21 juin 2017 et s'est achevé par l'inauguration officielle des repères de crues installés dans le centre-ville de Lourdes.

Indicateurs :

- ▶ DDRM mis à jour en septembre 2021
- ▶ 70 participants au forum risques

Prestataires :

- ▶ Aucun, réalisé en régie.

Montant des dépenses réalisées : 3 057,14 € TTC

Montant des recettes perçues : 1 528,57 €

Echéances à venir :

- ▶ Commémoration des 10 ans de la crue de juin 2013
- ▶ Parcours de formation d'élus à intégrer dans le futur Programme d'Etudes Préalables (PEP)

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-10 : Réalisation d'une exposition photographique itinérante autour des inondations sur la vallée des gaves

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 18 000 € TTC

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan



Gave de Cauterets en décrue le 19 juin 2013 sur Soulom (Source : T. Brissot)

Objectifs : Sensibiliser la population locale et touristique aux risques inondations de la vallée

Avancement : **En cours**

En 2022, un stagiaire intègre pour 5 mois le service PI du PLVG pour avancer sur cette exposition en travaillant sur son contenu en concertation avec le service GEMA et sur la consultation à lancer.

Cette exposition reviendra sur les crues de 2012 et 2013 pour en expliquer le contexte et les effets. Elle s'appuiera notamment sur les photos récupérées via l'action 1-2.

Echéances à venir :

- ▶ Choix des photos retenues pour l'exposition en lien avec message à faire passer
- ▶ Réalisation de l'exposition et communication

Prestataire : Non désigné à ce jour

Montant final des dépenses : - €

Montant final des recettes : - €

Indicateurs : Aucune exposition réalisée à ce jour par le PLVG

Indice de réussite :

-

Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-11 : Edition d'un bulletin annuel PAPI tiré à 500 exemplaires

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 6 000 € TTC

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan



Objectifs : Diffuser des informations générales sur la prévention des inondations à l'échelle locale et nationale ; Rassembler dans un même bulletin les informations GEMAPI

Avancement : **Faite**

Financement PAPI a permis de prendre en charge une partie de la conception graphique et de l'impression du bulletin 2019. Budget initial faible, l'action ne prévoyait la réalisation que de 500 exemplaires.

Diffusion annuelle en 24 000 exemplaires du bulletin d'information pour sensibiliser la population du bassin versant aux enjeux de prévention des inondations et préservation des milieux aquatiques.

Echéances à venir :

- ▶ Poursuite de l'édition d'un bulletin GEMAPI par an
- ▶ Voir les financements mobilisables dans le cadre du PEP

Prestataire : Travail réalisé via une thèse CIFRE portée par le PLVG

Montant final des dépenses : 9 652.80 € TTC

Montant final des recettes : 3 000 €

Indicateurs : 24 000 exemplaires diffusés en 2019, 2020 et 2021

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI

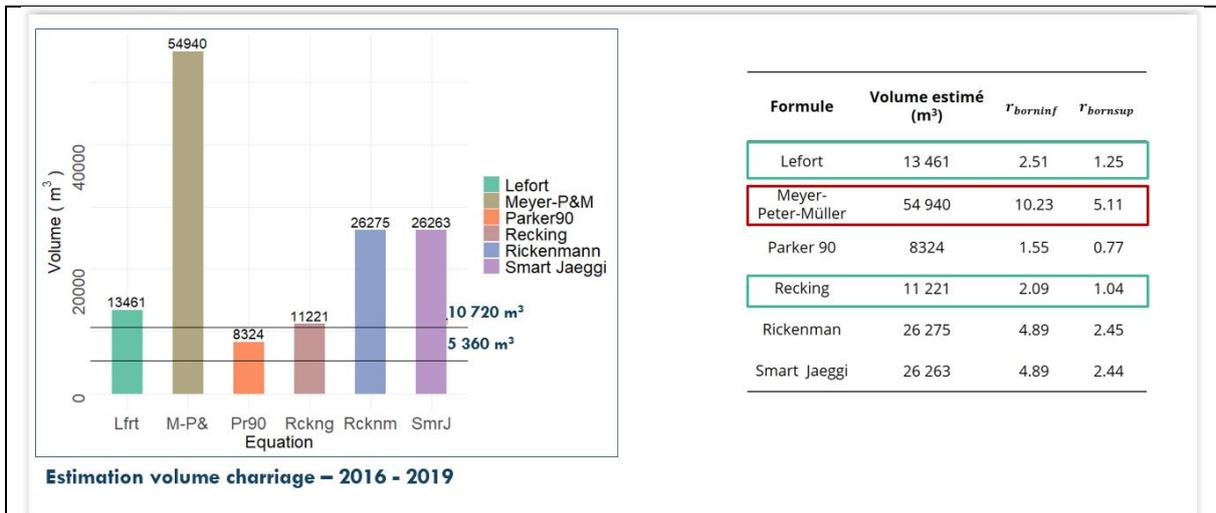
AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-12 : Lancer un programme de recherche sur l'aménagement à prévoir sur le lac des gaves dans le cas d'un arasement du seuil de Préchac

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 300 000 € HT

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan



Estimation du volume charrié par le Gave de Pau au niveau du seuil de Beaucens

Objectifs : Assurer la sécurité des biens et des personnes d'un site dont la dangerosité est avérée suite à la crue de 2013 ; améliorer la connaissance en matière de continuité sédimentaire en réhabilitant une ancienne gravière en lit mineur ; proposer une réhabilitation exemplaire ; vérifier la faisabilité économique du projet via une AMC

Avancement : Faite

Programme de recherche CIFRE encadré par le laboratoire génie de production de l'ENIT de Tarbes et par l'Institut de Mécanique des fluides de Toulouse.

Points forts de la thèse :

- ▶ Analyse historique pour comprendre trajectoire hydromorphologique du Gave de Pau
- ▶ Développement d'un modèle hydrologique spatialisé et calé en amont du lac des gaves avec logiciel MARINE
- ▶ Modélisation hydrosédimentaire grâce au logiciel TELEMAC et SISYPHE avec analyse des effets de certains scénarios d'aménagement
- ▶ Concertation avec les parties prenantes pour faire émerger solution la plus partagée avec choix de ne pas intervenir
- ▶ Elève doctorante très motivée et riche en qualités humaines
- ▶ Base d'un observatoire sur l'hydromorphologie à l'échelle du Gave de Pau qui a permis l'émergence du projet O2H soutenue par l'Agence de l'Eau et la Région pour améliorer compréhension du transport solide sur le Gave de Pau
- ▶ Thèse soutenue par Rabab YASSINE en juillet 2020

Points moins positifs :

- ▶ Aménagement du seuil de Préchac par un ouvrage strictement génie civil pour assurer activité touristique et continuité écologique

Echéances à venir :

- ▶ Travaux de mise en conformité des seuils de Préchac et Beaucens par CCPVG
- ▶ Poursuite du projet O2H jusqu'en avril 2023



Prestataire : Travail réalisé via une thèse CIFRE portée par le PLVG	
Montant final des dépenses : 341 058.74 € HT	
Montant final des recettes : 218 752.26 € HT	
Indicateurs : Thèse soutenue en juillet 2020	
Indice de réussite :	++
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

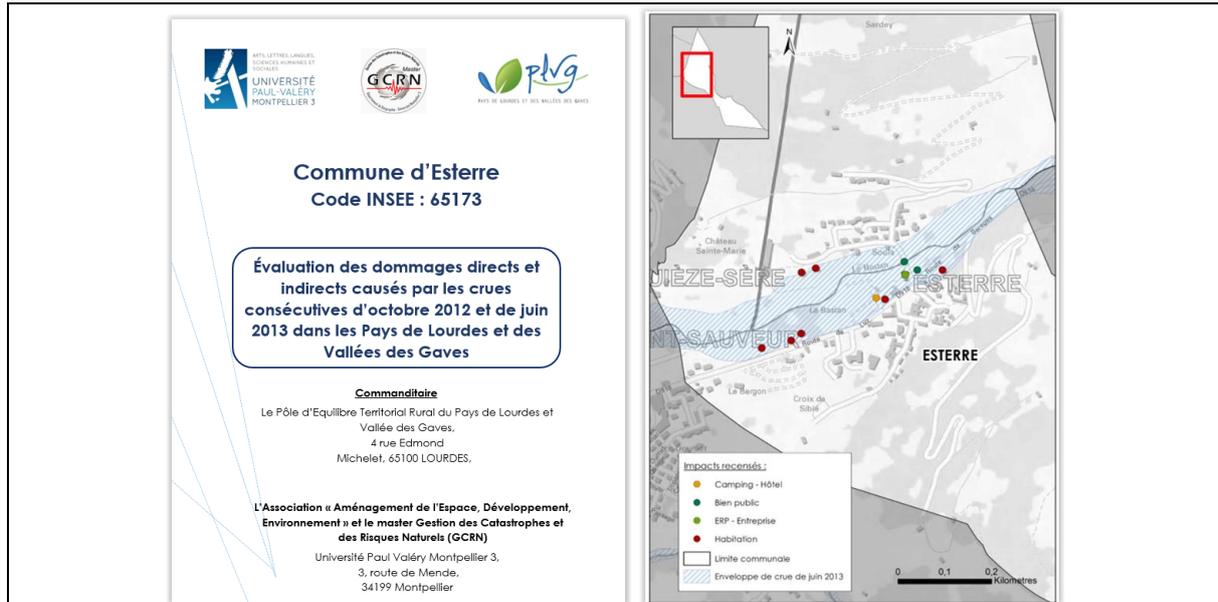
AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ACTION 1-13 : Bilan exhaustif des dommages directs et indirects par commune sur les biens publics et privés suite aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013 – Document de synthèse par commune

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 240 000 € TTC

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan



Extrait de la synthèse communale produite sur la commune d'Esterre

Objectifs : Disposer d'une synthèse par commune du coût des dommages et évaluer l'opportunité de réduire ces coûts

Avancement : Faite

Cette action a été réalisée grâce à la collaboration mise en place avec le master II Gestion des Catastrophes et Risques Naturels (GCRN) de l'université de Montpellier III. 21 étudiants avec l'aide de leurs enseignants-chercheurs ont réalisé à partir d'entretiens téléphoniques et de rencontres sur site (1 semaine de terrain en novembre 2016), des synthèses communales recensant les dommages sur les biens publics et privés suite aux crues de 2012 et 2013 sur 25 communes.

A partir d'échantillons réalisés sur les montants réels des dommages, des extrapolations ont pu être faites sur les biens impactés pour lesquels le niveau d'aléa était connu mais où aucun montant n'était disponible. 25 synthèses communales ont été produites avec des synthèses cartographiques qui permettent de connaître les montants des dommages par type d'enjeux et sur chaque commune. Le montant global des dommages suite aux crues de 2012 et 2013 à l'échelle des 25 communes a été estimé à 100 M€.

Ces résultats ont été restitués auprès des élus en juin 2017 et lors d'une journée technique organisée par le CEREMA à Bordeaux.

Coût de l'opération 10 fois moins important que le budget initialement prévu.

Echéances à venir :

- ▶ Exploiter ces résultats pour réaliser des fonctions de dommages en contexte torrentiel

Prestataire : Travail réalisé via une convention établie entre l'université de Montpellier III et le PLVG

Montant final des dépenses : 23 304.00 € TTC

Montant final des recettes : 11 652.00 €



Indicateurs : 25 dossiers de synthèse produit sur le bassin versant ; 8 communes sur CATLP et 17 communes sur CCPVG	
Indice de réussite :	++
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations

ACTION 2-1 : Mise en place d'un groupe de travail technique pour l'amélioration de la surveillance et de la prévision des crues sur la Gave de Pau amont

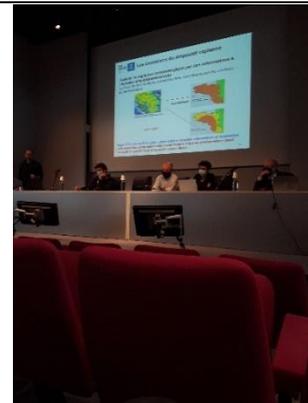
Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : Opération réalisée en régie

Territoire d'application : 70 communes du périmètre PAPI dont 2/3 couvertes par des PPR prescrits ou approuvés d'ici fin 2015



Visite terrain du groupe de travail



Séminaire sur la surveillance hydrométéorologique à Pessac (33)

Objectifs :

- ▶ Organiser la concertation scientifique pour l'amélioration de la surveillance hydrométéorologique
- ▶ Améliorer la prévision des crues en proposant un catalogue de cartes d'inondation à mettre à disposition des communes et des services de secours
- ▶ Proposer un protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation

Avancement : **En cours**

- ▶ Le PLVG a préalablement recensé les outils de mesure existants pour l'anticipation et la prévision des crues sur le bassin versant du Gave de Pau amont et les moyens à disposition pour partager les données en temps réel.
- ▶ S'appuyant sur l'expertise de la DDT et des Services de Prévision des Crues Gironde-Adour-Dordogne (SPC GAD) et Garonne-Tarn-Lot (SPC GTL), le PLVG a évalué les axes d'amélioration possibles et choisi d'implanter un réseau hydrométéorologique propre sur son territoire, et en particulier sur les têtes de bassin versant.
- ▶ L'emplacement de chaque station hydrométrique ou pluviométrique (cf. action 2-3) a été défini en fonction de sa couverture de bassin versant et des enjeux exposés aux risques de débordements. Par ailleurs, la localisation devait être suffisamment stratégique pour permettre aux communes à l'aval de s'appuyer sur les données de ces stations afin de prendre leurs dispositions nécessaires dans le cadre de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). En couvrant les têtes de bassin versant, ce réseau se veut en outre complémentaire de celui de Vigicrues
- ▶ Du côté du PLVG, cette réflexion a permis d'organiser l'astreinte hydrométéorologique pour gérer les épisodes pluvieux et assurer la surveillance des systèmes d'endiguements en toutes circonstances, en s'appuyant sur les outils de supervision créés (cf. action 2-2).

Echéances à venir : <ul style="list-style-type: none">▶ Ce groupe de travail doit continuer de vivre dans le cadre du prochain programme. Le groupe d'échange national en hydrométrie nommé « Doppler » sera prochainement intégré par le PLVG.	
Montant des dépenses réalisées : action réalisée en régie	
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">▶ Mise en place d'échange de données avec le SPC GAD▶ Validation du programme de mesure défini par l'action 2-2 et 2-3▶ Définition d'un protocole de collecte d'informations pendant et après une crue	
Indice de réussite :	++
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

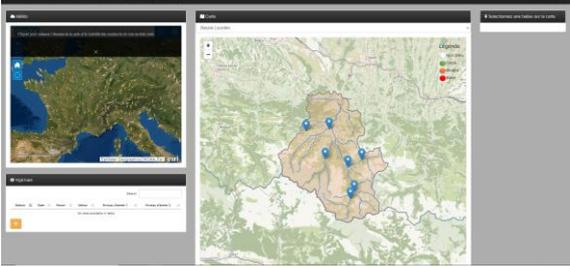
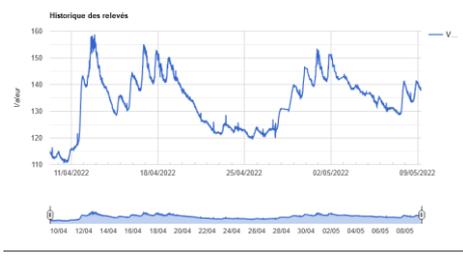
AXE 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations

ACTION 2-2 : Etude de faisabilité pour améliorer le réseau de mesure hydrométéorologique et de surveillance sur le bassin versant du Gave de Pau Bigourdan

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 25 000 € HT

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015

 <p style="text-align: center;"><i>Superviseur</i></p>	 <p style="text-align: center;"><i>Limnigramme du Gave de Cauterets</i></p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire le diagnostic du réseau de mesure actuel en exploitant le retour d'expérience sur la crue de juin 2013 et critiquer les données existantes (travail en cours et porté par la DREAL Aquitaine) ▶ Proposer des axes d'amélioration en identifiant pour chaque action le porteur de projet 	
<p>Avancement : En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'étude de faisabilité du développement d'un réseau de mesure en amont du tronçon surveillé du SPC sur le Gave de Pau bigourdan a été réalisée en régie avec l'appui de la DREAL Occitanie. ▶ Le budget de cette action a donc été utilisé pour mettre en place un concentrateur permettant de visualiser en temps réel les données hydrométriques issues des stations mises en place par le PLVG à l'échelle du bassin versant (cf. action 2-3). ▶ Ce travail a été confié au prestataire OGOXI-OGOXE et devrait s'achever à l'automne 2022, période durant laquelle le superviseur sera mis à disposition des communes intéressées par ces données dans le cadre de leur PCS notamment. Elles pourront ainsi faire remonter leurs observations. ▶ A noter que l'hébergement des données et l'entretien du concentrateur représenteront des coûts de fonctionnement annuels récurrents pour la collectivité. 	
<p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Refonte du superviseur hydrométéorologique en cours afin d'intégrer certaines évolutions techniques importantes en termes de visualisation et de validation des données et de gestion des alertes 	
<p>Prestataire : OGOXI-OGOXE</p>	
<p>Montant des dépenses réalisées : 14 895,00 € HT</p>	
<p>Montant des recettes perçues : 4 514.25 €</p>	
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Validation du programme de travaux en COPIL, nombre de stations mises en place 	
<p>Indice de réussite :</p>	<p style="text-align: center;">+++</p>
<p>Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI</p>	

AXE 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations

ACTION 2-3 : Travaux pour l'amélioration des réseaux de mesures et de surveillance

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 50 000 € HT

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015



Station pluviométrique de Couraduc



Station hydrométrique de Gèdre (Gave d'Héas)

Objectifs :

- ▶ Développer les réseaux de mesures en amont pour améliorer la prévision

Avancement : Fait

- ▶ A ce jour six stations hydrométriques ont été installés sur le Bastan, l'Yse, le Gave d'Héas, le Gave de Gavarnie, le Gave de Cauterets et le Gave d'Azun. Une station pluviométrique a également été mise en place sur la station de ski de Couraduc. Les données de ces stations remontent en temps réel sur le superviseur mis en place via l'action 2-2.
- ▶ Ces stations permettent à l'astreinte du PLVG, en vigueur depuis juin 2021, d'assurer la surveillance de ses systèmes d'endiguement, d'avoir une information en temps réel sur les niveaux des cours d'eau et les cumuls de précipitations.
- ▶ D'autres stations pourraient être mises en place dans le prochain PEP pour améliorer la couverture du territoire en pluviomètres notamment.

Echéances à venir :

- ▶ Rédaction d'un protocole de maintenance du réseau hydrométéorologique

Prestataire :

- ▶ PARATRONIC pour la fourniture du matériel de mesure
- ▶ CACG pour l'installation

Montant des dépenses réalisées : 49 336,98 € HT

Montant des recettes perçues : 19 629,02 €

Indicateurs :

- ▶ Validation du programme de travaux en COPIL, stations mises en place

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI

AXE 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations

ACTION 2-4 : Mise en place d'un groupe de travail impliquant les offices de tourisme et les professionnels du tourisme et définition d'actions

Maitre d'ouvrage : Offices de tourisme

Montant prévu : 12 000 € TTC

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan

Objectifs : Mobiliser les moyens disponibles pour sensibiliser les touristes au risque inondation	
Avancement : Abandonnée Les socio-professionnels n'ont pas été rencontrés pour évoquer ce projet. Action à repenser dans le prochain programme.	
Prestataire : Non désigné	
Montant final des dépenses : - Montant final des recettes : -	
Echéances à venir : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Repenser cette action dans le cadre du prochain PEP ▶ Plus exploiter l'outil patrimoine en ballade autour de la thématique des inondations 	
Indicateurs : Aucun indicateur atteint	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

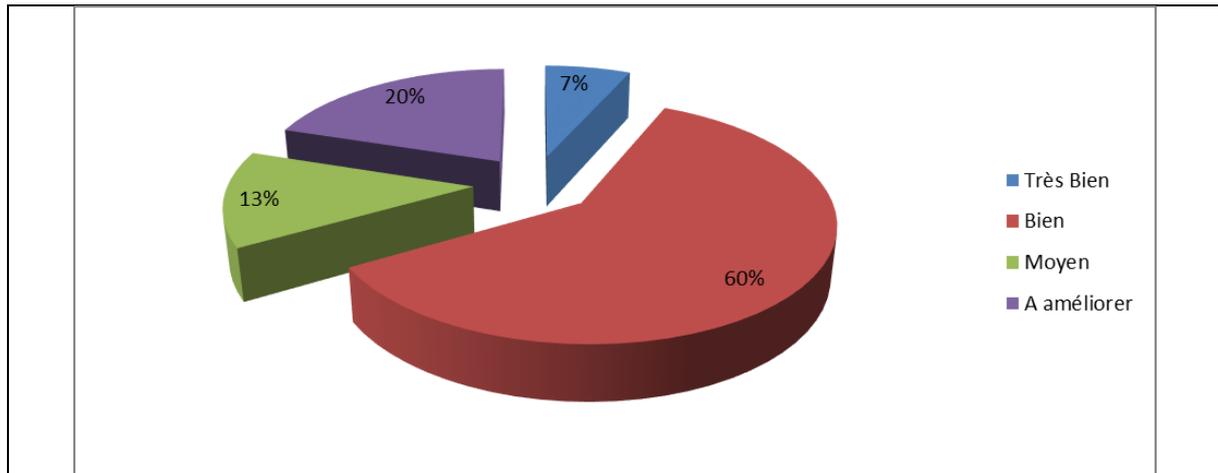
AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise

ACTION 3-1 : Retour d'expérience et accompagnement des communes exposées aux risques inondations couvertes par un PPR approuvé

Maitre d'ouvrage : Communes avec assistance PLVG

Montant prévu : 204 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013 ou couvertes par un PPR approuvé



Résultat de l'enquête réalisée en 2016, à la question : « Comment caractériseriez-vous l'opérationnalité de votre PCS ? », auprès des 15 communes disposant d'un PCS notifié

Objectifs : Disposer de diagnostics communaux sur l'alerte et la gestion de crise ; élaborer ou réviser les PCS en conséquence ; proposer une stratégie d'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise à une échelle intercommunale

Avancement : **En cours**

En 2016, le PLVG a lancé un sondage auprès des 70 communes du bassin versant. 51 ont répondu. 57% de ces communes disposaient d'un PCS, mais seulement 29% l'avaient transmis pour notification à la sous-préfecture.

En 2017, le Pays des Nestes et le PLVG ont organisé un forum des risques intitulé « de l'information préventive à la gestion de crise ». Des intervenants extérieurs tels que la commune de Cauterets, l'IRMA et le CEPRI étaient intervenus pour rendre compte de la gestion de crise sur des événements récents et sur les bons réflexes à avoir.

En 2021, la préfecture a ouvert un poste pour l'accompagnement des communes dans la réalisation de leur PCS

A ce jour, 17 communes sur 38 ayant un PPR approuvé disposent d'un PCS approuvé.

A noter que deux communes (Aucun et Estaing) du bassin versant ont fait appel en 2021 au Centre Pyrénées sur les Risques Majeurs pour les accompagner dans la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS). Ces deux communes disposaient déjà d'un PCS notifié en 2016.

Echéances à venir :

- ▶ Développer la concertation entre le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) et les collectivités ; prise en compte de la loi Matras.
- ▶ Etablir un parcours de formation avec les élus pour les sensibiliser à la gestion de crise et à l'utilité d'un PCS à jour



Prestataire : Prestation réalisée en régie et appui du C-PRIM en prestation de service aux deux communes les ayant sollicitées	
Montant final des dépenses : 14 000 €	
Montant final des recettes : 0 €	
Indicateurs : Retour d'expérience sur les PCS réalisé, deux communes ont mis à jour leur PCS	
Indice de réussite :	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise

ACTION 3-2 : Associer les radios locales dans la diffusion des consignes de sécurité en période de crise

Maitre d'ouvrage : Radios locales

Montant prévu : 24 000 € TTC

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan

Objectifs : Officialiser le rôle des radios locales dans la gestion de crise	
Avancement : En cours Une étroite collaboration s'est instaurée entre le PLVG et Radio Fréquence Luz. Ainsi, le PLVG verse une participation à la radio associative chaque année, en échange de quoi Radio Fréquence Luz communique sur les actions du PLVG. Cette collaboration se poursuivra sur 2022 en évaluant la possibilité d'intégrer cette radio locale dans le processus de gestion de crise pour diffuser des informations émanant des postes de commandement communaux ou du centre opérationnel départemental pour améliorer la mise en sécurité des populations. Deux points essentiels seront à vérifier : alimentation des antennes par réseaux électriques autonomes et circuit de validation des messages pour éviter la diffusion de fausses informations. D'autres radios pourront intégrer la démarche	
Echéances à venir :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre collaboration PLVG et Radio Fréquence Luz ▶ Etablir un plan de continuité pour assurer la diffusion de message en situation de crise (coupure EDF notamment) ▶ Approcher d'autres radios 	
Prestataire : Travail réalisé en régie	
Montant final des dépenses : -	
Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Nouvelle antenne permet de couvrir l'ensemble du bassin versant	
Indice de réussite :	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise

ACTION 3-3 : Amélioration des moyens techniques pour l'astreinte de la ville de Lourdes

Maitre d'ouvrage : Commune de Lourdes

Montant prévu : 24 000 € TTC

Territoire d'application : Communes de Lourdes

Objectifs : Mettre en place une plateforme téléphonique avec automate d'appel ; améliorer les équipements des agents d'astreinte

Avancement : **En cours**

La ville de Lourdes bénéficie d'une assistance de Predict Service pour la veille hydrométéorologique et anticiper le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
Dernière activation du PCS de Lourdes lors de la crue du 10 décembre 2021.

Echéances à venir :

- ▶ Evaluer les perspectives d'évolution possible sur les moyens à mettre en place

Prestataire : Predict pour la veille hydrométéorologique

Montant final des dépenses : -

Montant final des recettes : -

Indicateurs : Pas de plateforme d'appels mis en place à ce jour

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action avec intérêt sur territoire aval uniquement

AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise

ACTION 3-4 : Réalisation d'un exercice de crise type crue torrentielle à l'échelle de la vallée des gaves

Maitre d'ouvrage : Préfecture des Hautes-Pyrénées

Montant prévu : 12 000 € TTC

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan

Objectifs : Vérifier l'efficacité du circuit d'alerte	
Avancement : A reporter Exercice de crise envisagé avec la préfecture sur les communes couvertes par un système d'endiguement pour les 10 ans de la crue	
Echéances à venir :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préparation de l'exercice cadre – 4^{ème} trimestre 2022 ▶ Mise en œuvre de l'exercice pour juin 2023 	
Prestataire : Predict pour la veille hydrométéorologique	
Montant final des dépenses : -	
Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Pas d'exercice de crise réalisé	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION 4-1 : Poursuivre l'élaboration des PPRN sur les communes non couvertes et impactées par les crues récentes

Maitre d'ouvrage : DDT65

Montant prévu : 54 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophes naturelle en 2012 ou 2013 non couvertes par un PPR approuvé tenant compte du risque inondation en fin d'année 2015

Objectifs : Disposer de PPR approuvés sur l'ensemble des communes exposées aux crues	
Avancement : En cours A ce jour 38 communes sont couvertes par des PPR ou des PER approuvés avec le risque inondation ou crue torrentielle. Il s'agit des communes riveraines des principaux gaves du bassin versant. Le PLVG est associé à l'élaboration de ces documents, et apporte si nécessaire des éléments complémentaires. Ce travail est à poursuivre dans le programme à venir. Le PLVG adresse les informations à la DDT sur les zones inondables acquises grâce aux études hydrauliques portées sur le territoire. Sur le Rieutord (Lourdes, Jarret et Lézignan) où aucune information sur les zones inondables n'était disponible sur ce cours d'eau, le PLVG a adressé un porter à connaissance au bureau des risques de la DDT suite à la définition des zones inondables produites par Artelia. Sur la période 2015-2021, 9 PPR ont été approuvés	
Echéances à venir :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Zonage PPR mis en annexe des documents d'urbanisme des communes ▶ Poursuite de l'élaboration des PPR 	
Prestataire : Bureau d'études retenu par l'Etat	
Montant final des dépenses : 332 422 € TTC	
Montant final des recettes : 332 422 € TTC	
Indicateurs : 9 PPR approuvés	
Indice de réussite :	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION 4-2 : Modifier ou réviser les PPRN pour intégrer des prescriptions concernant les enjeux existants et à venir face aux risques inondations et intégrer les connaissances liées à l'aléa de la crue de juin 2013

Maitre d'ouvrage : DDT65

Montant prévu : 30 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophes naturelle en 2012 ou 2013 couvertes par un PPR approuvé tenant compte du risque inondation en fin d'année 2015

Objectifs : Disposer de PPR approuvés sur l'ensemble des communes exposées aux crues	
Avancement : En cours 8 communes disposant d'un PER ancien ou d'un PPR approuvé voient leur plan de prévention révisé pour tenir compte des nouvelles informations issues des crues récentes, en particulier celle de juin 2013 sur le Bastan. Il s'agit des communes suivantes : Barèges, Esquièze-Sère, Gavarnie-Gèdre, Sers, Esterre, Luz-Saint-Sauveur, Sassis et Viella.	
Echéances à venir : ▶ Poursuivre la mise à jour des PPR	
Prestataire : Bureau d'études retenu par l'Etat	
Montant final des dépenses : somme intégrée à action 4.1	
Montant final des recettes : somme intégrée à action 4.1	
Indicateurs : 8 communes avec PPR révisés	
Indice de réussite :	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION 4-3 : Etude pour mettre en cohérence la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme intercommunaux en anticipation de la loi ALUR

Maitre d'ouvrage : EPCI

Montant prévu : 60 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophes naturelle en 2012 ou 2013 couvertes par un PPR approuvé tenant compte du risque inondation en fin d'année 2015

Objectifs : Garantir la cohérence du risque inondation dans les futurs documents d'urbanisme intercommunaux	
Avancement : Repensée A ce jour les deux EPCI qui composent le PLVG mettent en œuvre à des stades différents des schémas de cohérence territoriale. Pour la CATLP l'arrêté de prescription du ScoT à l'échelle des 83 communes a été pris en mars 2021. La délibération indique que les risques naturels majeurs sont à intégrer dans les stratégies de développement du territoire et dans l'aménagement urbain et également à agir sur les facteurs d'aggravation (préservation des champs d'expansion notamment). Trois PLUi se déclineront à des échelles plus locales, notamment sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Lourdes (CCPL). Pour la CCPVG, le SCoT a démarré en 2018. A ce jour le diagnostic, le PADD et le DOO ont été réalisés et débattus en conseil communautaire. L'enquête publique préalable à l'arrêté devrait se tenir mi-2022. Le PLVG a été associé aux réunions publiques préalables au débat du PADD.	
Echéances à venir : ▶ Articulation entre EPCI et PLVG à développer et poursuivre	
Prestataire : Artelia retenu par la CCPVG pour la réalisation du ScOT	
Montant final des dépenses : -	
Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Pas de PLUi approuvés à ce stade	
Indice de réussite :	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION 4-4 : Associer le PLVG dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme communaux pour améliorer la prise en compte du risque inondation

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 60 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophes naturelle en 2012 ou 2013 couvertes par un PPR approuvé tenant compte du risque inondation en fin d'année 2015

Objectifs : Assurer la cohérence des documents d'urbanisme ; évaluer l'opportunité de réduction de risque selon les projets	
Avancement : En cours A Le PLVG est associé lors de la révision des documents d'urbanisme des communes en tant que sachant. 25 communes ont annexé les PPR à leurs documents d'urbanisme. Ce travail est à poursuivre dans le prochain programme. Pour garantir l'association du PLVG à l'élaboration des PLU et à la consultation de l'Etat pour produire son avis sur les PLU (L153-16 du code l'urbanisme), il conviendra d'adresser un courrier à la DDT pour rappeler le rôle que le PLVG a en matière de prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire pour affermir cette position	
Echéances à venir : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Courrier à adresser à la DDT pour identifier PLVG comme interlocuteur à consulter ▶ Poursuivre annexion des zonages PPR aux documents d'urbanisme 	
Prestataire : Réalisée en régie	
Montant final des dépenses : - Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Participation du PLVG à présentation des documents d'urbanisme des communes ; avis formulés par le PLVG sur zonage PPR sur commune de Beaucens et sur les communes riveraines du Bastan	
Indice de réussite :	+
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI	

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION 4-5 : Mise en compatibilité du SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes avec le futur PGRI Adour-Garonne

Maitre d'ouvrage : Syndicat mixte SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes

Montant prévu : En régie

Territoire d'application : 5 communes du bassin versant du Gave de Pau amont présentes sur le territoire du SCoT

Objectifs : Garantir une compatibilité entre le SCoT et le PGRI approuvé en 2015	
Avancement : Abandonnée Le syndicat mixte du SCoT TOL a été dissous. Il est porté aujourd'hui par la CATLP à l'échelle des 83 communes de l'agglomération. (cf. bilan action 4.2).	
Echéances à venir : ▶ Nouveau périmètre du SCoT à l'échelle des 83 communes de la CATLP	
Prestataire : Réalisée en régie	
Montant final des dépenses : - Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Périmètre du SCoT repensé	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action avec intérêt pour CATLP	

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

ACTION 5-1 : Réaliser une étude diagnostic sur les communes impactées par les crues (hors Lourdes) pour évaluer les mesures de réduction de vulnérabilité des habitations, des biens publics, des réseaux et des entreprises privées

Maitre d'ouvrage : Communes/Entreprises

Montant prévu : 150 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015 (hors Lourdes)



Relevé de hauteur d'eau à l'occasion d'un diagnostic

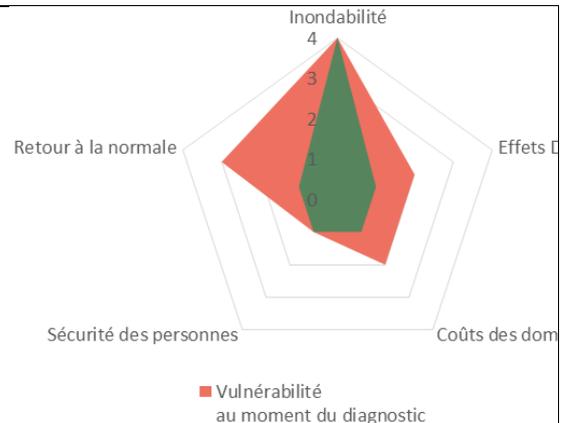


Diagramme en toile d'araignée démontrant les bénéfices des mesures préconisées sur la réduction de la vulnérabilité du bien

Objectifs : Disposer d'un programme de travaux pour la réduction de la vulnérabilité pour les enjeux publics et privés (hors biens d'habitations)

Avancement : **En cours**

- ▶ Mise en situation professionnelle de 6 mois d'une jeune diplômée en architecture pour réaliser 6 diagnostics de vulnérabilité sur des habitations riveraines du Gave de Pau de la commune de Ger.
- ▶ Présentation des résultats en octobre 2021 auprès des élus et des riverains. Retours positifs des administrés concernés.

Echéances à venir :

- ▶ Consultation prévue en 2022 pour retenir un maître d'œuvre pour poursuivre les diagnostics de vulnérabilité sur les secteurs soumis à inondation sans risque de destruction du bâti.

Prestataires :

Action réalisée via une étudiante architecte en mise en situation professionnelle au sein du PLVG

Montant des dépenses réalisées : 5 000,00 € HT

Montant des recettes perçues : 3 125.00 €

Indicateurs : Nombre de communes avec propositions de travaux de réduction de vulnérabilité

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action commune aux deux EPCI

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

ACTION 5-2 : Intégrer le volet inondation à l'OPAH portée par le PLVG et engager les premiers diagnostics de vulnérabilité sur les biens d'habitation et les bâtiments publics situés en zone inondable

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 60 000 € TTC

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophes naturelle en 2012 ou 2013 couvertes par un PPR approuvé tenant compte du risque inondation en fin d'année 2015

Objectifs : Réduire la vulnérabilité des biens privés les plus fragiles par l'OPAH, sensibiliser les biens privés non éligibles, réduire la vulnérabilité des biens publics	
Avancement : Abandonnée Difficulté pour les propriétaires à porter des travaux de réduction du risque en plus des travaux d'aménagement pour sortir de l'habitat indigne. OPAH transférée aux EPCI depuis 2019.	
Echéances à venir : A repenser avec Etat et EPCI	
Prestataires : SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre et ALTAÏR pour la CATLP SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre pour la CCPVG	
Montant final des dépenses : - Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Pas de travaux de réduction de vulnérabilité face aux inondations menés en lien avec l'OPAH	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action commune aux deux EPCI	

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

ACTION 5-3 : Réaliser une étude diagnostic pour définir les actions de réduction de vulnérabilité sur la commune de Lourdes et les chiffrer

Maitre d'ouvrage : Commune de Lourdes et privés

Montant prévu : 60 000 € TTC

Territoire d'application : Commune de Lourdes couverte par un PPR approuvé



Protection d'un restaurant lourdais via des batardeaux



Exercice de mise en place de batardeaux par les Sanctuaires de Lourdes

Objectifs : Définir un programme de travaux pour réduire la vulnérabilité des biens publics, des biens privés et des biens liés au domaine du sanctuaire

Avancement : **En cours**

- ▶ Mise en situation professionnelle de 6 mois d'une jeune diplômée en architecture pour réaliser 5 diagnostics de vulnérabilité sur des biens riverains du Gave de Pau de la commune de Lourdes (musée, hôtels...).
- ▶ Inventaire des activités économiques ayant déjà mis en œuvre des mesures de protection individuelle (batardeaux, clapets anti-retour, adaptation des revêtements sols et murs...)

Echéances à venir :

- ▶ Consultation prévue en 2022 pour retenir un maître d'œuvre pour poursuivre les diagnostics de vulnérabilité sur les secteurs soumis à inondation sans risque de destruction du bâti

Prestataires :

- ▶ Action réalisée via une étudiante architecte en mise en situation professionnelle au sein du PLVG

Montant des dépenses réalisées : 10 000 €

Montant des recettes perçues : 6 250,00 €

Indicateurs : Niveau d'ambition du programme de travaux

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action avec intérêt pour CATLP

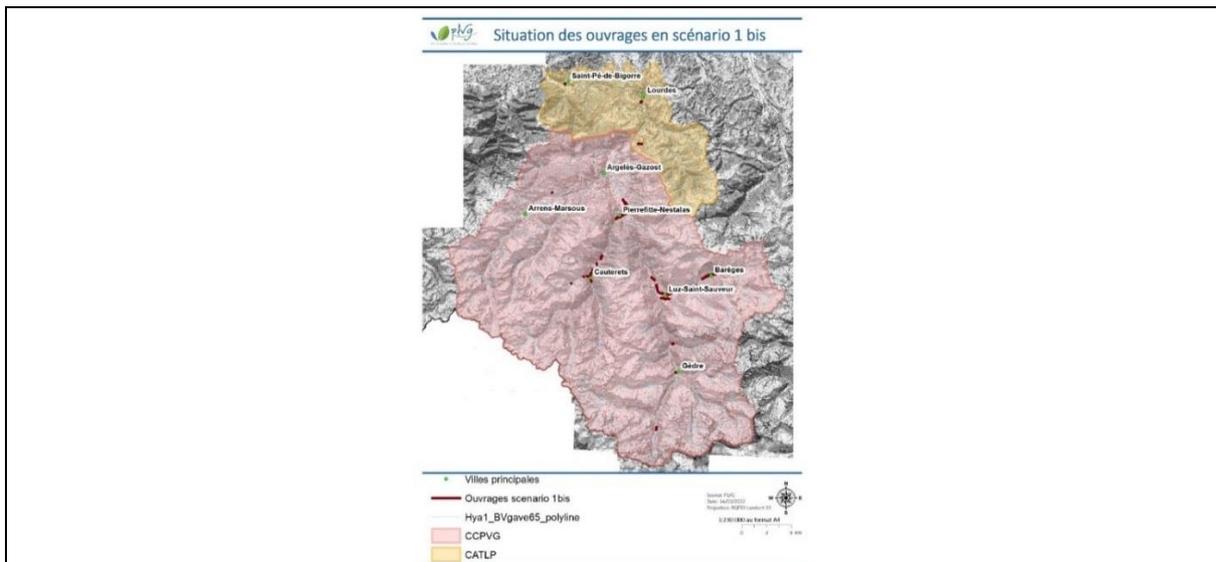
AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

ACTION 5-4 : Recensement, cartographie et définition d'un programme d'entretien sur l'ensemble des protections de berge intéressant la sécurité publique (hors digue)

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : En régie

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Pau bigourdan



Localisation des ouvrages qui reviendraient au PLVG en scénario 1 bis

Objectifs : Identifier les protections de berge du territoire (hors digue), définir un programme d'entretien et le chiffrer

Avancement : **En cours**

Suite aux crues de 2012 et 2013, plusieurs km d'ouvrages de protection type enrochements ou système d'endiguement ont été repris par le SYMIHL et le SIVOM du Pays Toy. Ainsi 17.2 km de protection ont été identifiés dont 3.5 km de système d'endiguement.

Le montant annuel pour l'entretien de la végétation est chiffré entre 130 et 190 k€/an et pour la reprise pour entretien génie civil des ouvrages est chiffrée entre 1.0 et 1.5 M€/an.

Dans le cadre de la clarification de sa compétence GEMAPI, le PLVG arrêtera son principe de gestion par rapport à ces ouvrages.

3 réunions de terrain, menées en 2021 et 2022, avec les élus de la commission GEMAPI ont permis de dresser le particularisme des situations et les problématiques rencontrées.

Echéances à venir :

- ▶ Définir dans le cadre de la clarification de la compétence GEMAPI les principes d'intervention sur les ouvrages de protection – mi 2022

Prestataires : En régie

Montant final des dépenses : -

Montant final des recettes : -

Indicateurs : Définition du programme d'entretien en cours

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : 75% CCPVG et 25% CCPVG

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

ACTION 5-5 : Acquisition amiable de biens bâti sinistrés et exposés au risque d'inondation torrentielle

Maitre d'ouvrage : Communes

Montant prévu : 800 000 € HT

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophes naturelle en 2012 ou 2013 couvertes par un PPR approuvé tenant compte du risque inondation en fin d'année 2015



Bien à usage d'habitation acquis via le fonds Barnier suite à la crue de juin 2013

Objectifs : Supprimer les enjeux où des vies humaines sont menacées, limiter les coûts de protection

Avancement : **En cours**

22 biens ont été acquis à 100% par le fonds Barnier par les communes impactées par les crues de 2013 pour un montant global de 3.9 M€ (acquisition, frais notariés, démolition). Même si ces acquisitions sont parfois difficiles à accepter de la part des propriétaires, elles permettent de protéger des vies humaines, d'améliorer la résilience du territoire et de restituer dans certains cas des zones de dissipation d'énergie aux cours d'eau.

Echéances à venir :

- ▶ Pas d'échéance particulière prévue en lien avec cette action

Prestataires : Entreprises de travaux publics

Montant final des dépenses : 3 991 324 € HT

Montant final des recettes : 3 991 324 € HT

Indicateurs : 22 biens à usage d'habitation ont été acquis

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : Action commune aux deux EPCI

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-1 : Mise à jour de l'espace de mobilité admissible suite à la crue du 18 juin 2013 et élaboration des principes d'une stratégie de gestion

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 10 000 € HT

Territoire d'application : Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2012 ou 2013, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015



Extrait de l'atlas cartographique du cadastre napoléonien (secteur de Lourdes)

Objectifs : Valider l'espace de mobilité admissible en s'appuyant sur les données du passé

Avancement : **Faite**

Cette action rejoint les travaux réalisés par l'action 1-7 et la complète. Le cabinet Pyrénées Cartographie a travaillé au géoréférencement des planches numériques du cadastre napoléonien datant de 1809 à 1835, disponibles au conseil départemental 65. A partir de ce travail minutieux, le réseau hydrographique et les plans d'eau tels qu'ils existaient au début du XIX^{ème} siècle ont pu être digitalisés et géoréférencés. C'est une source d'information très intéressante pour comprendre la trajectoire hydromorphologique des cours d'eau et arrêter l'espace de mobilité en connaissance de cause.

12 communes ont à ce jour délibéré pour acter l'espace de mobilité admissible sur leur territoire. Le travail réalisé par Pyrénées Cartographie a été présenté aux élus en septembre 2016. Les données cartographiques sont disponibles sur le site du PLVG.

Echéances à venir :

- ▶ Poursuivre la validation de l'espace de mobilité des cours d'eau par les communes
- ▶ Intégrer ces périmètres dans les documents d'urbanisme

Prestataires : BE Pyrénées Cartographie

Montant final des dépenses : 16 325 € HT

Montant final des recettes : 11 467 €

Indicateurs :

- ▶ Réseau hydrographique issu du cadastre napoléonien digitalisé et géoréférencé
- ▶ 12 communes ont délibéré pour acter le périmètre de l'espace de mobilité admissible

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les deux EPCI

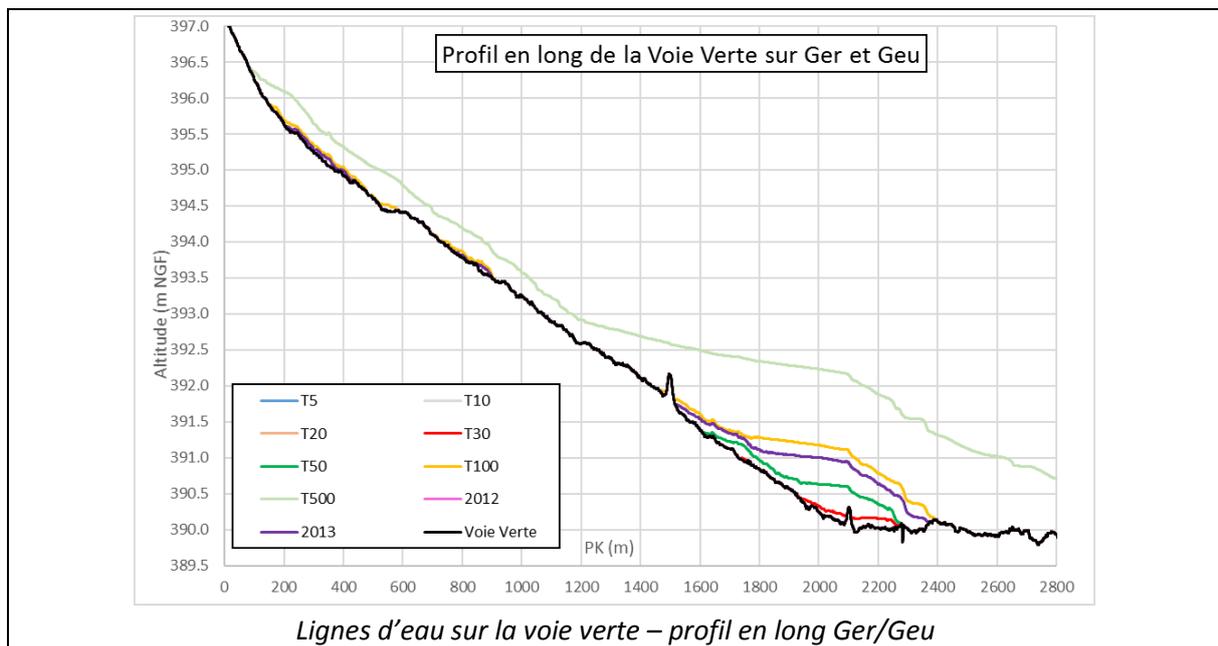
AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTIONS 6-2 et 6-2 bis : Etude pour vérifier l'utilité et la faisabilité de considérer la Voie Verte des gaves comme un ouvrage de protection hydraulique et/ou analyse des zones d'expansion des crues potentielles en réalisant une AMC

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 180 000 € HT (6-2) + 70 000 € HT (6-2 bis)

Territoire d'application : Communes riveraines du Gave de Pau entre Villelongue et Saint-Pé-de-Bigorre, toutes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé en fin d'année 2015



Objectifs :

- ▶ Vérifier l'opportunité de transformer la voie verte en digue de protection
- ▶ Evaluer les zones d'expansion des crues à mobiliser et les remblais à supprimer
- ▶ Améliorer la connectivité des espaces fonctionnels en rendant plus fréquemment inondables certaines zones et améliorer la diversité écologique de ces espaces
- ▶ Compléter le Plan Pluriannuel de Gestion mis en œuvre à partir de 2018

Avancement : **En cours**

L'étude, démarrée en janvier 2018, comporte 4 phases :

- état des lieux
- diagnostic
- proposition d'aménagement avec analyse coût/bénéfice
- étude de faisabilité avec définition du programme de travaux.

Les trois premières phases ont été réalisées.

Les premières phases de cette étude ont permis de définir l'hydrologie des crues de référence du Gave de Pau et les emprises des zones inondables du Gave pour différentes occurrences de crue.

Le modèle hydraulique développé par SUEZ a permis de modéliser les aménagements du Lac Vert, travaux de renaturation portés par le service GEMA.

L'étude de faisabilité et le programme de travaux seront réalisés pour la fin d'année 2022. Ils concerneront les secteurs de Boo-Silhen et de Ger, secteurs où la voie verte peut constituer un ouvrage de protection avec des effets significatifs sur l'aléa.

Echéances à venir :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser l'étude de faisabilité et le programme de travaux en 2022 ▶ Sous réserve de validation des élus : engager la mission de maîtrise d'œuvre partielle et les inventaires faune/flore via l'action 6-2 bis 	
Prestataires : BE SUEZ Consulting	
Montant des dépenses réalisées : 127 950.69 € HT (159 899 € HT engagés)	
Montant des recettes perçues : 54 927 €	
Indicateurs :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ AMC présentée en COPIL en mai 2021 ▶ Secteurs de Geu et de Boo-Silhen retenus ▶ Exploitation du modèle pour les travaux du lac vert 	
Indice de réussite	++
Répartition géographique : Action avec effet commun pour les deux EPCI	

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTIONS 6-3 et 6-3 bis : Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique des gaves d'Azun et d'Estaing et de leurs principaux affluents, définition d'un programme de travaux justifié par une AMC

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 230 000 € HT (6-3) + 100 000 € HT (6-3 bis)

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave d'Azun et d'Estaing dont la majorité des 11 communes sont couvertes par un PPR approuvé



Crue du Gave d'Azun le 13 juin 2018 à Arrens-Marsous

Objectifs :

- ▶ Réaliser un état des lieux et un diagnostic du territoire
- ▶ Définir un programme d'aménagement (solutions hydrauliques et solutions basées sur la nature) et une analyse multicritère (AMC)
- ▶ Proposer un plan de gestion des matériaux
- ▶ En tranche optionnelle : AVP, dossiers réglementaires et environnementaux

Avancement : **En cours**

- ▶ La phase 1 (Etat des lieux) et la phase 2 (Diagnostic) sont terminées
- ▶ Les réunions de présentation et d'échanges avec les communes du val d'Azun ont eu lieu
- ▶ En parallèle de la mission, une réflexion est en cours pour étudier la faisabilité et l'opportunité d'une collaboration entre le PLVG et l'INRAE sur l'adaptation du guide AMC en torrentiel sur notre territoire

Echéances à venir :

- ▶ Mai à Automne 2022 : Collaboration éventuelle PLVG / INRAE
- ▶ Automne 2022 : validation de la phase 2 en COPIL et présentation des pistes d'aménagement envisagées avec adaptation de l'AMC
- ▶ Début 2023 : AMC sur les aménagements retenus (sous réserve d'un guide national)
- ▶ 1^{er} semestre 2023 : phase 4 (programme de gestion des matériaux)

Prestataires : BE Artelia Ville et Transport et Biotope

Montant des dépenses réalisées : 136 500 € HT (260 000 € HT engagés)

Montant des recettes perçues : 82 239 €

Indicateurs :

- ▶ Description du fonctionnement des bassins versants en situation actuelle
- ▶ AMC non encore commencée

Indice de réussite

+

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-4 : Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique du gave de Cauterets et de ses deux principaux affluents, et de l'Isaby et du Malin, définition d'un programme de travaux justifié par une AMC

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 260 000 € HT

Territoire d'application : Parties des bassins versants du Gave de Cauterets et de l'Isaby et du Malin couverts par un PPR approuvé (Communes de Cauterets et de Villelongue)



Crue 2013 du Gave de Cauterets



Crue 2013 du Cambasque à Cauterets

Objectifs :

- ▶ Réaliser un état des lieux et un diagnostic du territoire
- ▶ Définir un programme d'aménagement (solutions hydrauliques et solutions basées sur la nature) et une analyse multicritère (AMC)
- ▶ Proposer un plan de gestion des matériaux
- ▶ En tranche optionnelle : AVP, dossiers réglementaires et environnementaux

Avancement : En cours

- ▶ La phase 1 (Etat des lieux) et la phase 2 (Diagnostic) sont terminées
- ▶ Les réunions de présentation et d'échanges avec les communes de Cauterets et de Villelongue ont eu lieu
- ▶ En parallèle de la mission, une réflexion est en cours pour étudier la faisabilité et l'opportunité d'une collaboration entre le PLVG et l'INRAE sur l'adaptation du guide AMC en torrentiel sur notre territoire

Echéances à venir :

- ▶ Mai à Automne 2022 : Collaboration éventuelle PLVG / INRAE
- ▶ Automne 2022 : validation de la phase 2 en COPIL et présentation des pistes d'aménagement envisagées avec adaptation de l'AMC
- ▶ Début 2023 : phase 3 (proposition d'aménagement et AMC)
- ▶ 1^{er} semestre 2023 : phase 4 (plan de gestion des matériaux)

Prestataires :

- ▶ BE Hydratec

Montant final : 260 000 € HT (dont 108 100 €HT réalisé et 159 900 €HT restant à réaliser)

Montant des recettes perçues : 107 781.50 €

Indicateurs :

- ▶ Description du fonctionnement des bassins dans leur situation actuelle
- ▶ AMC non encore réalisée

Indice de réussite**+****Répartition géographique :** Action avec effet sur la CCPVG uniquement

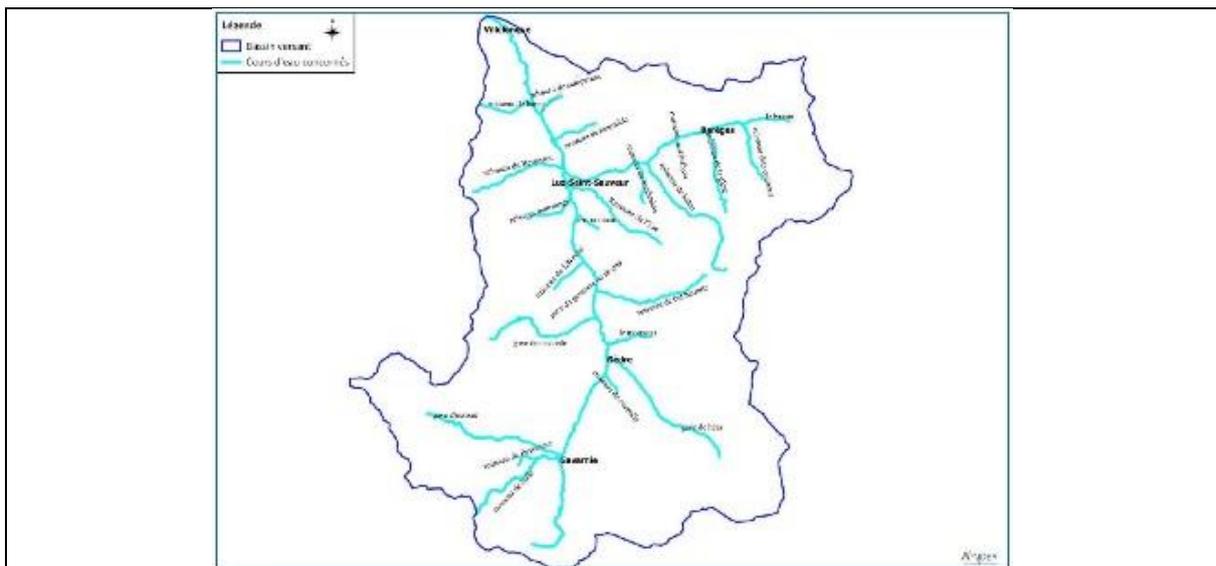
AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-5 : Etude hydrologique, hydraulique et morphodynamique du gave de Gavarnie et de ses principaux affluents, définition d'un programme de travaux justifié par une AMC

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 270 000 € HT

Territoire d'application : Communes du bassin versant du Gave de Gavarnie dont la majorité sont couvertes par un PPR approuvé



Objectif :

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic du territoire
- Définir un programme d'aménagement (solutions hydrauliques et solutions basées sur la nature) et une analyse multicritère (AMC)
- Proposer un plan de gestion des matériaux
- En tranche optionnelle : AVP, dossiers réglementaires et environnementaux

Avancement : En cours

- Phase 1 - Rapport d'état des lieux : terminé
- Phase 2 - Diagnostic et modélisation état initial : En cours
- Phase 3 - Scénarios d'aménagement : A venir
- Phase 4 – Plan de gestion des matériaux

Echéances à venir :

- Mai à Automne 2022 : Collaboration éventuelle PLVG / INRAE
- Automne 2022 : validation de la phase 2 en COFIL et présentation des pistes d'aménagement envisagées avec adaptation de l'AMC
- Début 2023 : phase 3 (proposition d'aménagement et AMC)
- 1^{er} semestre 2023 : phase 4 (plan de gestion des matériaux)

Prestataire : EGIS/RTM/AMIDEV

Montant des dépenses réalisées : 155 323 € HT (231 453 € HT engagés)

Montant des recettes perçues : 76 514 €

Indicateurs :

- ▶ Description du fonctionnement des bassins versants en situation actuelle
- ▶ AMC non encore commencée

Indice de réussite

+

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTIONS 6-6 : Réalisation d'un modèle physique sur le cône de déjection du Gave de Cauterets, modélisé depuis le seuil Berti jusqu'à l'aval du pont interzone, définition d'aménagements sur Pierrefitte/Soulom avec réalisation d'une AMC

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 190 000 € HT

Territoire d'application : Communes de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom



Objectifs :

- ▶ Evaluer les gains des travaux post-crue
- ▶ Définir un programme de travaux pour réduire la vulnérabilité
- ▶ En tranche optionnelle : AVP, dossiers réglementaires et environnementaux

Avancement : **Faite** (en lien avec une partie de l'action 7-2 sur le volet régularisation)

- ▶ L'étude a démarré à l'automne 2018. La consultation ne prévoyait pas la réalisation d'un modèle physique mais celui d'un modèle numérique qui a été mis en place pour réaliser l'étude danger nécessaire à la régularisation du système d'endiguement de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom
- ▶ Cette étude a également proposé deux phases de travaux à un niveau AVP pour améliorer le niveau de protection (10 ans puis 20 ans). Les travaux de la première phase seront financés via le premier PAPI et bénéficiera de l'arrêté préfectoral de régularisation du système d'endiguement pour autoriser leur réalisation (travaux non substantiels)

Echéances à venir :

- ▶ Dépôt du dossier d'autorisation avec travaux non substantiels prévu pour juin 2022
- ▶ 2^{ème} semestre 2022 : instruction
- ▶ Fin 2022 : obtention de l'arrêté préfectoral autorisant le système d'endiguement et la réalisation des travaux

Prestataires : BE ISL/Hydrétudes/Biotope

Montant des dépenses réalisées : 117 274 € HT (162 538 € HT engagés)

Montant des recettes perçues : 48 586 €

Indicateurs :

- ▶ Proposition d'aménagement faite
- ▶ Production du dossier réglementaire faite

Indice de réussite

++

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG

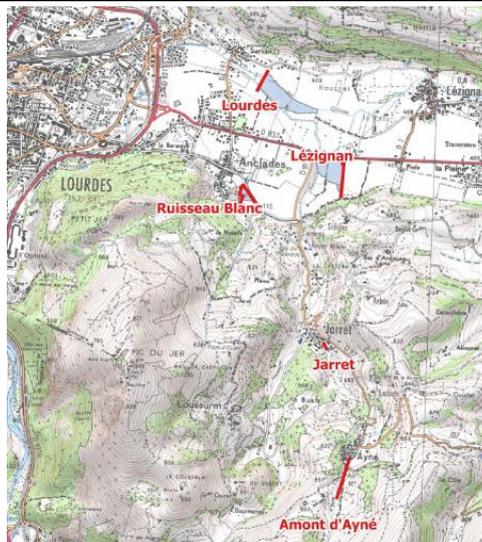
AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTIONS 6-7 et 6-7bis : Etude hydraulique et AMC pour proposer des aménagements sur le Rieutort et le ruisseau Blanc pour protéger les enjeux des communes de Lourdes, Jarret et Lézignan

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 150 000 € HT

Territoire d'application : Communes de Lourdes et de Jarret - Commune de Lourdes couverte par un PPR approuvé



Objectifs :

- ▶ Limiter l'implantation de nouveaux enjeux sur les zones inondables des cours d'eau
- ▶ Limiter la vulnérabilité sur la commune de Jarret
- ▶ Maintenir des zones d'expansion des crues naturelles en amont de Lourdes

Avancement : **Faite**

- ▶ Action 6-7 : Etude hydraulique du bassin versant et AMC : terminées

Echéances à venir :

- ▶ Automne 2022 : travaux (hors PAPI) sur Ayné, commune de Jarret
- ▶ Fin 2022 : consultation de BE pour les études de l'action 6-7bis
- ▶ 2023 : réalisation des études de l'action 6-7bis

Prestataires :

- ▶ BE Artelia

Montant des dépenses réalisées : 77 190 € HT

Montant des recettes perçues : 42 065 €

Montant final : 150 000 € HT (dont 77 490 €HT réalisé et 72 510 €HT restant à réaliser), dont :

- ▶ 40 000 €HT : action 6-7 (leviers topographiques, étude hydraulique et AMC)
- ▶ 110 000 €HT : action 6-7bis (Moe AVP, étude d'impact, dossier environnemental, inventaire faune-flore, et missions complémentaires topo / géotech)

A noter que, hors PAPI, des petits travaux seront réalisés en 2022 sur le secteur d'Ayné de la commune de Jarret (piège à matériaux et réhausse chemin). Ils visent à limiter le risque d'inondation sur ce secteur. La Moe est réalisée en régie et les travaux seront financé en partie par la DETR. Le budget de ces travaux est de 50 000 €HT.

**Indicateurs :**

- ▶ Validation AVP par COPIL + élus du PLVG
- ▶ Programme de travaux défini pour le PAPI 2

Indice de réussite :**+++****Répartition géographique :** Action avec effet sur le territoire de la CATLP

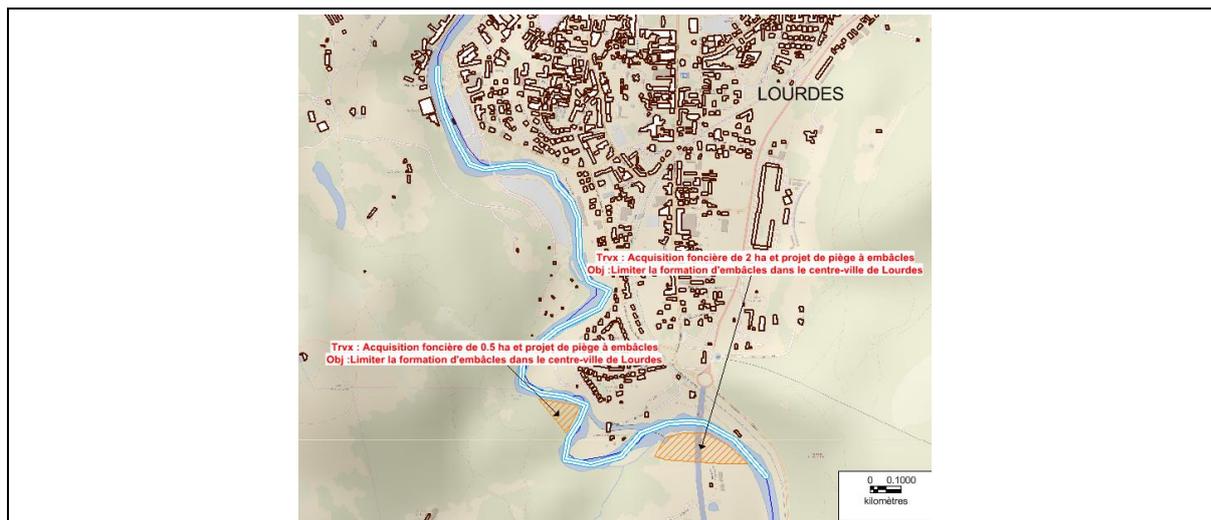
AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTIONS 6-8 et 6-8bis : Etude hydraulique pour évaluer l'opportunité de réaliser deux pièges à embâcles en amont de la ville de Lourdes

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 130 000 € HT

Territoire d'application : Commune de Lourdes couverte par un PPR approuvé



Objectifs :

- ▶ Protéger autant que possible les ouvrages d'art de la ville de Lourdes des embâcles
- ▶ Et ainsi limiter le risque inondation des enjeux alentours

Avancement : **En cours**

- ▶ Phase 1 de l'action 6-8 (synthèse de l'état de l'art) en cours de réalisation
- ▶ Diagnostic de la vulnérabilité de la ville de Lourdes aux embâcles en cours

Echéances à venir :

- ▶ Action 6-8 :
 - Phase 1 : Synthèse de l'état de l'art
 - Phase 2 : Test et évaluation du modèle hydraulique 2D couplé au transport de bois
 - Phase 3 : application sur le risque d'embâcle à Lourdes
 - Phase 4 : communication auprès des gestionnaires
- ▶ Action 6-8bis : dossier environnemental unique, études topographiques et Moe AVP

Prestataires :

- ▶ BE ISL

Montant des dépenses réalisées : 451 € HT

Montant des recettes perçues : 0 €

Pour rappel : montant global = 130 000 € HT

- ▶ 35 000 €HT : action 6-8 (étude d'analyse du risque de formation d'un embâcle et test d'une modélisation hydraulique 2D couplée au transport de bois flottant)
- ▶ 95 000 €HT : action 6-8bis (dossier environnemental unique, études topographiques, Moe AVP et plus-value du marché d'études du fait du résultat de l'AO)

Indicateurs : Validation des travaux portés par PAPI 2 en COPIL

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CATLP

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-9 : Etude hydrologique et hydraulique d'un bassin versant de la commune d'Omex pour définition de travaux de réduction de la vulnérabilité

Maitre d'ouvrage : Commune d'Omex puis PLVG

Montant prévu : 25 000 € HT

Territoire d'application : Commune d'Omex non couverte par un PPR

Objectifs : Améliorer la connaissance du bassin versant, définir un programme de travaux	
Avancement : Abandonnée Comme la commune d'Omex ne dispose pas de PPR prescrit ni approuvé, elle n'est pas éligible aux aides de l'Etat dans le cadre du PAPI. Les événements récents de 2021 et 2022 ont rappelé la vulnérabilité de certains enjeux de cette commune. La préparation du futur PEP devra permettre de trouver la solution la plus adaptée aux problématiques rencontrées.	
Echéances à venir :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévoir prescription d'un PPR ▶ Etude dans le cadre du PEP ou avec RTM 	
Prestataire : Prestataire non défini	
Montant final des dépenses : -	
Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Programme de travaux PAPI 2	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action avec intérêt pour CATLP	

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-10 : Travaux de réhabilitation du pont Vieux pour limiter le risque de formation d'embâcles

Maitre d'ouvrage : Commune de Lourdes

Montant prévu : 10 000 € HT

Territoire d'application : Commune de Lourdes couverte par un PPR approuvé

Objectifs : Limiter le risque d'embâcles	
Avancement : Abandonnée	
Echéances à venir :	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définition d'une stratégie de protection de la ville de Lourdes en cours 	
Prestataire : Prestataire non défini	
Montant final des dépenses : -	
Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Programme de travaux PAPI 2	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action avec intérêt pour CATLP	

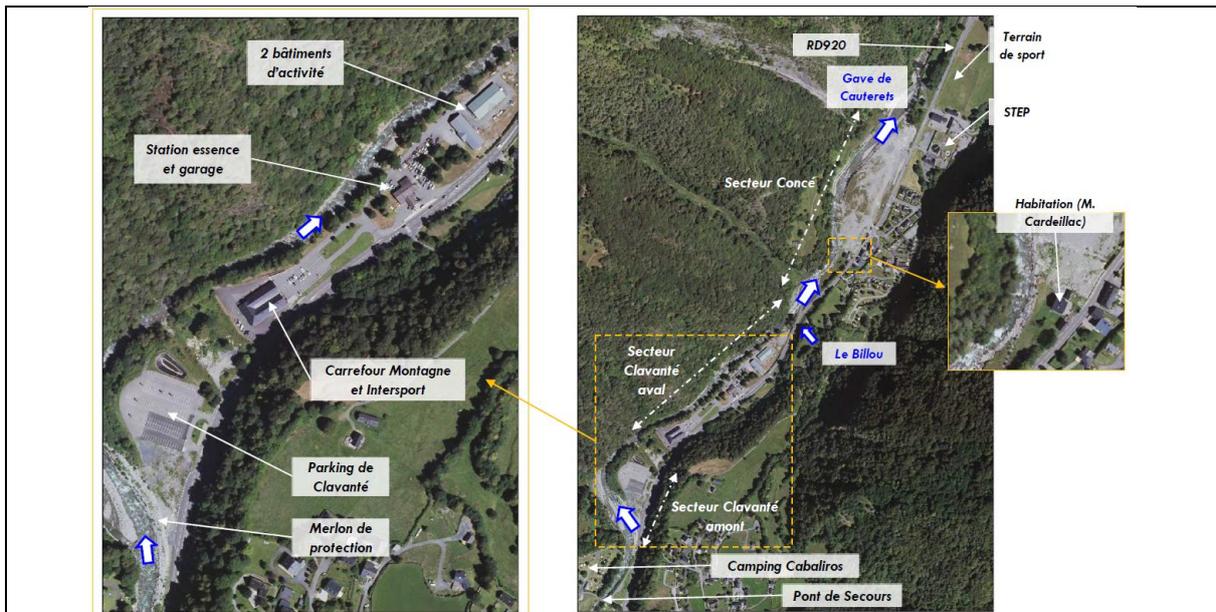
AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-11 : Réduction de la vulnérabilité du secteur de Clavanté/Concé sur la commune de Cauterets

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 1 564 775 € HT

Territoire d'application : Secteur de Clavanté-Concé sur la commune de Cauterets



Objectifs :

- ▶ Concevoir une alternative à la solution déjà étudiée de protection des enjeux
- ▶ Etudier la faisabilité de la délocalisation des enjeux et de la renaturation du site

Avancement : **En cours après modification**

- ▶ Dans un premier temps, un programme de travaux a été conçu avec l'objectif de protéger les enjeux exposés. Le dossier réglementaire de ce programme n'a pas pu aboutir du fait d'une évolution réglementaire intervenue après le dépôt du dossier d'autorisation. Le PLVG a demandé le 9 juillet 2021 à la DDT des Hautes-Pyrénées l'arrêt de l'instruction du dossier réglementaire.
- ▶ Une étude de faisabilité de la délocalisation des enjeux et de la renaturation du site va démarrer en juin 2022 pour une durée de 1 an
- ▶ Si la délocalisation n'est pas retenue, l'étude comprend l'analyse d'un scénario alternatif de protection des enjeux

Echéances à venir :

- ▶ Juin 2022 : Attribution du marché d'étude de faisabilité
- ▶ Mars 2023 : Restitution de la tranche ferme (faisabilité délocalisation, étude techniques et hydrauliques et concertation)
- ▶ Juin 2023 : Restitution de la tranche optionnelle (Etude d'un scénario alternatif si la délocalisation n'est pas retenue) et fin de l'étude de faisabilité

Prestataires :

- ▶ Moe du scénario initial de protection : Hydrétudes & Biotope
- ▶ Etude du scénario de délocalisation et renaturation : pas encore attribué

Montant final : 304 755 € HT (dont 138 747 €HT réalisé et 166 008 €HT restant à réaliser)



Indicateurs : Définition d'un espace de mobilité admissible partagé par les élus et les usagers (indicateur n°1-2) et comparaison des dommages directs et indirects à crue équivalente (indicateurs 5-1 et 5-2)
--

Indice de réussite :	-
-----------------------------	---

Répartition géographique : Action avec intérêt pour CCPVG
--

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTIONS 6-12 : Réfection du pavage du passage Aladin sur la commune de Cauterets

Maitre d'ouvrage : SYMIHL puis PLVG

Montant prévu initial : 600 000 € HT

Territoire d'application : Communes de Cauterets couverte par un PPR



Objectifs :

- ▶ Protéger le centre-ville de Cauterets d'un effondrement du passage Aladin

Avancement : **Faite**

- ▶ Travaux réalisés à l'automne 2015 par le SYMIHL. Chantier réceptionné.

Echéances à venir :

- ▶ Surveillance de l'ouvrage

Prestataires : Moe assurée par ONF-RTM et entreprises de travaux publics

Montant des dépenses réalisées : 637 129 € HT

Montant des recettes perçues : 318 565 €

Indicateurs :

- ▶ Travaux réceptionnés sans réserve

Indice de réussite

++

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG

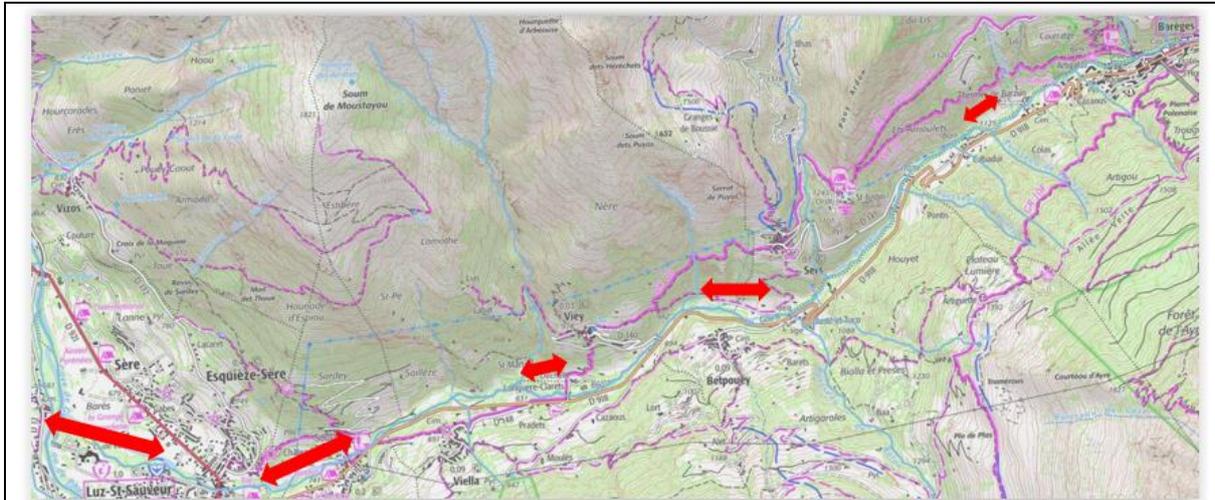
AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-13 : Travaux de recalibrage et d'aménagement du Bastan

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 4 000 000 € HT

Territoire d'application : Communes de Sers – Barèges – Viey – Betpouey – Viella – Esterre – Esquièze – Luz



Périmètre de l'action 6-13



Objectifs :

- Protéger les bourgs de Luz Saint Sauveur, Esquièze-Sère, Esterre
- Protéger la zone d'activité de Lonquère-Clarets
- Réguler l'incision secteur Betpouey
- Protéger l'aval de Barèges-Sers (Barzun)

Avancement : Faite

- Travaux terminés.

Echéances à venir : Opération achevée.

Prestataire :

- Maîtrise d'œuvre : EGIS / RTM
- Travaux : GUINTOLI

Montant des dépenses réalisées : 4 005 000 € HT

Montant des recettes perçues : 1 999 211 €

Indicateurs : Réception des travaux.

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

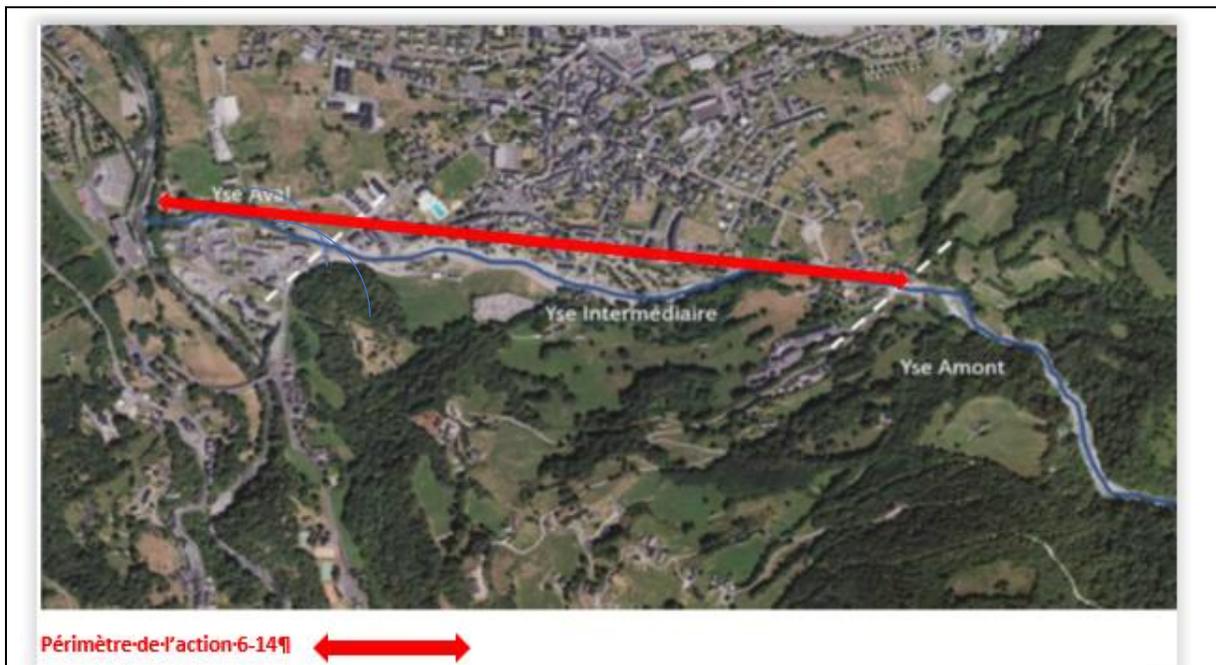
ACTION 6-14 : Etudes et travaux d'aménagement, de confortement et de protection des berges de l'Yse entre la microcentrale en amont du pont de Villenave et le gage de Pau

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 4 631 000 € HT

Montant engagé : 2 911 000 € HT

Territoire d'application : Commune de Luz-Saint-Sauveur



Objectif :

- Stabiliser le fond du lit
- Protéger les berges du torrent
- Réduire la vulnérabilité de la traversée urbaine de Luz-Saint-Sauveur
- Améliorer la fonctionnalité hydraulique de la confluence avec le gage de Pau

Avancement : **En cours**

- Travaux Yse intermédiaire terminés : 2016-2018
- Faisabilité Yse aval : 2019/2020
- Maîtrise œuvre Yse aval : En cours
- Dossier réglementaire Yse aval : En cours

Echéances à venir :

- Travaux de démolition des Charmilles et Dubié prévus en 2022
- Dépôt du dossier réglementaire travaux Yse aval prévu en mai 2022
- Démarrage des travaux Yse aval prévus en septembre 2023

Prestataire :

- Faisabilité Yse aval : EGIS/RTM
- Maîtrise d'oeuvre : SAFEGE

Montant des dépenses réalisées : 2 811 548 € HT

Montant des recettes perçues : 1 363 570 €

Montant final :

- Aménagement Yse intermédiaire + études Yse aval 2 911 000 € HT



<ul style="list-style-type: none">• Aménagement Yse aval : 1 720 000 € HT• Total : 4 631 000 € HT	
Indicateurs : Réception des travaux.	
Indice de réussite :	++
Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG	

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

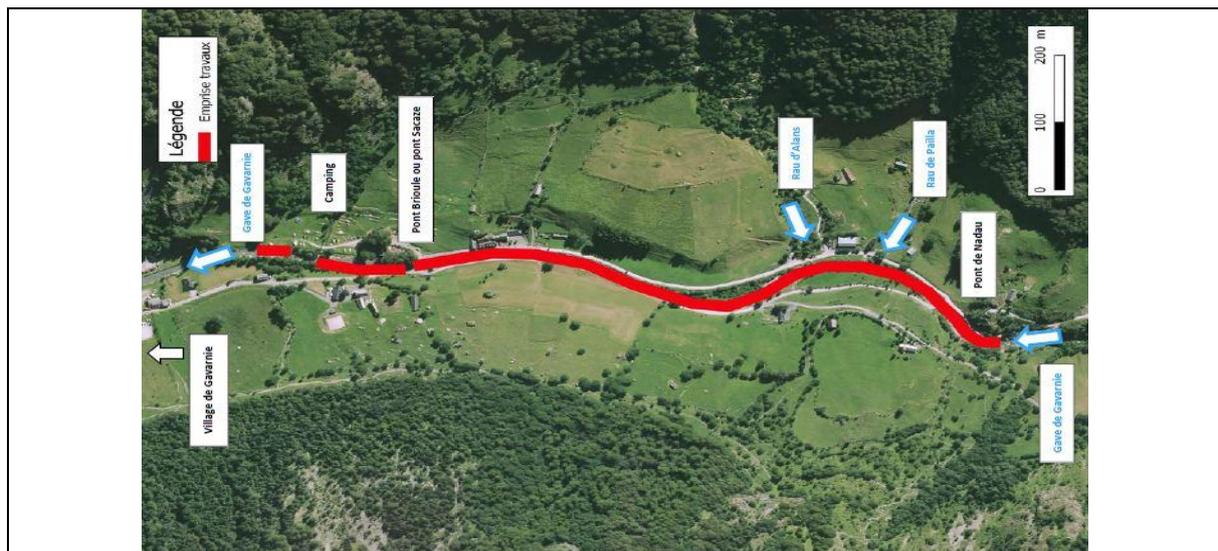
ACTION 6-15 : Travaux de sécurisation des pistes touristiques du cirque de Gavarnie

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 1 564 000 € HT

Montant engagé : 94 000 € HT

Territoire d'application : Commune de Gavarnie-Gèdre



Objectif :

- Sécuriser les pistes touristiques carrossables situées en rive gauche et droite depuis le pont Nadau jusqu'au pont Brioule
- Protéger des habitations, granges et commerces en bordure du Gave

Avancement : **En cours**

- Maitrise d'œuvre : AVP 2016-2020
- Dépôt du dossier réglementaire en décembre 2020
- Dossier réglementaire en cours d'instruction

Echéances à venir :

- Enquête publique prévue fin 2022 ou début 2023
- Arrêté préfectoral prévu au 1^{er} semestre 2023
- Démarrage des travaux prévus en septembre 2023

Prestataire :

- Maîtrise d'œuvre AVP et réglementaire : ARTELIA

Montant des dépenses réalisées : 89 063 € HT

Montant des recettes perçues : 35 000 €

Montant final :

- Conception et dossier réglementaire : 94 000 € HT réalisé
- Aménagement des berges : 1 470 000 € HT à réaliser
- Total : **1 564 000 € HT**

Indicateurs : Réception des travaux et diminution de vulnérabilité après travaux

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire géographique de la CCPVG

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ACTION 6-16 : Travaux de sécurisation du Bernazau à Sassis et Sazos

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu : 947 000 € HT

Territoire d'application : Communes de Sassis et Sazos



Objectif :

- Stabilisation du fond du lit, augmentation du gabarit
- Protection des berges
- Réduction de la vulnérabilité du centre-bourg vis-à-vis des débordements avec système endiguement

Avancement : **En cours**

- Maitrise d'œuvre : AVP 2016-2021
- Dépôt du second dossier réglementaire en juin 2020
- Maitrise d'œuvre PRO : En cours
- Enquête publique : En cours
- Travaux : A venir

Echéances à venir :

- Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux attendu en juin 2022
- Démarrage des travaux prévu en septembre 2022

Prestataire :

- Maîtrise d'œuvre AVP et réglementaire : ARTELIA
- Maîtrise d'œuvre PRO et suivi travaux : ANTEA GROUP
- Entreprise travaux : Consultation à venir

Montant des dépenses réalisées : 171 718 € HT

Montant des recettes perçues : 180 269 €

Montant final :

- Conception et dossier réglementaire : 182 000 € HT réalisé.
- Travaux : 765 000 € HT à réaliser (sans doute revus à la hausse en 2022)
- Total : **947 000 € HT**

Indicateurs : Réception des travaux.

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action 6.17 : Travaux de confortement d'un enrochement et mise en place de clapets anti-retour sur le cône de déjection du Gave de Cauterets

Maitre d'ouvrage : PLVG

Montant prévu initial : 225 000 € HT

Territoire d'application : Communes de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom



Objectifs : Renforcement d'un enrochement pour réduire vulnérabilité du centre de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom et équiper de clapet anti-retour deux ouvrages traversants

Avancement : **En cours**

L'AVP pour cette première phase de travaux a été réalisé dans le cadre de la régularisation du système d'endiguement de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom (actions 6.6 et 7.2). Le délai de production de l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation des travaux dépendra du retour du service instructeur sur le dossier de régularisation du système d'endiguement en procédure simplifiée. Si l'arrêté est obtenu en fin 2022, les travaux pourraient s'envisager sur 2023.

Echéances à venir :

- ▶ Juin 2022 : Attribution du marché d'étude de faisabilité
- ▶ Mars 2023 : Restitution de la tranche ferme (faisabilité délocalisation, étude techniques et hydrauliques et concertation)
- ▶ Juin 2023 : Restitution de la tranche optionnelle (Etude d'un scénario alternatif si la délocalisation n'est pas retenue) et fin de l'étude de faisabilité

Prestataires :

- ▶ Moe partielle du scénario de phase 1 de protection : ISL/Hydrétudes/Biotope
- ▶ Maîtrise d'œuvre (PRO/DCE/AOR) et entreprise de travaux : pas encore attribué

Montant des dépenses réalisées : - €

Montant des recettes perçues : -€

Indicateurs Réception des travaux sans réserve)

Indice de réussite :

+

Répartition géographique : Action avec effet sur le territoire de la CCPVG

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

ACTION 7.1 : Recensement et proposition de classement pour l'ensemble des ouvrages hydrauliques formant digue ou barrage sur le territoire du PLVG

Maitre d'ouvrage : Etat

Montant prévu : 24 000 € HT

Territoire d'application : Bassin versant du Gave de Pau bigourdan

Objectifs : Assurer la surveillance des ouvrages pour garantir la sécurité des personnes et des biens	
Avancement : Abandonnée Evolution réglementaire a modifié en profondeur le décret de 2007 sur lequel reposait le principe de cette action.	
Echéances à venir : Vérifier si existence d'autres systèmes d'endiguement potentiels sur le territoire du PLVG par le PLVG	
Prestataire : Prestataire non défini	
Montant final des dépenses : - Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Nombre d'ouvrages régularisés	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les 2 EPCI	

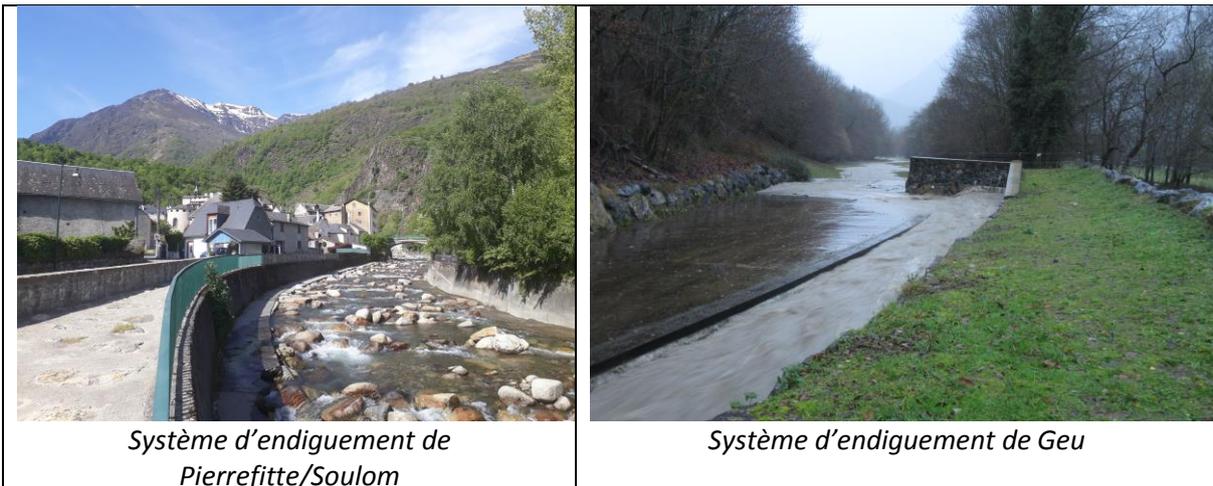
AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

ACTION 7-2 : Mise en conformité des ouvrages hydrauliques par les gestionnaires au titre du décret digues de 2015

Maitre d'ouvrage : Gestionnaires d'ouvrages identifiés à l'action 7-1

Montant prévu : 480 000 € TTC

Territoire d'application : 70 communes du périmètre PAPI dont 2/3 couvertes par des PPR prescrits ou approuvés d'ici fin 2015



Objectifs :

- ▶ Assurer la surveillance des ouvrages au titre du décret de 2015
- ▶ Assurer la sécurité des personnes et des biens

Avancement : En cours

Trois secteurs sont concernés par cette action :

- ▶ Secteur de Lourdes où il convient d'arrêter la stratégie de protection contre les crues du Gave alors qu'aucun système d'endiguement n'existe à l'heure actuelle sur la commune, (étude d'Hydrétudes 2020 a montré qu'il n'existait pas de solution simple de rehausse d'ouvrage ou de protection en recul)
- ▶ Secteur de Geu où le cabinet SCE a pour mission de régulariser le système d'endiguement du Riu Gros (dépôt du dossier pour fin 2022)
- ▶ Secteur de Pierrefitte-Nestolas et Soulom où le cabinet ISL a pour mission d'accompagner le PLVG dans sa régularisation du système d'endiguement du Gave de Cauterets (dépôt du dossier pour mi 2022)

Echéances à venir :

- ▶ mi-2022 : dépôt du dossier de régularisation de Pierrefitte-Nestolas / Soulom
- ▶ Fin 2022 : dépôt du dossier de régularisation de Geu

Prestataires :

- ▶ Secteur de Lourdes : Hydrétudes
- ▶ Secteur de Pierrefitte-Nestolas et Soulom : ISL
- ▶ Secteur de Geu : SCE

Montant des dépenses réalisées : 127 393 € HT

Montant des recettes perçues : 58 276 €

Indicateurs : Nombre de dossier d'ouvrage mis en place

Indice de réussite :

++

Répartition géographique : 89% pour CATLP et 11% pour CCPVG (sur aspect financier)

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques**ACTION 7.3 : Labellisation PSR pour définition des programmes de travaux sur les ouvrages hydrauliques de type digue dans le cadre du PAPI 2**

Maitre d'ouvrage : Etat

Montant prévu : 180 000 € TTC

Territoire d'application : Bassin versant du Gave de Pau bigourdan

Objectifs : Obtenir la labellisation PSR pour engager les travaux de confortement ou de rehausse des ouvrages	
Avancement : Abandonnée La labellisation PSR n'existe plus.	
Echéances à venir : <ul style="list-style-type: none">▶ Régularisation des nouveaux systèmes d'endiguement identifié avec programme de travaux associé	
Prestataire : Prestataire non défini	
Montant final des dépenses : - Montant final des recettes : -	
Indicateurs : Aucune labellisation obtenue	
Indice de réussite :	-
Répartition géographique : Action avec intérêt commun pour les 2 EPCI	

ANNEXE 3 : Rappel des indicateurs globaux mis en place en début de PAPI

Objectifs	Indicateur	Description de l'indicateur
Objectif 0 : Réalisation du PAPI	Indicateur n°0-1 :	Nombre d'actions réalisées et engagées, avec découpage possible par axe ; comparaison avec l'objectif fixé du seuil minimal de 80%
	Indicateur n°0-2 :	Réalisation budgétaire en comparant les montants initiaux accordés avec les montants réellement versés, avec découpage possible par axe ; comparaison avec l'objectif fixé du seuil minimal de 80%
	Indicateur n°0-3 :	Organisation d'une gouvernance et d'une maîtrise d'ouvrage adaptées à la prévention des inondations
Objectif 1 : Amélioration connaissance risque inondation	Indicateur n°1-1 :	Nombre de DICRIM réalisés (pour les communes disposant d'un PPR approuvé)
	Indicateur n°1-2 :	Définition d'un espace de mobilité admissible partagé par les élus et les usagers
	Indicateur n°1-3 :	Utilisation des données acquises : nombre de conventions signées entre le propriétaire des données et les prestataires en charge de leur exploitation
Objectif n°1-bis : Développer la conscience du risque	Indicateur n°1-4 :	Nombre de contentieux : personne attaquant pour aller contre les règles d'aménagement du territoire par exemple
	Indicateur n°1-5 :	Retour d'enquête à réaliser en fin de PAPI sur un échantillon représentatif de la population (grand public, socio-professionnels, scolaires...)
	Indicateur n°1-6 :	Nombre de personnes ayant visités les expositions sur les crues récentes mises en place par le PLVG
Objectif n°2 : Mise en place d'un système de mesure hydrométéorologique cohérent afin d'apporter une information de qualité en temps réel auprès de la population exposée	Indicateur n°2-1 :	Proportion de la population exposée disposant d'une information fiable en temps réel
	Indicateur n°2-2 :	Efficacité des prévisions
Objectif n°3 : Améliorer la sécurité de la population face au risque d'inondation	Indicateur n°3-1 :	Respect des consignes indiquées dans les Plans Communaux de Sauvergarde (PCS) lors des exercices de crise
	Indicateur n°3-2 :	Délais d'évacuation
	Indicateur n°3-3 :	Pertinence des alertes (nombre d'alertes justifiées et injustifiées) : alerte Météo, alerte crue, déclenchement PCS
Objectif n°4 : Adapter l'urbanisme à la connaissance de l'aléa	Indicateur n°4-1 :	Nombre de documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLUI, SCoT...) intégrant une stratégie face au risque inondation et des recommandations d'aménagement
	Indicateur n°4-2 :	Couverture (proportion) d'adéquation entre PPRn et documents d'urbanisme
Objectif n°5 : Réduction de la vulnérabilité	Indicateur n°5-1 :	Comparaison des dommages directs à crue équivalente (montant, nombre de biens impactés...)
	Indicateur n°5-2 :	Comparaison des dommages indirects à crue équivalente (durée de coupure des routes, impact économique, impact sur l'environnement...)
	Indicateur n°5-3 :	Evolution de la police d'assurance des particuliers
Objectif n°6 : Améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau pour prévenir les inondations en synergie avec les enjeux	Indicateur n°6-1 :	Quantification de l'amélioration du transit sédimentaire par modélisation des aménagements réalisés
	Indicateur n°6-2 :	Evaluation de la qualité des habitats piscicoles en aval de l'ancien lac des gaves notamment
	Indicateur n°6-3 :	Coût des travaux d'entretien courant réalisés en régie par les brigades vertes du territoire (végétation, gestion courante des ouvrages...)
	Indicateur n°6-4 :	Coût des travaux de réfection des ouvrages

La répartition géographique des opérations post-crue, hors-PAPI, est la suivante :

		ACTIONS HORS PAPI AVEC IMPACT			
		COMMUN	AMONT	AVAL	TOTAL
TPC1	G13-G13 bis - Bernazau - En cours		100%		100%
TPC 2	Travaux Soum de Lanne - Terminé			100%	100%
TPC 3	Yse amont - En cours		100%		100%
TPC 4	Plage de dépôt Arrens-Marsous - Terminé		100%		100%
TPC 5	Travaux Bastan 2019 - Terminé		100%		100%
TPC 6	Travaux post-crue 2018 - Terminé		100%		100%
TPC 7	Crue Bastan Yse 2018 - Terminé		100%		100%
TPC 8	Travaux de sécurisation du Souët 2020 - Terminé		100%		100%
TPC 9	Etude pont des Roudères - Gaillagos - Terminé		100%		100%
TPC 10	Travaux post-crue 2019 - Terminé		100%		100%
TPC 11	Travaux Pontis 2018 - Terminé		100%		100%
TPC 12	Travaux Souet/Rioutou/Boularic 2018 - Terminé		100%		100%
TPC 13	Travaux Héas - Terminé		100%		100%
TPC 14	Travaux Gave de Pau intermédiaire - En cours	100%			100%
TPC15	Travaux de réouverture du Souët - En cours		100%		100%
TPC 16	Travaux en amont du bourg d'Ayné - Jarret - En cours			100%	100%
TPC 17	Projet O2H - En cours		50%	50%	100%

Tableau 18 : Répartition des actions hors-PAPI en fonction de leur effet géographique

Les travaux réalisés en post-crue sur le secteur aval ont consisté en :

- ▶ une reprise du sabot sur l'enrochement de Soum de Lanne en post-crue 2018 dont le reste à charge a été de 10 000 € HT pour le PLVG
- ▶ une intervention pour l'évacuation des matériaux sur le système d'endiguement de Geu dont le reste à charge a été de 2 300 € HT

Les restes à charge prévisionnel et payé par le PLVG sont présentés dans le tableau ci-dessous :

RAC PREVISIONNEL SUR OPERATIONS ENGAGEES						
	AMONT		AVAL		COMMUN	
PAPI	6 057 609.35 €	89%	224 230.00 €	3%	515 601.10 €	8%
HORS PAPI	1 075 295.29 €	35%	1 642 686.91 €	54%	337 500.00 €	11%
GLOBAL	7 132 904.64 €	72%	1 866 916.91 €	19%	853 101.10 €	9%
RAC PAYE SUR OPERATIONS ENGAGEES						
	AMONT		AVAL		COMMUN	
PAPI	4 178 615.41 €	87%	88 478.71 €	2%	560 737.16 €	12%
HORS PAPI	781 614.53 €	34%	1 554 587.26 €	68%	- 54 052.49 €	-2%
GLOBAL	4 960 229.94 €	70%	1 643 065.97 €	23%	506 684.67 €	7%

Le non-financement des travaux du quartier Soum de Lanne à Lourdes entraîne un reste à charge mandaté qui concerne à 68% le secteur aval. **En prenant en compte l'ensemble des actions PAPI et hors PAPI, le reste à charge s'élève en moyenne (prévisionnel et mandaté) autour de 70% pour l'amont, 20% pour l'aval et 10% avec impact commun.**

Le montant global des opérations post-cruie hors PAPI s'élève à 6.0 M€ HT pour le territoire du PLVG. Le reste à charge global pour le PLVG sera au final de 3.0 M€ HT, soit un taux d'aide global de 50% ; le montant global payé à ce jour par le PLVG pour les travaux post-cruie s'élève à 4.1 M€ HT, pour lesquels une aide de 1.8 M€ a été perçue (dont 1.3 M€ perçus au titre de la solidarité) ; du fait du non-versement de la subvention pour les travaux du quartier Soum de Lanne à Lourdes ou d'estimation parfois en deçà du montant du marché (plages de dépôt de Marsous par exemple), le taux de subvention sur le réalisé actuel est de 44% ;

Les crues historiques de 2012 et 2013 ont durablement déstabilisé les cours d'eau (le même phénomène s'est produit en 2018 sur certains affluents du Gave d'Azun). Aussi les montants des actions post-cruie (hors crues de 2013) s'élèvent à environ 2.1 M€ HT et concernent quasi exclusivement le secteur amont. Les travaux ont consisté en des reprises d'ouvrage ou à l'évacuation de matériaux déposés au droit de zones à enjeux à l'occasion de crues non exceptionnelles (période de relaxation) – grâce au soutien des partenaires financiers (Etat et Région), le reste à charge pour le PLVG a été de 37% du montant des dépenses de ces travaux post-cruie, soit un reste à charge de 700 k€ (soit un reste à charge d'un peu moins de 150k€/an entre 2017 et 2021). Compte tenu de la baisse des subventions sur les derniers événements, le montant moyen du reste à charge des travaux post-cruie s'élèverait plutôt à 200 k€/an avec 50% de subvention sur la même période. Cette somme correspond au montant prévu au budget chaque année pour les interventions post-cruie ;



Pour les actions hors PAPI sur la période 2017-2021 :

HORS PAPI : Les travaux post-crue																													
Code Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant TOTAL (€HT)	Montant GLOBAL (HT ou TTC)	Montant GLOBAL réel (HT ou TTC)	Etat BOP181 (%)	Etat BOP181 Prévisionnel €	Etat BOP181 Versé €	FPRNM (%)	FPRNM prévisionnel €	FPRNM versé €	Etat autre fonds Type	Etat autre fonds prévisionnel €	Etat autre fonds versé €	AEAG (%)	AEAG Prévisionnel €	AEAG Versé €	CR (%)	CR Prévisionnel €	CR Versé €	CD65 (%)	CD65 Prévisionnel €	CD65 Versé €	Reste à charge (%)	Montant payé à date € HT ou TTC	Reste à charge prévisionnel €	Reste à charge payé à date HT ou TTC	Montant restant à payer € HT ou TTC	
TPC1	G13-G13 bis - Bernazau - En cours	PLVG	58 000	58 000	58 000		23200	1204.08				BOP122	23200	1203.05					8700	4350						7329.42	2 900	572.29	50 671
TPC 2	Travaux Soum de Lanne - Terminé	PLVG	1 627 733	1 627 733	1 627 733														5687.87	5687.87		5688	5688			1567968.042	1 616 357	1556592.172	59 765
TPC 3	Yse amont - En cours	PLVG	1 500 000	1 500 000	350 000		272652	55885				BOP122	927348	190077					100000	50000						321379.19	200 000	25417.19	28 621
TPC 4	Plage de dépôt Arrens-Marsous - Terminé	PLVG	138 018	138 018	259 154							DETR	82800	82800					27604	27604						259 154	27 614	148 750	0
TPC 5	Travaux Bastan 2019 - Terminé	PLVG	309 000	309 000	381 081							Solidarité	185400	185400												381 081	123 600	195 681	0
TPC 6	Travaux post-crue 2018 - Terminé	PLVG	1 143 193	1 143 193	1 143 193							Solidarité	719218.02	719218.02					212192	212192						1 143 193	211 782	211 782	0
TPC 7	Crue Bastan Yse 2018 - Terminé	PLVG	43 345	43 345	43 346							Solidarité	15170.82	15170.82					6502	6502						43 346	21 672	21 673	
TPC 8	Travaux de sécurisation du Souët 2020 - Terminé	PLVG	65 000	65 000	63 912							DETR	35000	34359												63 912	30 000	29 553	0
TPC 9	Etude pont des Roudères - Gallagos - Terminé	PLVG	15 600	15 600	14 267							DETR	7200	5706.88		6200	5706.88									14 267	2 200	2 853	0
TPC 10	Travaux post-crue 2019 - Terminé	PLVG	90 025	90 025	86 303							Solidarité	27007.55	25890.9					18407	17260.6						86 303	44 611	43 152	0
TPC 11	Travaux Pontis 2018 - Terminé	PLVG	28 827	28 827	41 331							BOP149	14413.5	14413.5												41331	14 414	26917.5	0
TPC 12	Travaux Souët/Rioutou/Boularic 2018 - Terminé	PLVG	29 530	29 530	37 193							Solidarité	10335.5	10335.5					4430	4430						37 193	14 765	22 428	0
TPC 13	Travaux Héas - Terminé	PLVG	420 905	420 905	121 866							BOP122	168362	48746.54					63135	31567.5						121866.35	189 408	54839.86	0
TPC 14	Travaux Gave de Pau intermédiaire	PLVG	750 000	750 000	750 000							BOP122	300000	1465					112500	56250						3662.51	337 500	-54052.49	746 337
TPC15	Travaux de réouverture du Souët - En cours	PLVG	930 000	930 000	930 000											605510			138490							0	186 000	0	930 000
TPC16	Travaux en amont du bourg d'Ayné - Jarret - En cours	PLVG	50 000	50 000	50 000							DETR ?	30000													0	20 000	0	50 000
TPC17	Projet O2H - En cours	PLVG	91 000	91 000	91 000											63700	19110		14640	4768.47						19868.64	12 660	-4009.83	71 131
TOTAL			7 290 175	7 290 175	6 048 380		295 852	57 089					2 545 455	1 334 786		675 410	24 817		712 288	420 612		5 688	5 688			4 111 854	3 055 482	2 282 149	1 936 525

